

# PLU

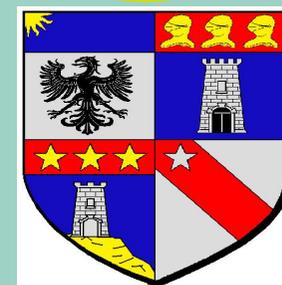
PLAN LOCAL D'URBANISME

## Tome 1 Rapport de présentation

Commune d'Alex

septembre 2016

Dossier d'arrêt



1.

Diagnostic territorial





<b>1. Contexte territorial</b>		
1.1. Présentation et situation de la commune		
1.2. Contexte intercommunal		
<b>2. Analyse socio-démographique et économique</b>		
2.1. Evolution de la population		
2.2. Structure de la population et des ménages		
2.3. Evolution et structure du parc de logements		
2.4. Population active		
2.5. Economie locale		
2.6. Tourisme		
2.7. Perspectives démographiques et besoins en logements associés		
2.8. Synthèse des enjeux en terme de démographie, logement et emploi		
<b>3. Fonctionnement du territoire</b>	<b>26</b>	
3.1. Organisation du territoire communal et occupation du sol		
3.2. Accessibilité et desserte viaire		
3.3. Réseau viaire		
3.4. Stationnement		
3.5. Transports en commun		
3.6. Circulations douces		
3.7. Equipements d'intérêt collectif		
3.8. Desserte par les réseaux		
3.9. Synthèse des enjeux de fonctionnement		
<b>4. Analyse urbaine</b>	<b>44</b>	
4.1. Empreinte de l'urbanisation		
4.2. Typologies, fonctions et formes urbaines		
4.3. Synthèse des enjeux urbains		
<b>5. Analyse foncière</b>	<b>5</b>	<b>55</b>
5.1. Analyse de la consommation d'espaces		
5.2. Potentiel de renouvellement urbain et analyse de la vacance		
5.3. Potentiel foncier au sein de la tache urbaine		
5.4. Capacité résiduelle du POS		
5.5. Foncier communal		
5.6. Synthèse des enjeux fonciers		
<b>6. Analyse paysagère</b>		<b>66</b>
6.1. Analyse du grand paysage à l'échelle du bassin de vie		
6.2. Composantes paysagères à l'échelle communale		
6.3. Composantes paysagères à l'échelle du village		
6.4. Entrées de village et traversées routières		
6.5. Synthèse des enjeux paysager		
<b>7. Analyse agricole</b>		<b>79</b>
7.1. Recensement général agricole (RGA)		
7.2. Géographie agricole		
7.3. Exploitations agricoles		
7.4. Potentiel agricole (AOC, agronomie, irrigation...)		
7.5. Synthèse des enjeux agricoles		
<b>8. État initial de l'environnement</b>		<b>86</b>
8.1. Caractéristiques physiques du territoire		
8.2. Inventaires écologiques		
8.3. Principales continuités écologiques		
8.4. Risques naturels et technologiques		
8.5. Pollutions, nuisances et protections		
8.6. Ressources naturelles et énergies		
8.7. Synthèse des enjeux environnementaux		
<b>9. Synthèse des enjeux</b>		<b>118</b>





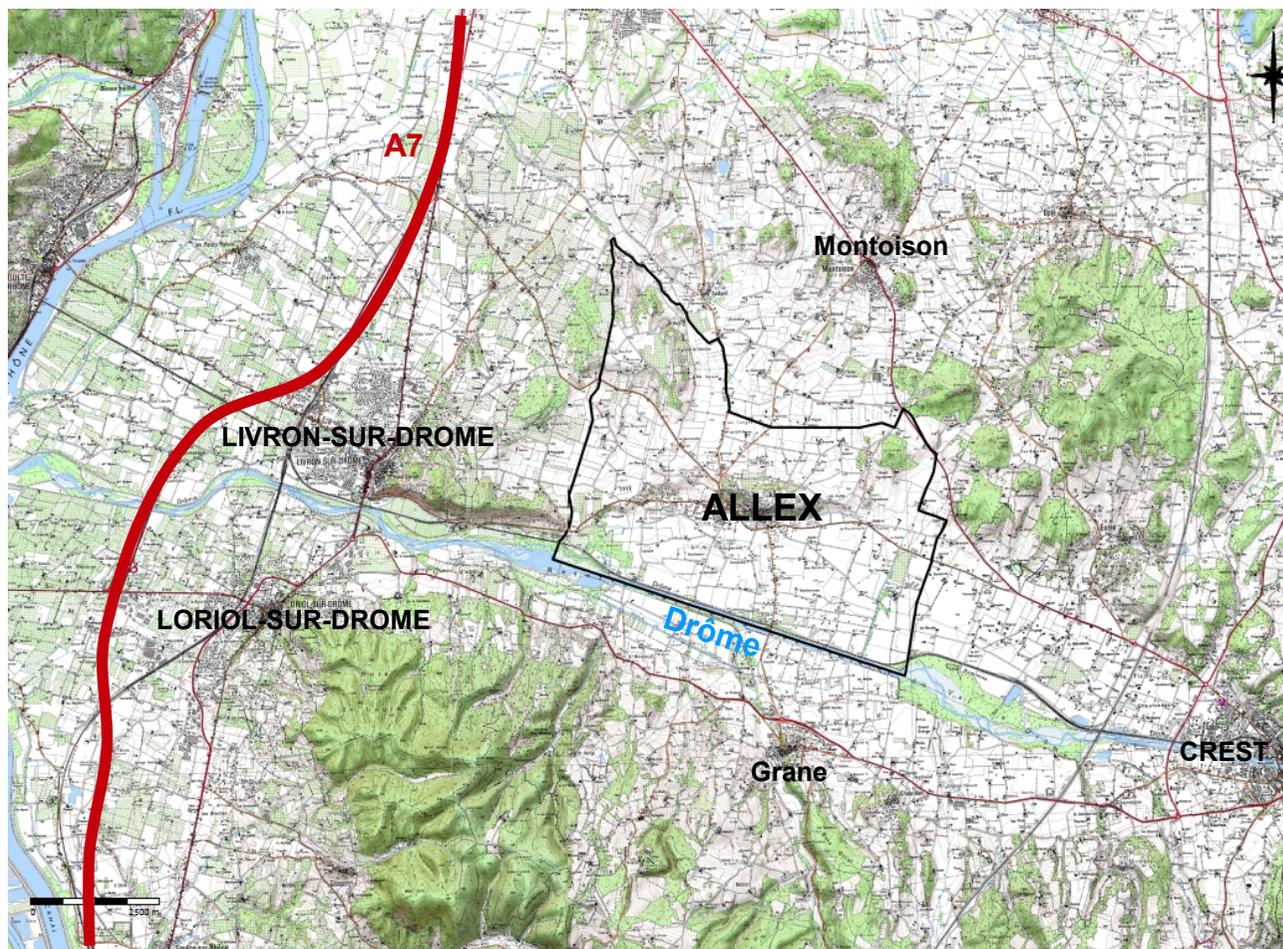
# 1 – CONTEXTE TERRITORIAL

# 1.1. Présentation et situation de la commune

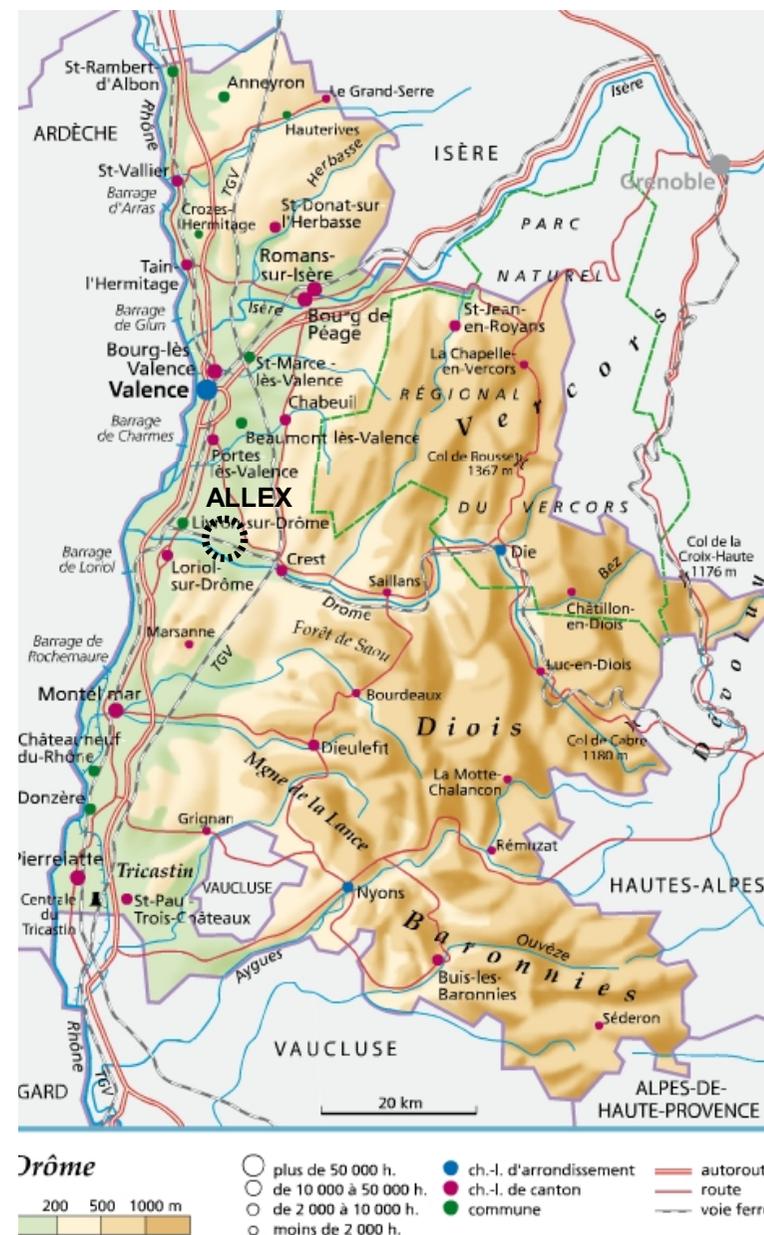


La commune d'Alex s'inscrit au cœur du département de la Drôme, en région Rhône-Alpes. Situé à proximité de l'autoroute A7, à 25 km au Sud de Valence et à 30km au Nord de Montélimar, Alex bénéficie d'une position stratégique. Cette proximité par rapport aux principaux pôles d'attractivités du département en font une commune attractive.

D'une superficie d'environ 2 030ha, la commune d'Alex est bordée sur sa limite communale Sud par la rivière Drôme. Petite ville rurale, Alex s'inscrit dans la basse vallée de la Drôme



Alex – carte IGN



Alex au sein du département de la Drôme

Alex appartient à la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) créée en 2002. Elle regroupe 30 communes réparties sur 4 bassins de vie et totalisant 30 000 habitants sur un territoire de 70 000ha. Voici une brève fiche d'information sur la CCVD :

### Développement économique

9 parcs d'activités intercommunaux  
183 entreprises installées sur ces parcs, générant de 750 à 800 emplois

### Environnement

5 déchetteries, 3 150 bacs à ordures ménagères  
120 points propres pour le tri des déchets recyclables  
2 contrats de rivière  
Ile 1er SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) approuvé en France, et en cours d'actualisation

### Habitat

3 OPAH (OPération d'Amélioration de l'Habitat)  
1 PIG (Programme d'Intérêt Général)

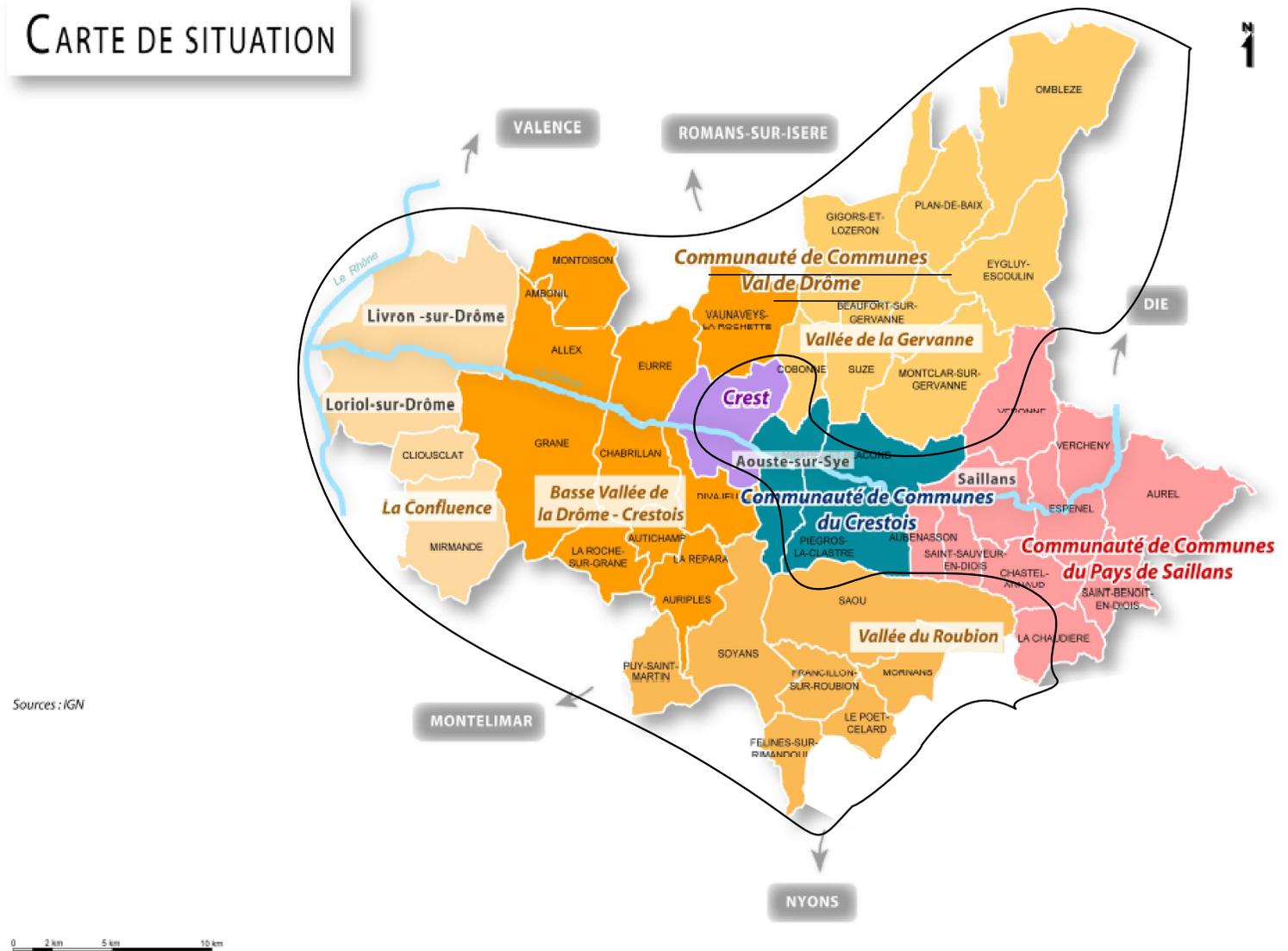
### Tourisme & patrimoine

19 villages perchés  
La Gare des Ramières accueillant 5 000 visiteurs/an  
La réserve naturelle accueillant 30 000 visiteurs/an  
118 kilomètres de sentiers entretenus par l'ADCAVL  
1 réserve naturelle nationale sur 342 ha et un arrêté de biotope Lac des Freydières de 57,5 ha

### Économie sociale & solidaire - Petite enfance

1 relais assistantes maternelles intercommunal avec 4 antennes, pour 202 assistantes au 31/10/2010.

## CARTE DE SITUATION







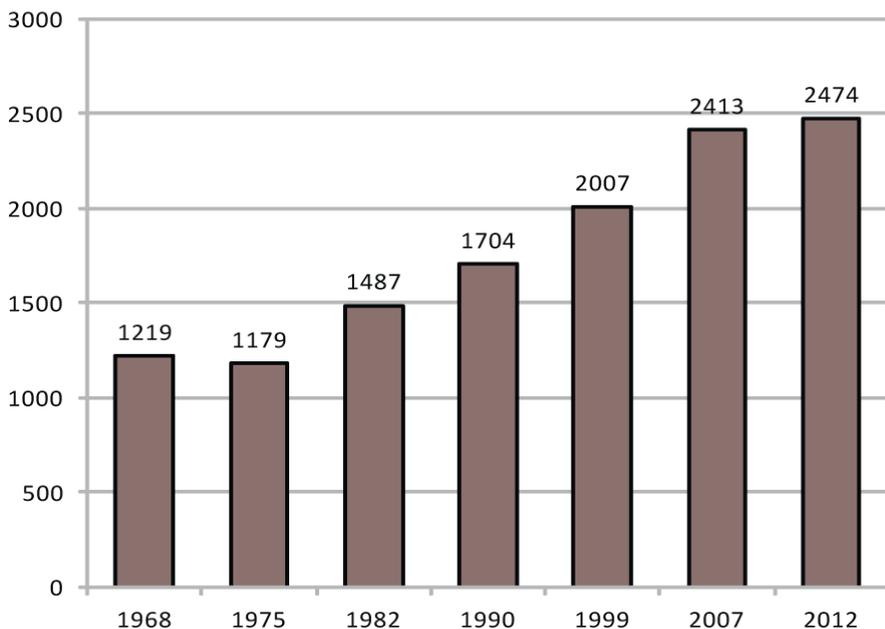
## 2 – ANALYSE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE



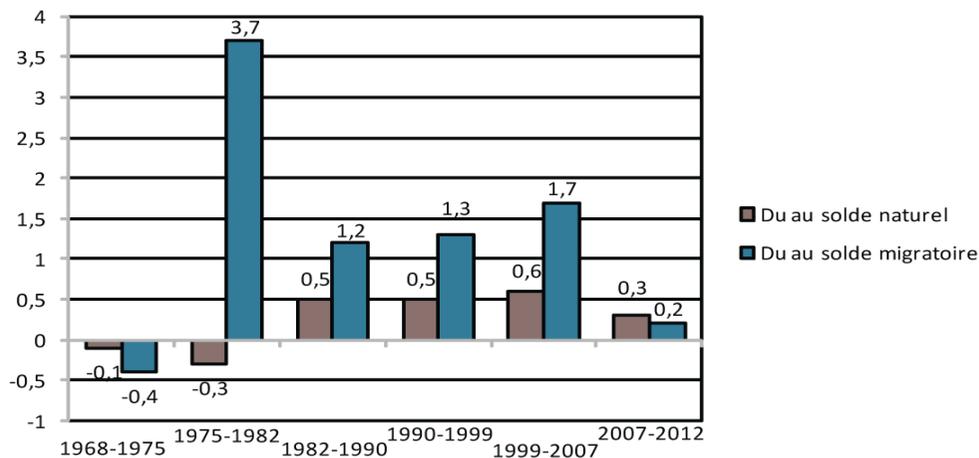
## Une forte croissance démographique

### Une commune attractive

#### Evolution de la population entre 1968 et 2012



#### Evolution du taux de variation annuel



La commune d'Alex connaît une forte croissance démographique depuis 1975. Le taux de variation annuel est en effet devenu positif depuis la période intercensitaire 1975-1982.

Entre 1975 et 1982, malgré un solde naturel négatif, Alex a connu un taux de variation très élevé (+3,7%/an). Le solde migratoire a en effet contrebalancé le déficit de naissances observé sur cette période. La commune a ainsi accueilli environ 300 nouveaux habitants en 7 ans, soit une progression de 25% de sa population.

Ce pic démographique a également été observé (d'une manière certes un peu plus modérée) sur l'ensemble de la communauté de communes du Val de Drôme (+2,5%/an).

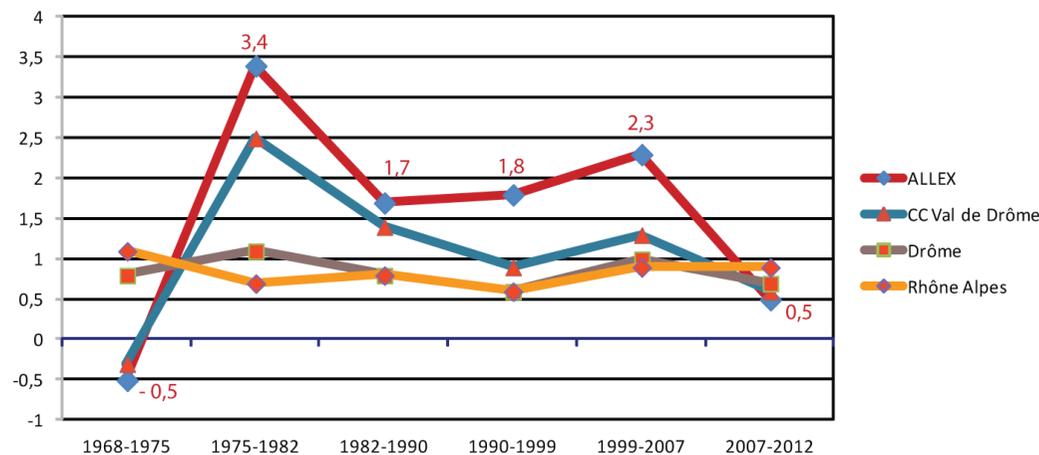
Sur la période intercensitaire suivante (1982-1990), le taux de variation annuel a chuté de moitié, atteignant ainsi 1,7%/an. Depuis lors, ce taux a progressé de manière modérée jusqu'à atteindre 2,3%/an sur la période 1999-2008.

La commune a ainsi grossi de manière brutale dans les années 70-80 pour ensuite adopter une progression plus mesurée, raisonnable et affichant une certaine constance. En effet, depuis 1982 :

- le solde naturel est constant (+0,5%/an), mais est en baisse depuis 2007
- le solde migratoire a évolué de manière progressive jusqu'en 2007 (+1,2%/an ; +1,3%/an ; +1,7%/an), puis a largement baissé entre 2007 et 2012, allant jusqu'à 0,2 %/an ;
- le taux de variation annuel de la commune est en baisse depuis 2007 passant de 2,3 % à 0,5 %

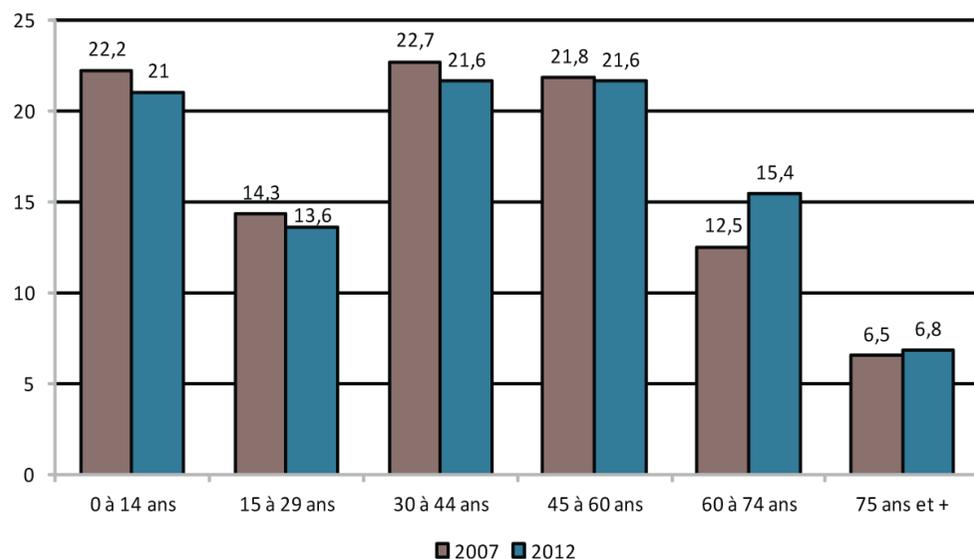
En conclusion, la commune d'Alex a donc eu le profil d'une commune jeune (solde naturel positif) et très attractive (solde migratoire élevé) jusqu'en 2007, depuis nous observons une baisse de l'évolution de la population.

#### Evolution comparée du taux de variation annuel



### Une commune jeune et familiale

Evolution de la structure par âge de la population

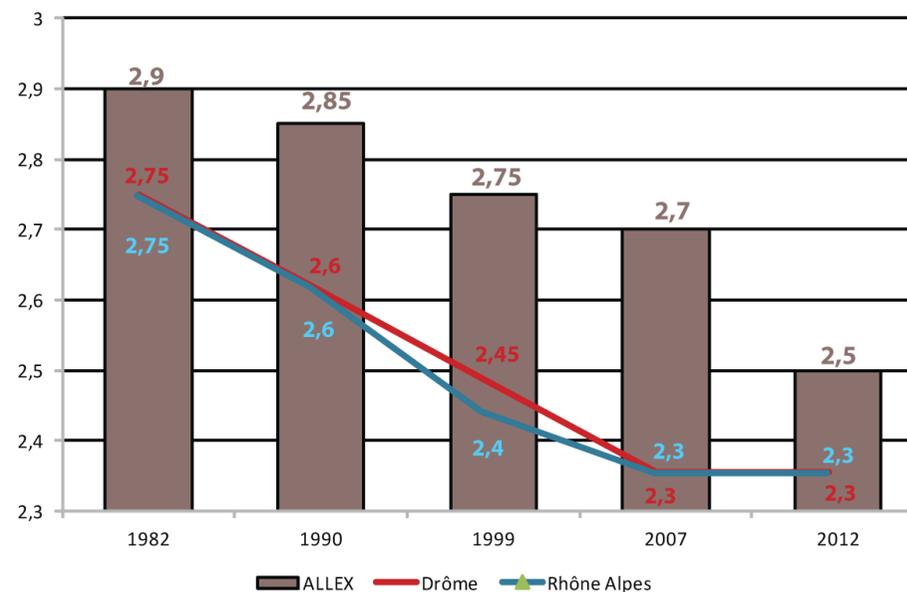


La population d'Alex est très jeune puisque constituée, en 2012, de près de 55% d'habitants ayant moins de 44 ans.

La commune est cependant marquée par un léger vieillissement de sa population sur la période 2007-2012 (phénomène observable à l'échelle nationale) :

- baisse du nombre d'habitants de moins de 45 ans (-3 points)
- augmentation des habitants de plus de 45 ans (+3 points)

Evolution de la taille des ménages



Depuis 1982, on observe un **phénomène de desserrement de la population** : la taille des ménages à Alex diminue régulièrement.

Ce phénomène est également observable à l'échelle du département, de la région et plus généralement de la France.

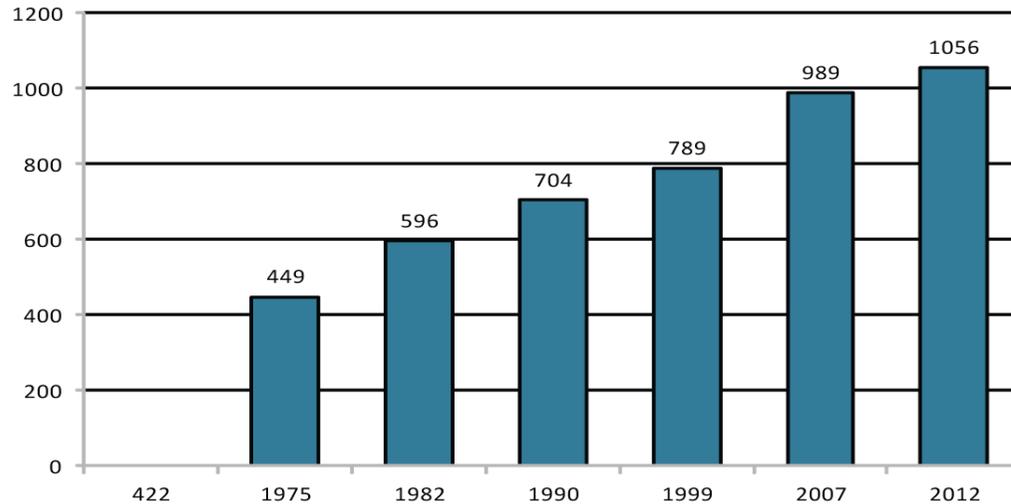
La taille des ménage à Alex a connu une baisse progressive et régulière depuis 1982 : 2,9 pers/ménage en 1982 ; 2,85 en 1990 ; 2,75 en 1999, **2,7 en 2007 et 2,5 en 2012.**

Ce phénomène de desserrement est dû aux phénomènes sociétaux actuels (divorces, familles mono-parentales...). Les objectifs à prévoir en termes de logements et notamment vis à vis de la diversité de l'habitat devront prendre en considération ce phénomène.

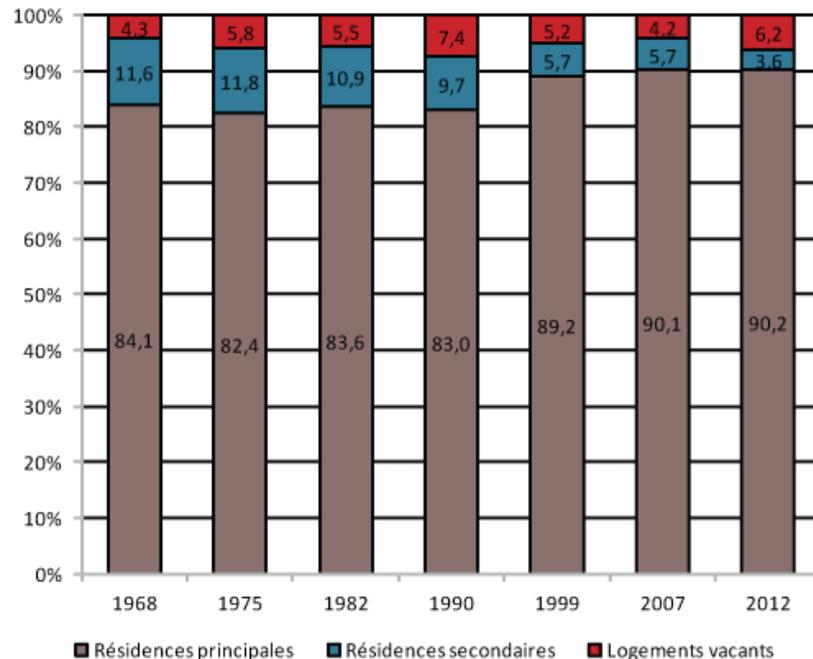
Cependant, la taille des ménage en 2008 à Alex reste supérieure à celle observée à au niveau des autres échelles territoriales. **Alex reste donc une commune familiale.**

### Une commune résidentielle

Evolution du parc de logements



Evolution de la structure du parc de logements



Le parc de logements à Alex a augmenté constamment depuis 1968 pour passer de 422 logements en 1968 à 1056 logements en 2012.

Cette augmentation est proportionnelle et justifiée par l'augmentation de la population observée sur cette même période.

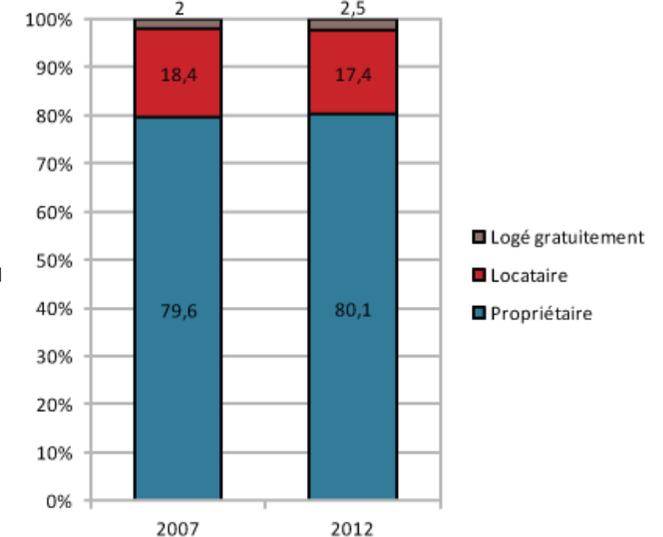
Entre 1999 et 2012 alors que la population augmentait d'environ 23%, le parc de logement a connu une augmentation d'environ 33 %. En effet, le desserrement de la population nécessite une production accrue en logements.

En moyenne entre 2007 et 2012, 79% des logements sont occupés par leurs propriétaires et 17,9 % par des locataires.

Entre 1968 et 1990, le nombre de résidences principales sur la commune représentait en moyenne 83% du parc de logements alors qu'en moyenne 6% du parc total était vacant ; 11% des logements étant quant à eux utilisés comme résidences secondaires.

Depuis 1999, on observe un **phénomène de résidentialisation** encore plus prononcé avec une proportion de 90% de résidences principales. Par ailleurs, la vacance du parc de logements a baissé pour atteindre un taux de 4% ce qui indique une certaine **tension du marché immobilier** sur la commune.

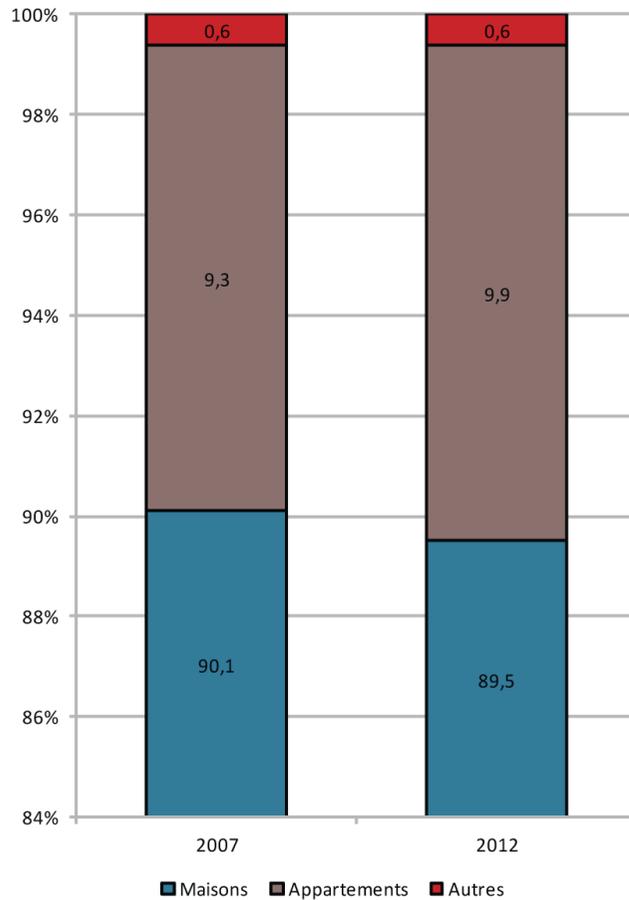
Evolution du statut d'occupation



En 2012, 80% des logements sont occupés par leurs propriétaires et près de 17,5 % par des locataires ; ceci implique une **faible rotation au sein du parc de logement**.

### Un parc de logements peu diversifié : 90% de logements individuels

Evolution des typologies de logements

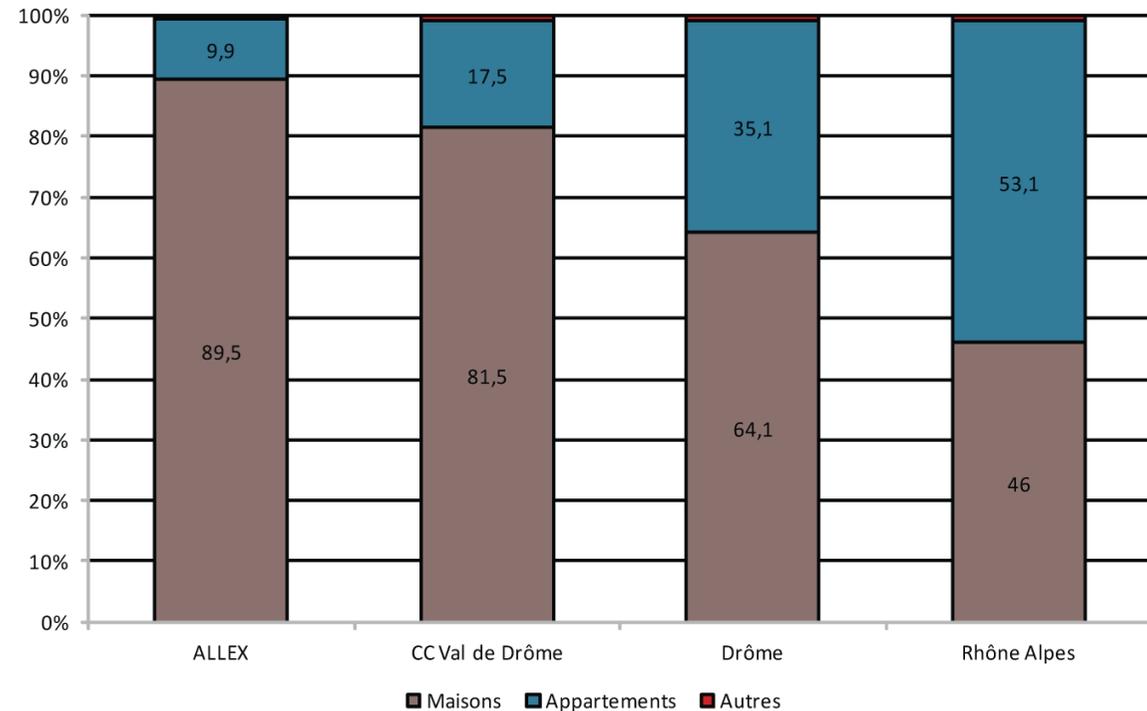


Le parc de logements d'Alex est caractérisé par une prédominance des logements individuels. En effet 90% des logements sont des maisons et près de 10% seulement sont des appartements.

Cependant, on observe une **amorce de diversification du parc** entre 2007 et 2012. En effet, on dénombrait près de 90% de maisons pour environ 9% d'appartements. La commune, consciente du besoin de diversifier son offre, a donc commencé à proposer davantage de logements collectifs.

A l'échelle de la CCVD, on recense plus de 80% de maisons soit une proportions un peu moins élevée mais reflétant tout de même le caractère très résidentiel de ce territoire.

Typologies de logements comparées en 2012



### Un parc de logements peu diversifié : de grands logements

Le parc de logements d'Alex est caractérisé par une prédominance des logements de grandes tailles (4 pièces et plus).

En effet, plus de la moitié des résidences principales de la commune sont constituées de 5 pièces et plus et plus des trois quarts des résidences principales sont constituées de 4 pièces et plus (rappelons que près de 90% des logements de la commune sont des maisons individuelles).

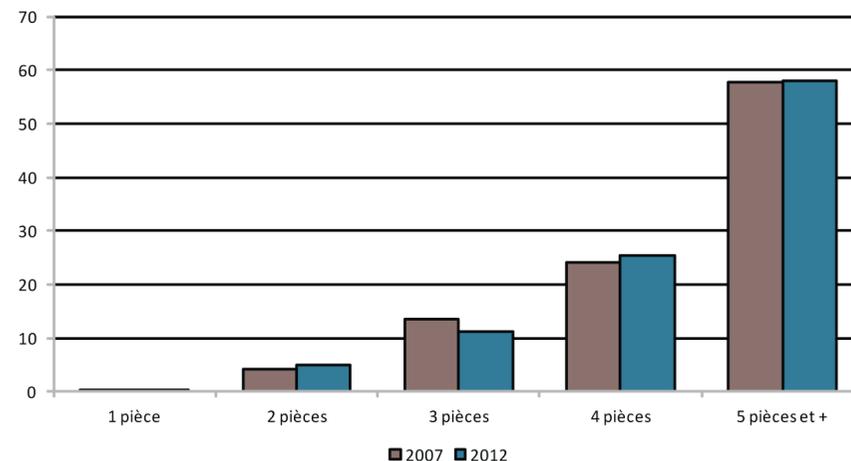
Entre 2007 et 2012 :

- la part des logements de 4 pièces a sensiblement augmenté
- la part des logements de 5 pièces a augmenté

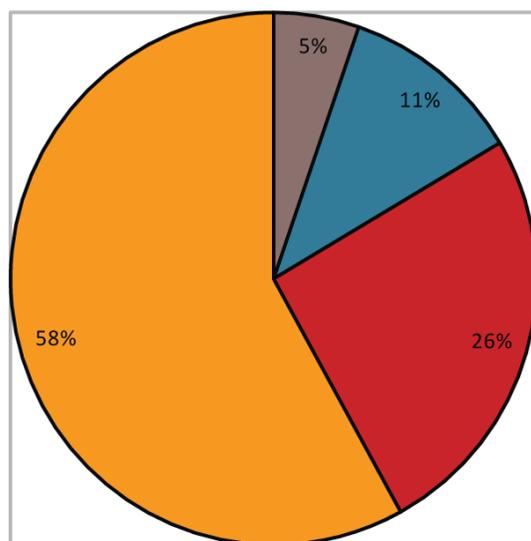
Ainsi, le phénomène de production de très grand logements s'est accentué durant les dernières années.

L'offre existante des résidences principales de la commune d'Alex ne propose pas une diversité bâtie optimale afin d'accueillir de nouvelles populations.

Evolution de la taille des résidences principales



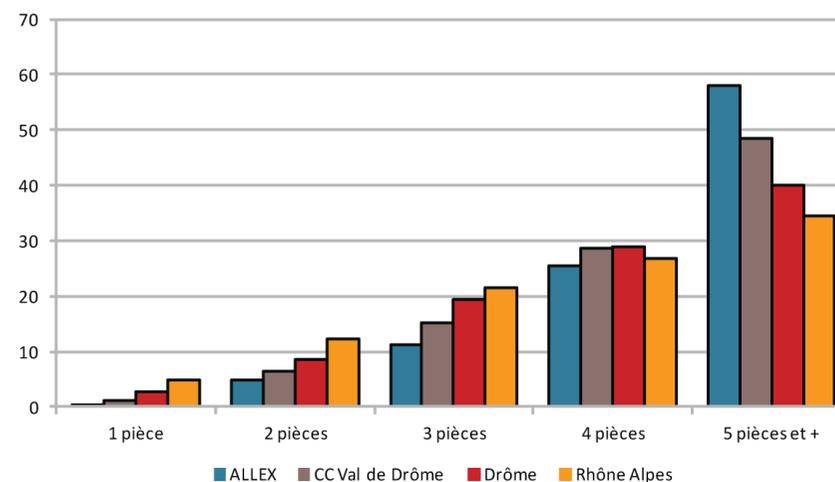
Taille des résidences principales



Les résidences principales existantes dans la Communauté de Commune du Val de Drôme, du département de la Drôme et de la Région Rhône Alpes sont réparties selon des typologies relativement similaires à celles de la commune d'Alex.

La commune d'Alex se détache néanmoins de cette analyse et accuse un nombre de résidences principales de 5 pièces ou plus nettement supérieur au département de la Drôme et de la région Rhône Alpes.

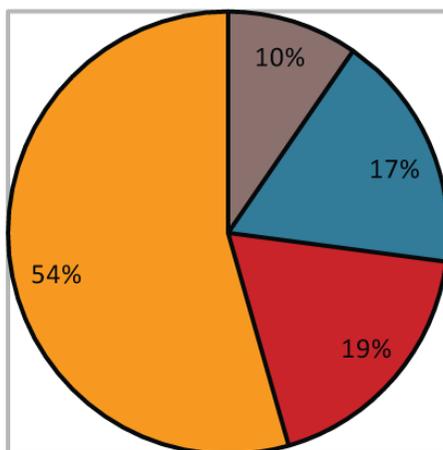
Taille comparée des résidences principales



■ 1 ou 2 pièces ■ 3 pièces ■ 4 pièces ■ 5 pièces ou plus

### *Une commune où il fait bon vivre Un parc de logements récent*

**Ancienneté d'emménagement  
des résidents en 2012**



■ - de 2 ans ■ De 2 à 4 ans ■ De 5 à 9 ans ■ 10 ans et +

La moitié des alexois résident sur la commune depuis au moins 10ans.  
Près des trois quarts de la population résident sur la commune depuis au moins 5ans.

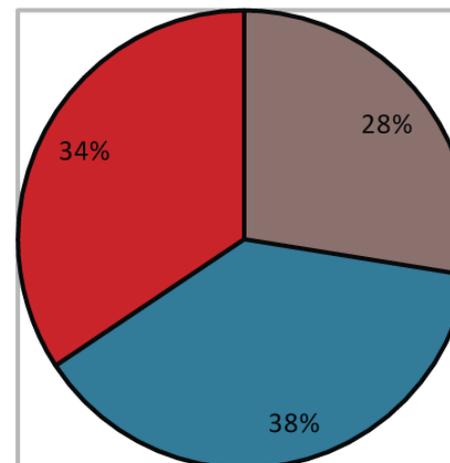
**Ces chiffres démontrent un fort attachement des alexois à leur commune.**

Ainsi, Alex est attractive et sait donner à ses habitants l'envie de s'installer sur le long

terme. Ceci est dû à plusieurs facteurs qui seront détaillés par la suite :

- cadre paysager,
- qualité urbaine et architecturale,
- offre en équipements, commerces et services...

**Epoque d'achèvement des résidences  
principales construites avant 2009**



■ Avant 1949 ■ De 1946 à 1990 ■ De 1991 à 2009

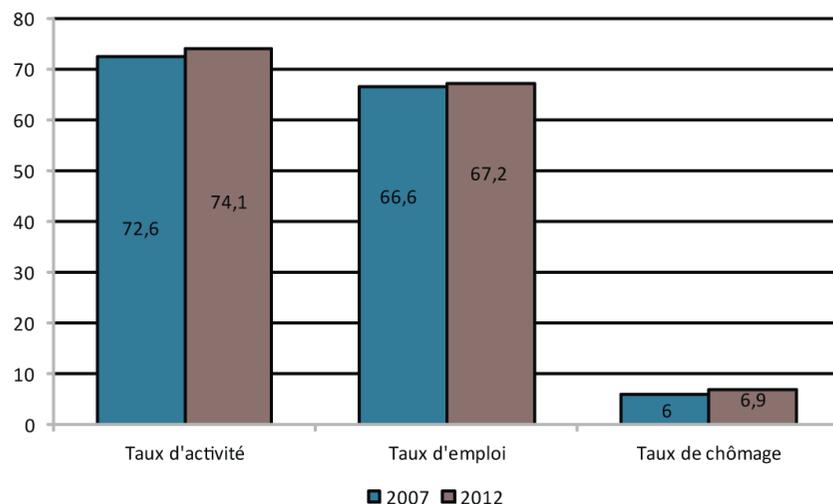
Près d'un tiers (28%) des résidences principales ont été construites avant 1949 ; il s'agit du « vieux village ».

Près de 40 % du parc a été construit entre 1946 et 1991, cela fait que plus de 60 % du parc a plus de 25 ans.

Les 40% restant ont été réalisés durant les 15 dernières années.

### Une commune dynamique

Evolution des taux d'activité, d'emploi et de chômage



Le taux d'activité des allexois a connu une légère hausse entre 2007 et 2012 pour atteindre un taux de 74,1%.

**Le taux d'activité sur la commune est légèrement supérieur au taux moyen observé en France (70,7% en 2012).**

En 2012, le taux d'emploi atteignait 67,2%, soit une augmentation de 0,6 points par rapport à l'année 2012.

Parallèlement, le taux de chômage a légèrement augmenté.

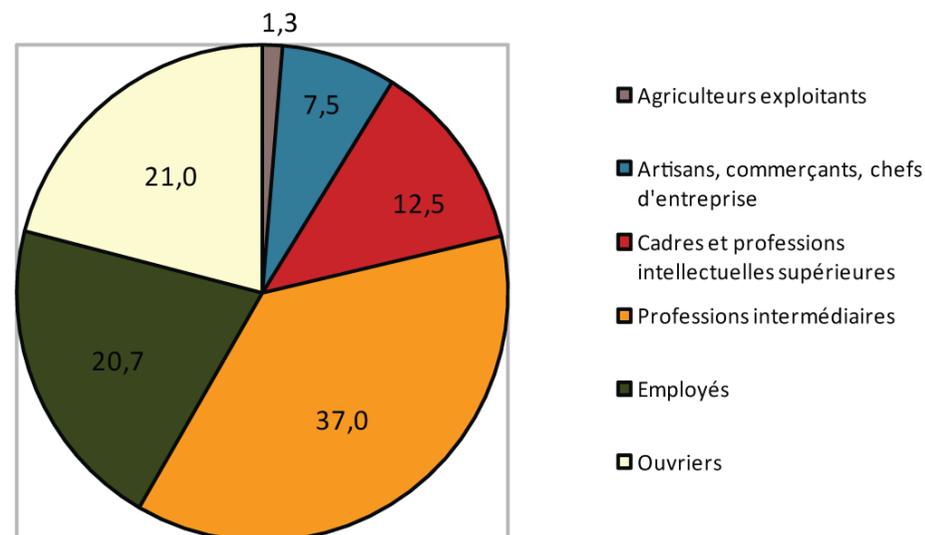
La tendance de l'activité et de l'emploi à Alex est donc globalement positive malgré une légère augmentation du taux de chômage.

En 2012 sur la commune, plus d'un tiers de la population active était issue de professions intermédiaires et approximativement 40% étaient répartis équitablement entre les catégories socio-professionnelles Ouvriers et Employés.

Par ailleurs, plus de 10% de la population active de la commune correspondaient en 2012 à des Cadres et Professions intellectuelles intermédiaires et un peu plus de 5% aux artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

Il faut noter que malgré le caractère semi-rural de la commune, seuls 1,3% de la population active en 2012 correspondaient aux agriculteurs exploitants.

Population active selon la Catégorie Socioprofessionnelle en 2012



### *Une commune dynamique*

Le profil de l'économie locale de la commune d'Allex n'a pas connu d'évolution significative entre 2007 et 2012.

**Les emplois de la commune correspondent principalement aux secteurs tertiaires, respectivement 44 % et 50,4 % en 2007 et 2012 et à l'industrie qui représentait 45,3 % des emplois en 2007 et 33 % en 2012.**

Par ailleurs, l'agriculture qui représentait 7,4 % des emplois en 2007 a connu une légère baisse en 2012 pour atteindre 6 % ;

Enfin il est important de noter que **les emplois liés à la construction ont augmenté de manière significative pendant cette période passant de 3,1 % en 2007 à 10,7 % en 2012.**

En 2012, on dénombrait 558 emplois sur le territoire communal pour une population de 1083 actifs ayant un emploi soit un ratio de 1 emploi pour 2 actifs ayant un emploi.

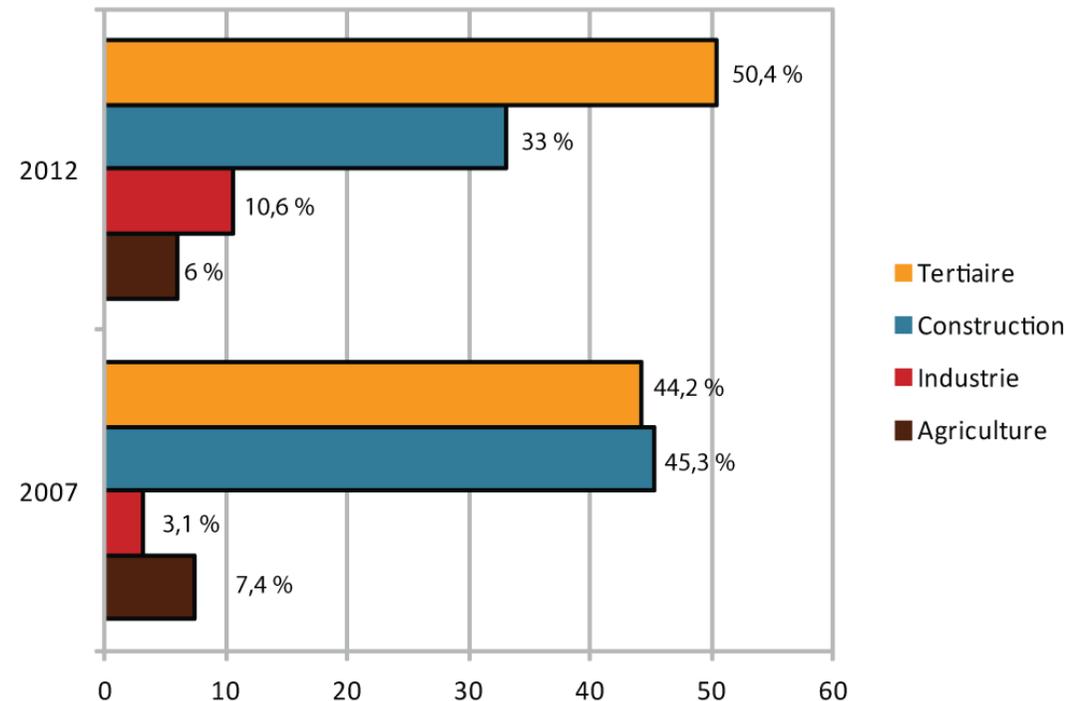
Une pépinière d'entreprises est un outil de développement économique local, dont l'objectif est de soutenir les jeunes entreprises dans leur démarrage, en leur proposant un hébergement (des bureaux); un accompagnement individuel et des services mutualisés.

La pépinière d'entreprises est implantée sur l'Ecosite du Val de Drôme à Eurre, dans le sud de la région Rhône-Alpes à 30 minutes de Valence. C'est une structure entièrement réservée aux créateurs d'entreprises et aux jeunes entreprises.

Eco-conçue, la pépinière d'entreprises est un bâtiment à basse consommation énergétique. Les matériaux ont été choisis dans la logique du développement durable : ossature bois, isolant en ouate de cellulose, ventilation mécanique double flux, panneaux photovoltaïque en toiture, etc...

La pépinière Du Val de Drôme participe au Réseau des Pépinières d'entreprises Rhône-Alpes (RPRA).

*Emplois par secteurs d'activité*

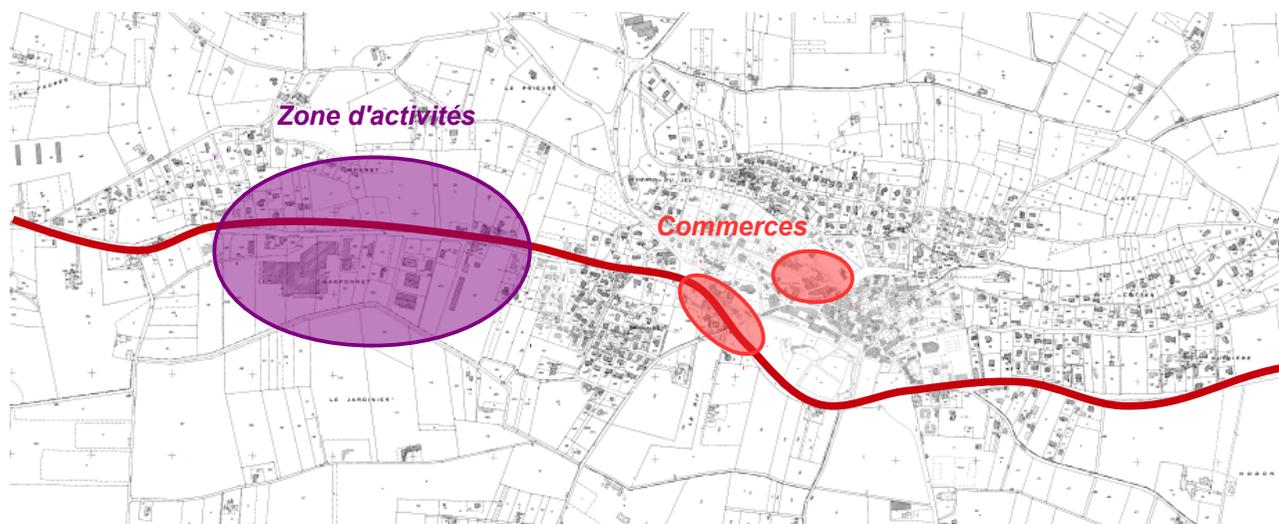


La répartition géographique des emplois sur la commune est globalement la suivante :

- **une zone d'activités** en entrée de ville Ouest, le long de la route de Crest
- **deux polarités commerciales** dans le village
- des travailleurs indépendants, des sièges d'exploitation agricole et autres activités isolées réparties sur l'ensemble de la commune.

L'entreprise employant le plus grand nombre de salariés est « Charles et Alice » au sein de la zone d'activités.

On dénombre **une dizaine de commerces** à Allex correspondant à des commerces de proximité. Une offre commerciale plus développée est disponible à Crest et à Livron permettant de satisfaire les besoins en matière de grande distribution.



### A l'échelle intercommunale :

Une pépinière d'entreprises est implantée sur l'Ecosite du Val de Drôme à Eurre. C'est une structure entièrement réservée aux créateurs d'entreprises et aux jeunes entreprises. La pépinière Du Val de Drôme participe au Réseau des Pépinières d'entreprises Rhône-Alpes (RPRA).

Par ailleurs, le territoire de la CCVD comptabilise 10 parcs d'activités. Ces espaces d'activités accueillent au total 170 établissements sur environ 10ha (cf tableau ci-contre).

Géographiquement, ces espaces sont principalement situés sur des communes situées à l'Ouest de la CCVD ; il s'agit en effet des communes les plus attractives car les plus proches de Valence.

Espace d'activités	Commune	Etablissements		Surface
<b>Ecosite</b>	EURRE	<b>30</b>	217	119000 m <sup>2</sup>
<b>Jardins des Artisans</b>	EURRE	<b>13</b>	39	26502 m <sup>2</sup>
<b>ZA Les Grandes Vignes</b>	GRANE	<b>8</b>	23	42000 m <sup>2</sup>
<b>La Fauchetière</b>	LIVRON-SUR-DROME	<b>15</b>	138	70000 m <sup>2</sup>
<b>parc d'activités de Fiancey</b>	LIVRON-SUR-DROME	<b>20</b>	125	150000 m <sup>2</sup>
<b>Le parc commercial des Crozes</b>	LORIOLE-SUR-DROME	<b>24</b>	213	116000 m <sup>2</sup>
<b>Les Blaches</b>	LORIOLE-SUR-DROME	<b>22</b>	370	150000 m <sup>2</sup>
<b>parc d'activités de Champgrand</b>	LORIOLE-SUR-DROME	<b>33</b>	483	375536 m <sup>2</sup>
<b>ZA Les Grands Prés</b>	MONTOISON	<b>3</b>	65	50000 m <sup>2</sup>
<b>PUY SAINT MARTIN</b>	PUY-SAINT-MARTIN	<b>2</b>	15	17000 m <sup>2</sup>

### Allex patrimoine et paysage

Forte de son histoire, Allex fait partie d'un ensemble de villages perchés et propose à ce titre un ensemble de panoramas sur la vallée de la Drôme et les campagnes environnantes.

Le bâti ancien correspondant à l'ancienne partie médiévale et qui caractérise la commune d'Allex et offre à ses visiteurs de nombreuses promenades et permet la découverte d'éléments architecturaux remarquables :

- l'ancienne tour du château,
- l'église du 13ème siècle,
- les Andrones,
- les lavoirs,
- les ruines de l'ancien temple,
- ...

Ce patrimoine attire les touristes curieux, intéressés par l'histoire et l'architecture ainsi que tous les amateurs de beaux paysages et de villages perchés.



*Allex, village perché de la Drôme*

### Alex nature et découverte

La commune d'Alex est caractérisé par un environnement rural marqué et proposant un cadre naturel très attractif.

La **réserve naturelle des Ramières** du Val de Drôme traverse le territoire communal dans sa partie Sud et s'étend de Livron à Crest le long de la rivière Drôme.

Il s'agit d'un atout majeur renforçant l'attractivité touristique de la commune et permettant aussi à la population locale de jouir d'un cadre naturel remarquable avec de nombreuses installations prévues à cet effet.

De nombreux **sentiers** ont été aménagés afin de permettre la découverte de la Drôme, de ses méandres, de sa ripisylve et de sa faune et un espace pique nique, un jardin des plantes. Un espace découverte (aquarium, mare, prairie à papillons, verger) ont été aménagés afin de sensibiliser les visiteurs aux éléments faunistique et floristique locaux.

La **Gare des Ramières** est un véritable « *lieu de visite pédagogique* » accueillant principalement les groupes et les familles.

Par ailleurs, à la sortie Est du village sur la route de Crest, « **L'Aquarium des tropiques** » représente un véritable atout pour la commune et attire chaque année plus de 20000 visiteurs. Avec ses 27 aquariums, la structure accueille les groupes, les familles et propose la découverte de plusieurs centaines d'espèces de poissons.

### Alex terre d'accueil

La commune d'Alex propose une offre en hébergements touristique constituée de **12 établissements** répartis selon les types d'hébergements suivants :

- 3 chambres d'hôtes
- 9 gîtes meublés

Par ailleurs, le sanctuaire St Joseph est actuellement un centre d'accueil touristique de plus de 90 lits et dispose d'un musée d'art africain.



**L'Aquarium des Tropiques**



**Gîte rural dans le village**



### RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLH

La communauté de Communes du Val de Drome a adopté son PLH en Octobre 2012. Cette démarche a été réalisée en collaboration avec les Communautés de Communes voisines du Crestois et du Pays de Saillans. Elle s'articule également avec le Grand Projet Rhône Alpes « Biovallée » et la réflexion en cours sur le SCOT. Les objectifs intercommunaux sont déclinés à l'échelle communale et sur chacun des 4 sous bassins du territoire : Vallée de la Gervanne, vallée du Roubion, Confluence et Basse Vallée de la Drôme dans laquelle se trouve la commune d'Allex.

#### 1. Principaux enjeux

Le PLH fixe les **principaux enjeux** suivants :

- développer une offre « intermédiaire » en matière de formes d'habitat, **moins consommatrice de foncier**,
- favoriser l'**intervention des collectivités** (portage du foncier, accompagnement à la réalisation de documents d'urbanisme...)
- prévoir l'urbanisation future en fonction de la **localisation des services, commerces et équipements** afin de limiter les déplacements,
- développer la production de **logements locatifs** publics et privés notamment à loyer abordable,
- fluidifier les parcours résidentiels en **diversifiant l'offre** : locatif, accession sociale, individuel groupé, etc.

#### 2. Perspectives démographiques et production de logements

Le PLH de la CCVD prévoit une croissance démographique légèrement en hausse : +1,7%/an.

Ce scénario est basé sur un développement renforcé de la basse vallée de la Drôme (1,8%) où se situe la commune d'Allex. Ceci en raison de la situation privilégiée des ses communes et de leur proximité avec le bassin d'emploi de Valence.

**Le PLH préconise ainsi la production** de 253 logements par an sur la CCVD (93 logements sur la basse Vallée de la Drôme), **dont 22 nouveaux logements par an sur la commune d'Allex.**

#### 3. Densités et formes urbaines

**Afin de tendre vers une amélioration progressive, de la consommation foncière et de préserver les terres agricoles**, Le PLH fixe des objectifs **territorialisés**, en matière de densités.

**Pour les communes « semi-rurales »\***, dont **Allex fait partie**, l'**objectif préconisé dans le PLH** est de respecter une **densité minimale de 12 à 20 logements /ha, soit des parcelles de 500 à 800 m<sup>2</sup> en moyenne.**

\*« Communes semi rurales » : entre 200 et 3 000 habitants, habitat individuel individuel prédominant, proximité des espaces urbains et des axes routiers.

#### 4. Logement locatif social

Dans le PLH, le principe de mixité sociale a été affirmé à l'échelle de la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD). Des objectifs quantitatifs de production de logements locatifs sociaux ont été validés afin d'**atteindre un pourcentage de 9,2 % dans les 6 ans.**

Le PLH préconise ainsi la production de 66 logements locatifs sociaux par an sur la CCVD (23 logements locatifs sociaux sur la basse Vallée de la Drôme), **dont 6 nouveaux logements locatifs sociaux par an sur la commune d'Allex.**



	<b>Perspective démographique correspondant aux objectifs du PLH</b> Taux de variation 1,8%/an
<b>Population en 2014</b>	<b>2487 habitants</b>
<b>Population en 2025</b>	<b>3026 habitants</b> soit 539 de plus qu'en 2014
<b>Besoins en terme de production de logements à l'horizon 2025</b>	<b>286 logements</b> de plus qu'en 2012 dont 78 logements locatifs sociaux.  → 53 ont été réalisés entre 2012 et 2015. → 23 sont en projet dans le cadre de la MARPA <b>=&gt; 210 logements</b> à prévoir dans le projet de territoire entre 2015 et 2025.



### **Scénario « fil de l'eau »**

La définition du scénario « fil de l'eau », permet d'évaluer les effets éventuels sur l'environnement dans le cas de la poursuite des dynamiques à l'oeuvre sur le territoire en l'absence du PLU. Il servira de cadre de référence et de point de comparaison mais permettra également d'identifier les risques liés à la poursuite de certaines dynamiques, et les points de vigilance environnementaux à conserver au cours de la construction du projet.

#### **Evolution des dynamiques démographiques à l'horizon 2025 :**

Les projections sur l'évolution démographique du territoire d'études sont évaluées au regard des dernières tendances relevées lors des démarches de recensements de l'INSEE, entre 2009 et 2012. Partant du maintien d'une croissance démographique de l'ordre de +0,5 %/an à l'horizon 2025, la commune devrait accueillir un total de 118 habitants, soit 140 habitants supplémentaires par rapport à 2014.

#### **Evolution du parc bâti à l'horizon 2025 :**

L'évolution du parc de logements qui est projeté à l'horizon 2025 sur la commune dans le cas du scénario « fil de l'eau » est étudiée en fonction des tendances observées les dix dernières années sur le territoire. Le besoin en logements obtenus pour permettre l'accueil de la population supplémentaire est d'environ 118 logements supplémentaires, soit un parc total d'environ 1134 logements.

	<b>Scenario « fil de l'eau »</b>
<b>Population en 2025</b>	2627 Soit : 140 habitants supplémentaires par rapport à 2014
<b>Besoin total en termes de production de logements supplémentaires à l'horizon 2025</b>	<b>Environ 118 logements</b>
<b>Objectifs de production de logements locatifs sociaux à l'horizon 2025</b>	<b>Environ 34 logements</b>



### Constats

- Une forte croissance démographique depuis 1975, mais en perte de vitesse
- Une commune attractive
- Un taux de variation annuel plus bas qu'à l'échelle intercommunale (0,5% à Allex contre 0,9% pour la CCVD)
- Un léger vieillissement de la population durant la dernière période intercensitaire mais une population qui reste très jeune
- Un phénomène de desserrement de la population mais une commune familiale (2,5 pers/logt à Allex en 2012)
- Une commune résidentielle
- Un parc de logements peu diversifié : une majorité de grands logements de type maison individuelle
- Une commune où il fait bon vivre
- Un parc de logements récent
- Une commune dynamique d'un point de vue économique :
  - Taux d'activité de 74%
  - 1 emploi proposé sur la commune pour 2 actifs ayant un emploi résidant sur la commune
  - Présence d'une zone d'activités
- Un fort potentiel touristique

### Enjeux

- Freiner légèrement la croissance démographique pour répondre aux objectifs du PLH (environ 1,8%/an)
- Maintenir l'attractivité du territoire
- Diversifier le parc de logements afin d'offrir un parcours résidentiel complet
- Favoriser la mixité sociale et générationnelle
- Développer l'offre en commerces de proximité afin de renforcer la vie de village
- Favoriser la création de nouveaux emplois, permettre l'implantation de nouvelles entreprises et l'extension de l'industrie Charles et Alice, principal employeur de la commune (réflexion à mener en partenariat avec la CCVD)
- Renforcer l'offre touristique, notamment liée à l'histoire et au patrimoine (bâti et naturel)





### 3 – FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

La commune d'Alex, d'une superficie d'environ **2030ha** est bordée sur sa limite Sud, par la rivière Drôme.

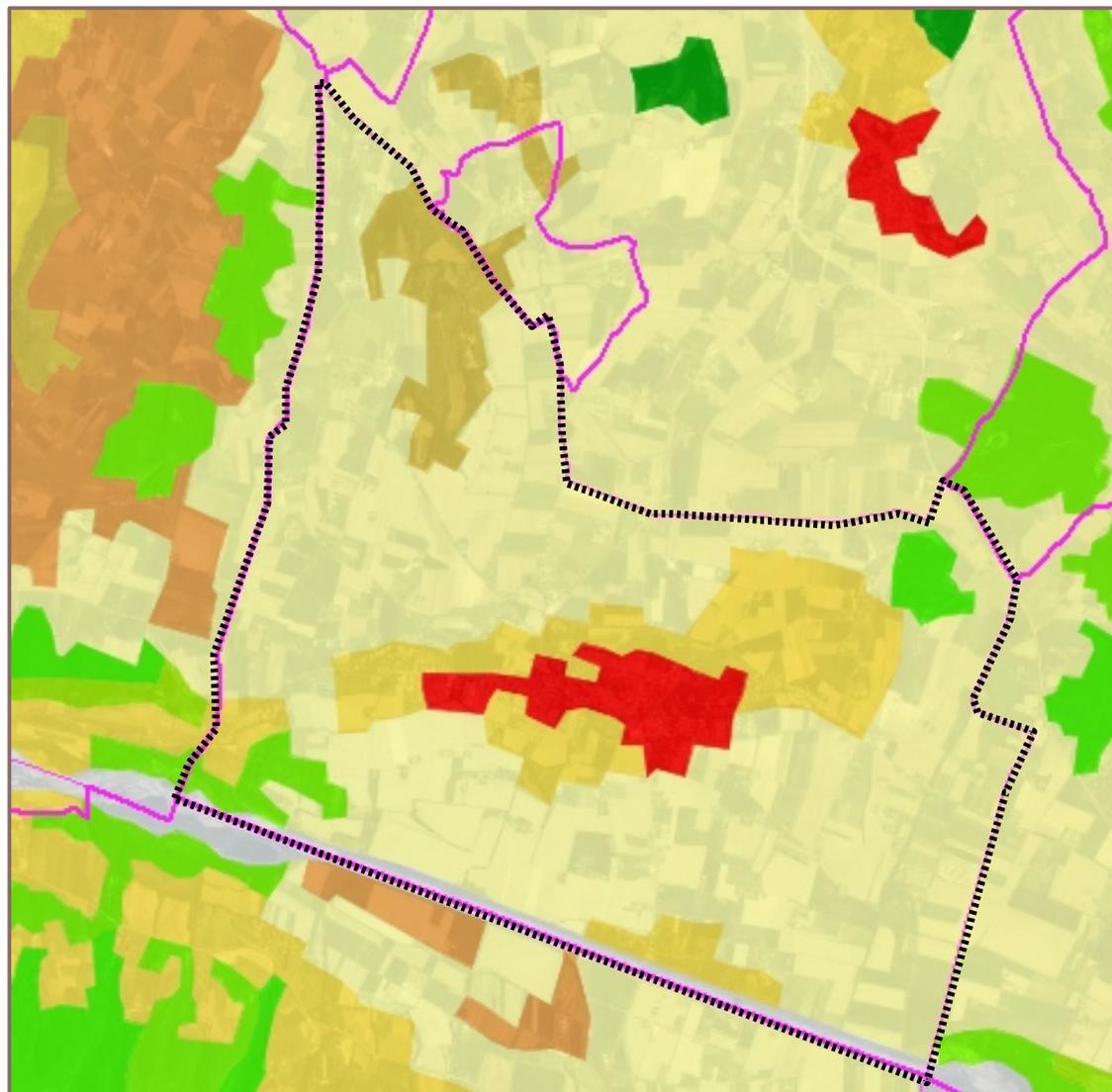
Il s'agit d'une commune fortement marquée par les **espaces agricoles** représentant environ 90% du territoire.

Les espaces naturels sont quant à eux peu représentatifs du paysage local.

L'urbanisation s'est développée sur un axe Est-Ouest le long de la RD93, principal axe de transport de la commune, et sur le flanc Sud du coteau, conférant à Alex son statut de **village perché**.

### LEGENDE

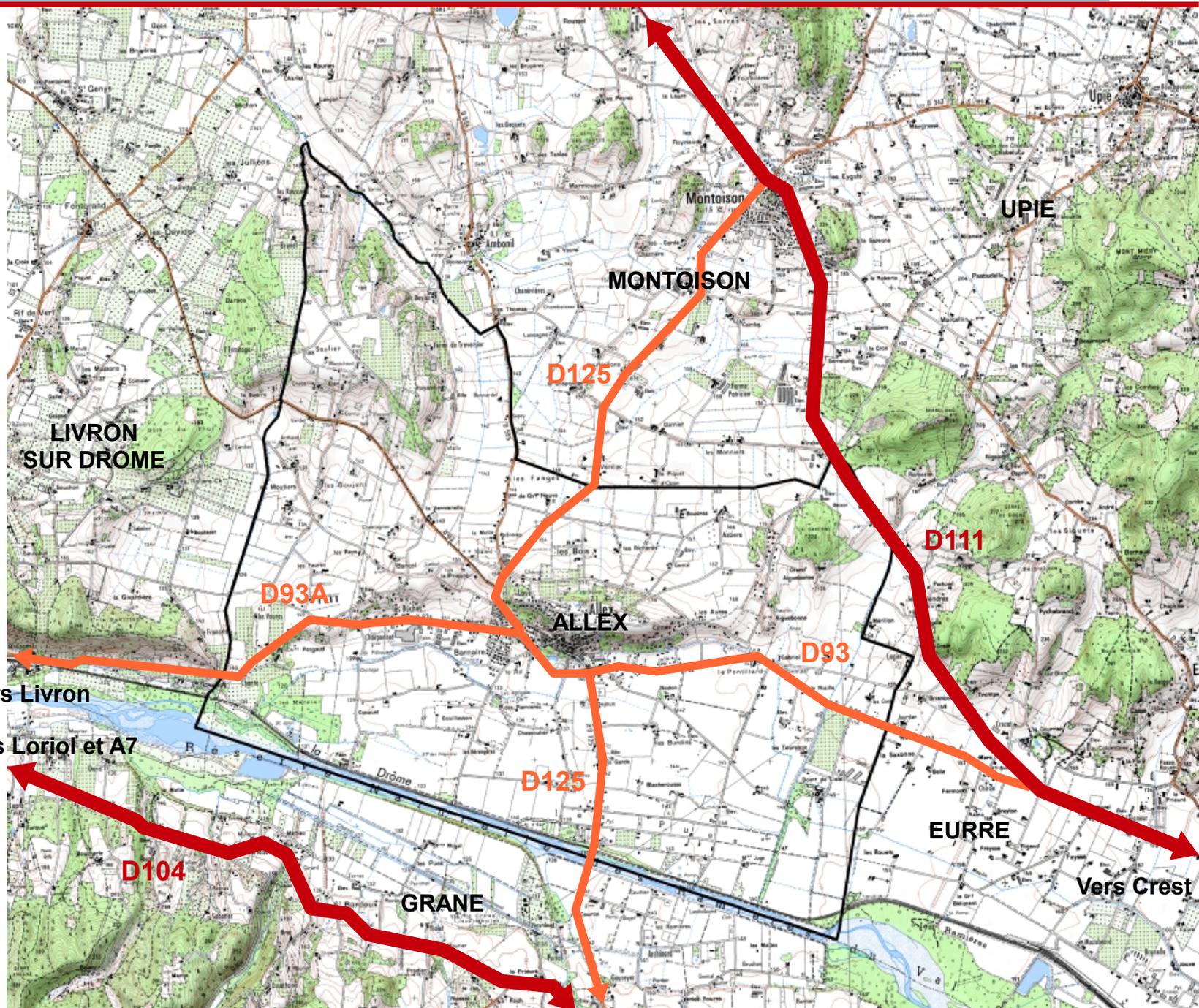
-  Zone urbanisée
-  Terres arables
-  Systèmes culturaux et parcellaires complexes
-  Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
-  Forêts de feuillus
-  Forêts mélangées



La commune d'Alex bénéficie d'une **situation privilégiée** en matière d'accessibilité : à la fois aux portes des grands axes de circulation et peu affectée par les problématiques d'encombrement de son réseau viaire.

Le territoire est en effet **aux portes des RD111 et RD104, axes de transit intercommunaux majeurs** permettant de connecter respectivement Crest à Valence, et Crest à Loriol.

La RD104 permet également de rejoindre l'autoroute A7 au niveau de l'échangeur situé sur la commune de Loriol. Alex se trouve ainsi aux portes d'un axe routier majeur permettant de rallier Valence et Lyon au Nord, Montélimar, Orange et Avignon au Sud.



A une échelle plus locale, le **réseau viaire communal se développe en étoile** à partir du village. Les deux axes les plus empruntés sont la RD93A/RD93 et la RD125. Le village d'Alex s'est développé autour de ces axes. Il est cependant important de noter que **le village s'est principalement développé en retrait de ces axes**, permettant de limiter les risques et les nuisances pour les alexois.



Les deux principaux axes principaux de la communes sont la route de Livron-Crest et la route de Grâne.

La **route de Grâne**, en très bon état, est doublée de part et d'autre d'une bande permettant la circulation des cyclistes.

La **route de Livron-Crest** est peu large compte tenu du trafic qu'elle supporte ; elle manque notamment d'aménagements pour les piétons et les cyclistes dans sa traversée du village. Une étude est en cours sur cette portion afin de réduire la vitesse des automobilistes et d'aménager des trottoirs qui permettront aux allevois de se rendre dans le centre-village.

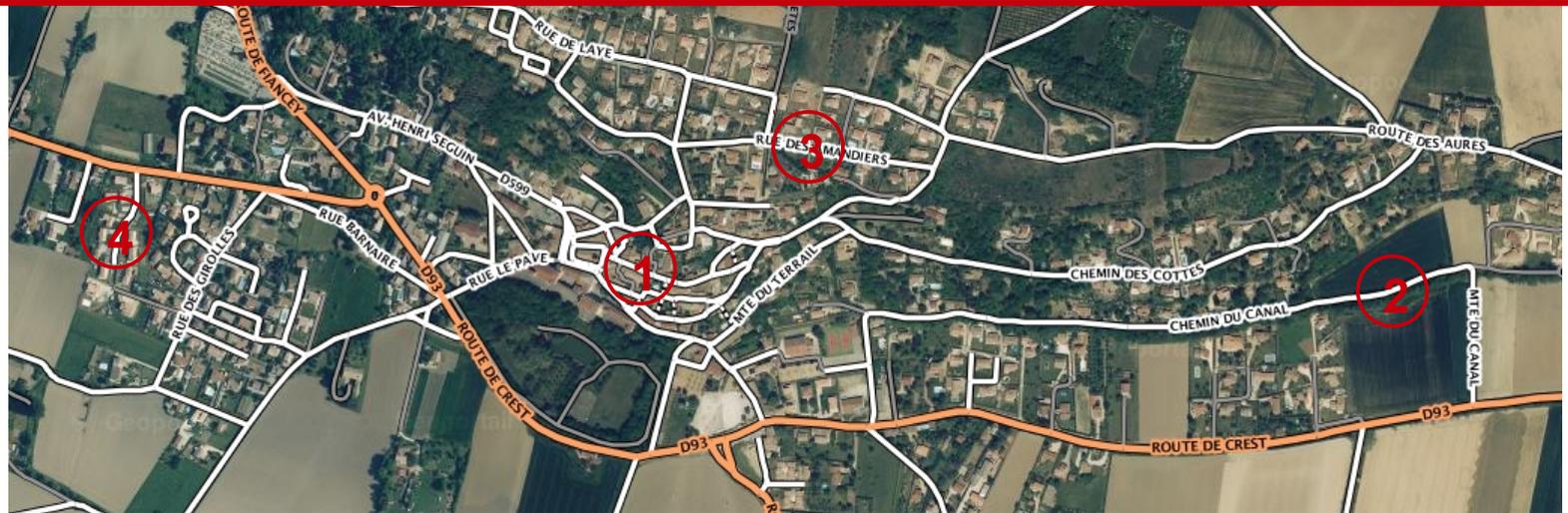
Les **autres départementales** (route de Flancey, route d'Ambonil et route de Montoisson) présentent un profil adapté à leur fréquentation ; elles sont peu large mais les croisements sont aisés.

Tous et toutes réservés.  
Toute reproduction ou utilisation partielle  
est strictement interdite sans autorisation écrite.  
Éditions DDC REP  
83000 - 0974 7000000000  
BP 4508 - 39074 FOUILLONNE Cedex 02  
Tél. 0033 03 21 18 12 - Fax 0033 03 21 02 40  
www.commune-livron-crest.com - livron@livron-crest.com  
Dirigé par Ingénieur - Jean-Louis RANCIET  
Prix : 0,00 € TTC - Mail : livron@livron-crest.com  
Dépôt légal : 2<sup>ème</sup> trimestre 2011  
CHAUDRONNAGE 2011  
Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation partielle sans autorisation écrite est strictement interdite.

### 3.3. Réseau viaire



Le **cœur de village**, correspondant au noyau ancien d'Alex, est constitué d'un **réseau de petites rues principalement orientées Est-Ouest**. Ces rues sont pour la plupart à double sens de circulation mais peu larges ; le croisement des véhicules nécessite que l'un d'eux se range sur le côté. Cette configuration est typique des centres-anciens et incite les automobilistes à rouler lentement. Ces rues ne sont pas équipées de trottoirs mais leur faible fréquentation permet aux piétons de circuler sur la chaussée sans danger. **Des escaliers, passages et ruelles orientés Nord-Sud** connectent ces rues tout en gérant la topographie de ce village perché.



Les **extensions urbaines Est** du village se sont développées « au coup par coup » autour de 3 axes Est-Ouest : la route de Crest, le chemin du canal et le chemin des cottes. Ces deux chemins sont étroits ; les croisements y sont difficiles. L'ambiance y est champêtre et très végétale ce qui incite à la balade, même si aucun aménagement n'y est prévu.

Les **extensions Nord** sont organisées autour d'un réseau viaire maillé (très peu d'impasses) permettant une bonne greffe de ces quartiers. La Municipalité effectue depuis quelques années des travaux d'aménagement de trottoirs afin de faciliter les déplacements piétons dans le village.

Les **extensions Ouest** sont constituées de lotissements dont certains organisés autour d'impasses. Les aménagements piétons sont absents.



## 3.4. Stationnement



Place de la Mairie



Parking St Joseph



Poche de stationnement dans le centre-ancien



Poche de stationnement dans les lotissements



Le **centre du village** dispose d'une offre en stationnement insuffisante. Le noyau ancien est parsemé de quelques poches de stationnement (5 à 10 places par poche) permettant de satisfaire les besoins des résidents.

**En périphérie immédiate du noyau ancien**, on dénombre une offre en stationnement plus importante, notamment liée à la présence d'équipements et de commerces de proximité. Ainsi, il est dénombré trois poches de stationnement :

- Place de la Mairie : 32 emplacements dont 1 PMR
  - Salle Polyvalente : 76 emplacements (non matérialisés)
  - Espace St Joseph : 178 emplacements (non matérialisés)
- De plus, il y a 6 emplacements vélos au niveau de l'école primaire.

Les **quartiers d'extensions urbaines de type pavillonnaire** sont dotés de quelques poches de stationnements visiteurs. Il n'existe pas de phénomène de stationnement intempestif trop marqué.

## 3.5. Transports en commun

Allex est desservie par la ligne n°28 du réseau de transports en commun Keolis Drôme.

Cette ligne relie Valence à Luc-en-Diois en passant notamment par Etoile-sur-Rhône, Montoison, Allex, Eurre, Grane, Crest, Saillans, Die...

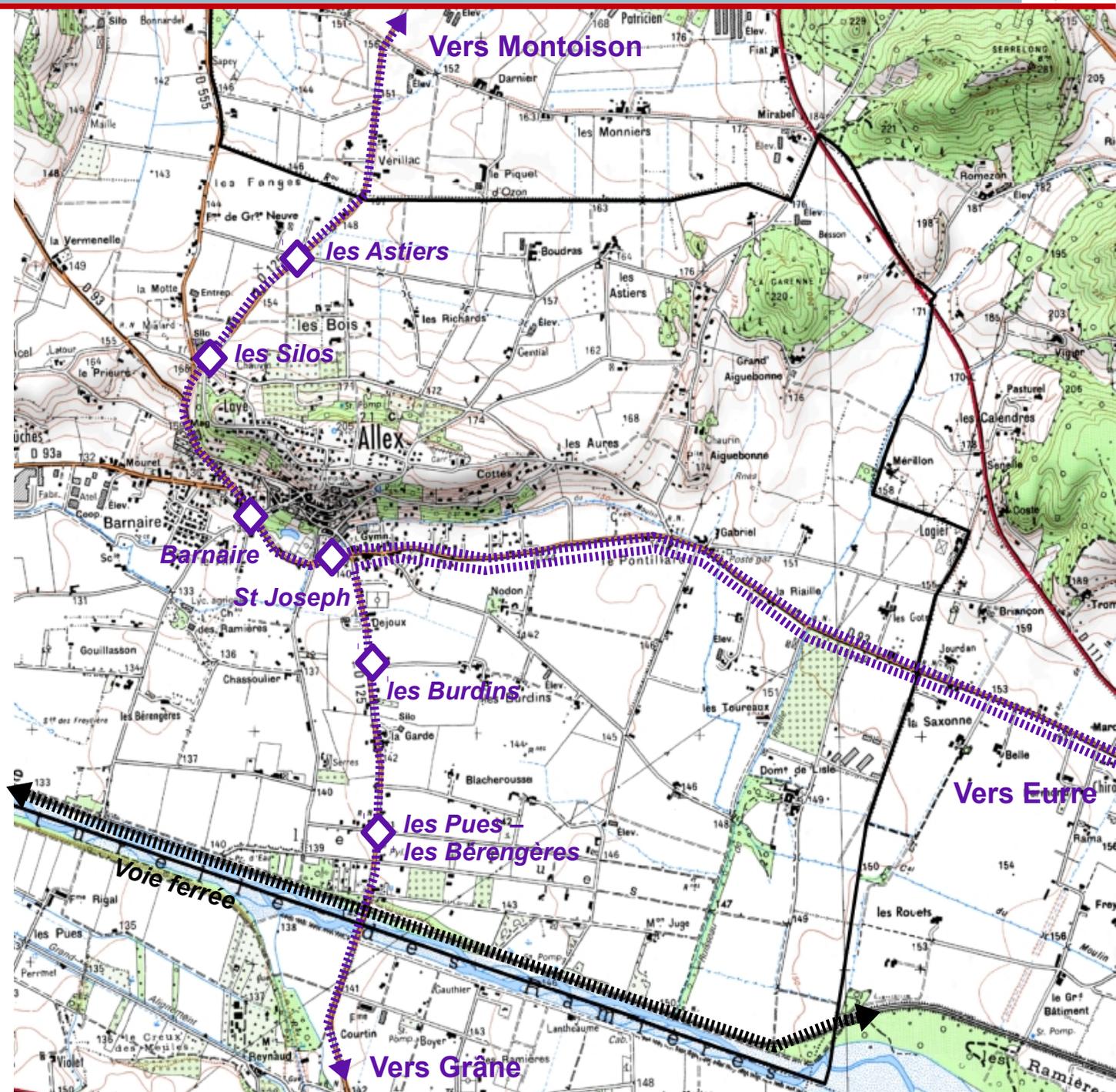
Elle emprunte la RD125 et la RD93. Six arrêts sont à la disposition des Allexois.

Les bus à Allex ont une faible fréquence de passage (environ 3 à 4 passage par jour dans chaque sens de circulation) ; ce service reste cependant pratique et utile.

La commune est également desservie par les transports scolaires pouvant occasionnellement être utilisés par les particuliers.

Concernant les transports ferroviaires, la commune d'Allex est traversée en sa partie Sud par la ligne interrégionale Valence-Gap. Cette ligne assure la desserte des gares de Livron-sur-Drôme, Crest, Saillans, Die et Luc-en-Diois avec une fréquence de 4 allers-retours quotidiens par semaine.

Le train est principalement utilisé à destination ou en provenance de Valence-ville. Les déplacements à destination du lieu de travail (professionnel, scolaire) représentent un peu moins de 50% des pratiques.



### 3.6. Circulations douces



Parcours doux le long de la Drôme



Déplacements doux dans le centre-ancien et panorama



La commune est bordée, au Sud, par la rivière Drôme. Un **parcours familial d'environ 50km le long de la Drôme** permet de longer la rivière à pied, à vélo, à cheval, à partir de la confluence Drôme/Rhône jusqu'à Saillans.

La **route de Grâne** est doublée d'une bande cycliste permettant de connecter le chemin le long de la Drôme au village perché d'Alex et à son aquarium tropical.

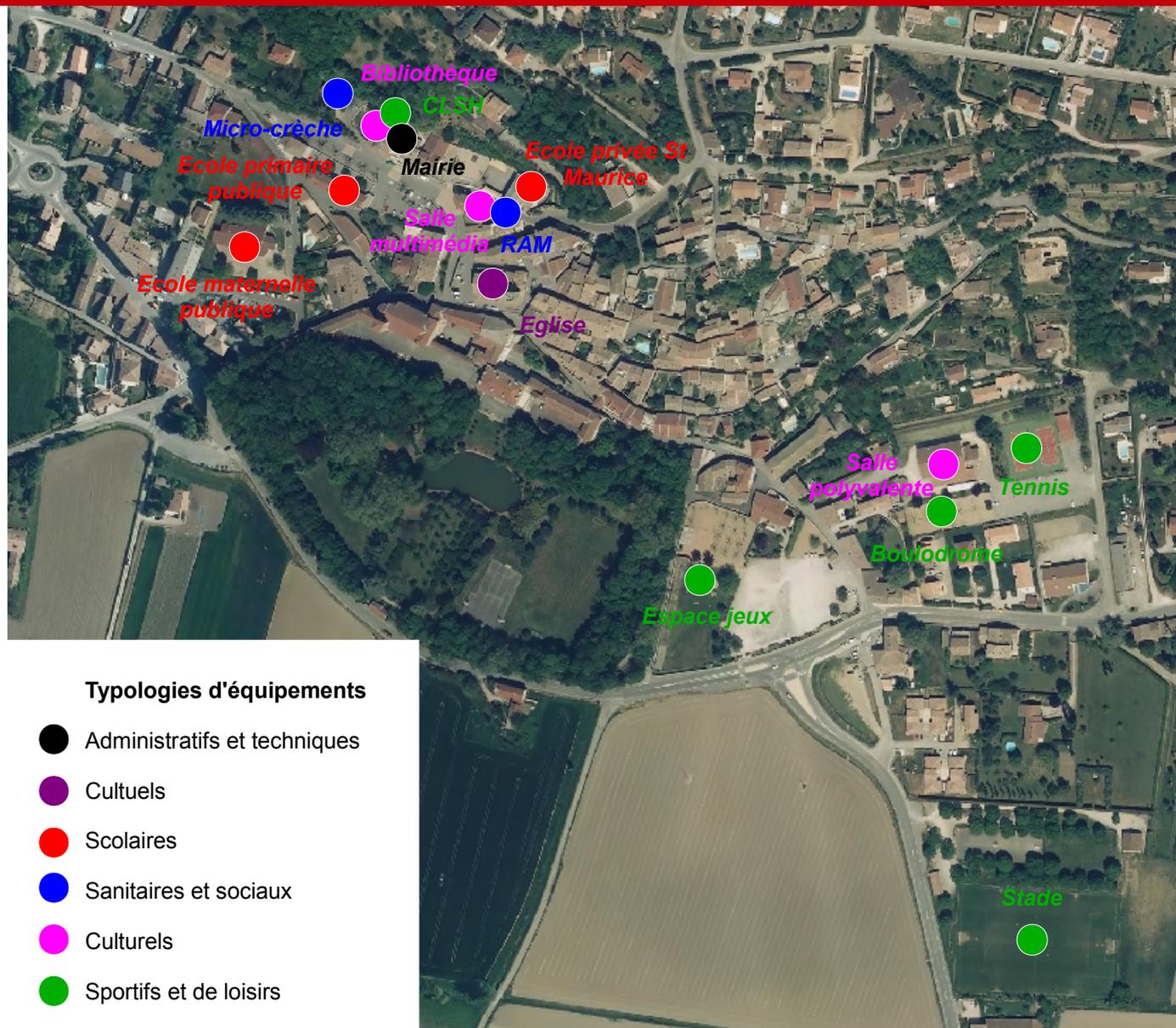
Une fois arrivé dans le village, les déplacements doux sont aisés dans le **centre ancien** peu fréquenté par les automobiles et permettant de découvrir un panorama de qualité vers la plaine agricole avec, en arrière-plan, les reliefs de la forêt de Marsanne. Les connexions douces sont quant à elles à améliorer dans la périphérie du centre-ancien.



Ecole primaire publique



Mairie  
Bibliothèque  
CLSH



### L'offre en équipements à Alex est riche et diversifiée.

Il existe **2 principaux pôles d'équipements** sur la commune :

- autour de la place de la mairie : équipements scolaires, administratifs et sociaux principalement,
- à proximité de l'espace Saint Joseph : équipements sportifs principalement.

Les **effectifs scolaires** (les 3 écoles confondues) ont augmenté entre la rentrée 2008/2009 et la rentrée 2010/2011 (299 élèves, 321 élèves puis 350 élèves pour un total de 14 classes). A la rentrée 2011/2012, les écoles affichaient un effectif en baisse (317 élèves pour 13 classes). Cette baisse s'est confirmée à la rentrée 2015/2016 (284 élèves).

Un projet de MARPA (maison d'accueil rural pour personnes âgées) d'une capacité de 24 lits est en cours à l'Ouest du village.

### Typologies d'équipements

- Administratifs et techniques
- Culturels
- Scolaires
- Sanitaires et sociaux
- Culturels
- Sportifs et de loisirs

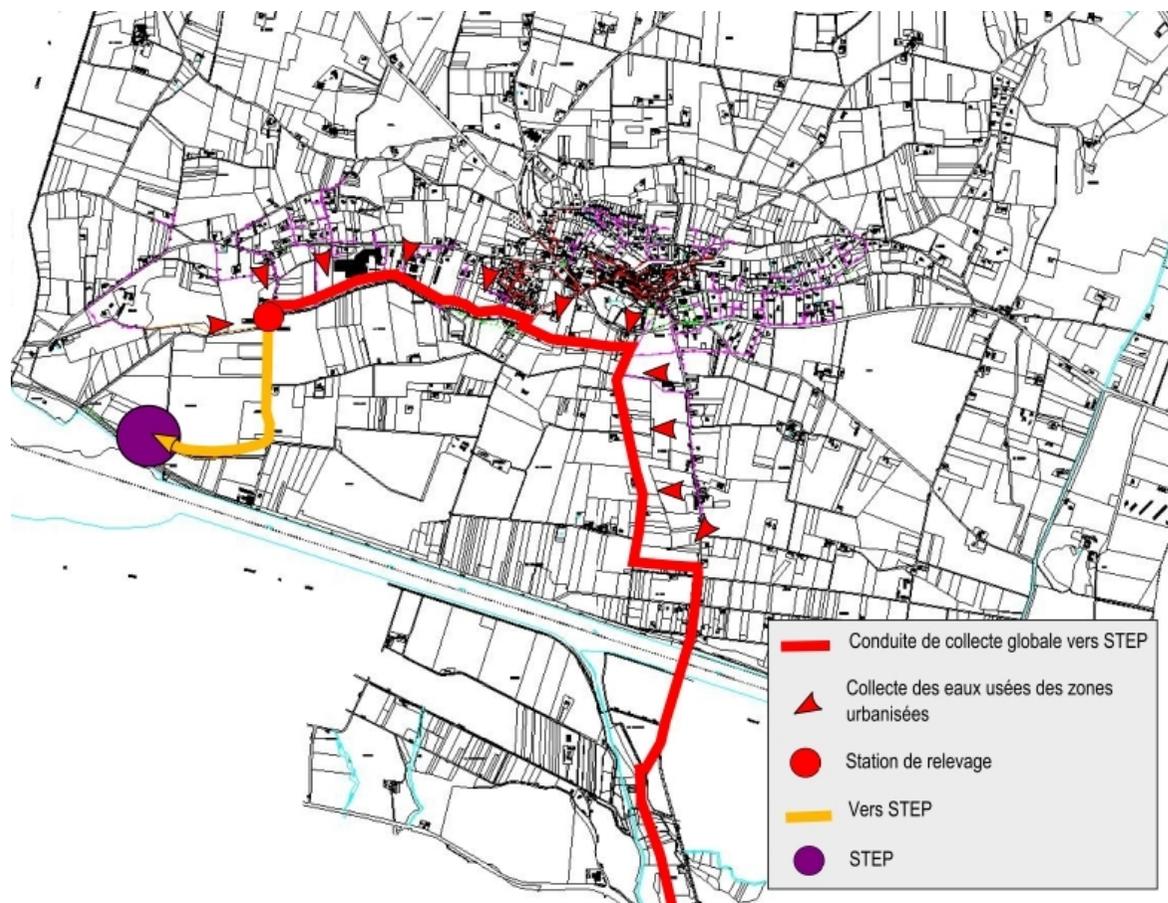
Depuis quelques années, les élus mènent des travaux de **mise en accessibilité des équipements publics ainsi que des voiries**. La mairie a ainsi été totalement remise aux normes d'accessibilité et des trottoirs sont régulièrement créés pour sécuriser les déplacements doux, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

### Réseaux d'assainissement

La commune d'Alex est équipée d'un réseau d'assainissement qui dessert le centre ancien, le secteur périurbain et le quartier de Charponnet soit 660 abonnés. Le réseau de la partie centrale de l'agglomération est un réseau unitaire qui achemine les effluents vers le collecteur principal du syndicat intercommunal d'assainissement d'Alex-Grâne et sont traités à l'usine de dépollution syndicale tout comme la commune de Grâne. Les quartiers périurbains sont raccordés sur le réseau syndical par un réseau séparatif. Le réseau d'assainissement de la commune d'Alex est exploité en affermage par la Société Véolia. Le contrat d'affermage a débuté le 1 janvier 2004 pour le réseau d'assainissement d'Alex. Ce réseau est en grande partie gravitaire, d'une longueur d'environ 22km dont 1,9km en refoulement. 1 poste de relevage et 6 déversoirs d'orage sont présents sur ce réseau. 35% du réseau est de type unitaire.

Le principe de fonctionnement de l'assainissement de la commune suit le schéma suivant :

**Un réseau global, situé au Sud du village d'Alex qui collecte toutes les eaux usées (et pluviales le cas échéant) de la commune pour les acheminer ensuite, via une station de relevage, vers la STEP.**



La station d'épuration d'Alex, de type « boues activées », est dimensionnée pour accueillir les rejets domestiques et de certains industriels d'Alex et de Grâne (**capacité de 12000 EH**). La mise en service de la station date de 1995, elle a été agrandie en 2002. Elle est gérée par le syndicat Alex-Grâne et est exploitée en délégation de service public par Véolia.

Plusieurs industriels déversent leurs effluents dans le système d'assainissement, ce qui impacte les capacités de traitements. 2 industriels ont des conventions de rejet : Abattoir Bernard et la société Charles et Alice.

L'étude sur le zonage d'assainissement identifie un sous dimensionnement de l'installation pour la charge hydraulique. Une diminution des entrées d'eaux parasites apparaît ainsi obligatoire.

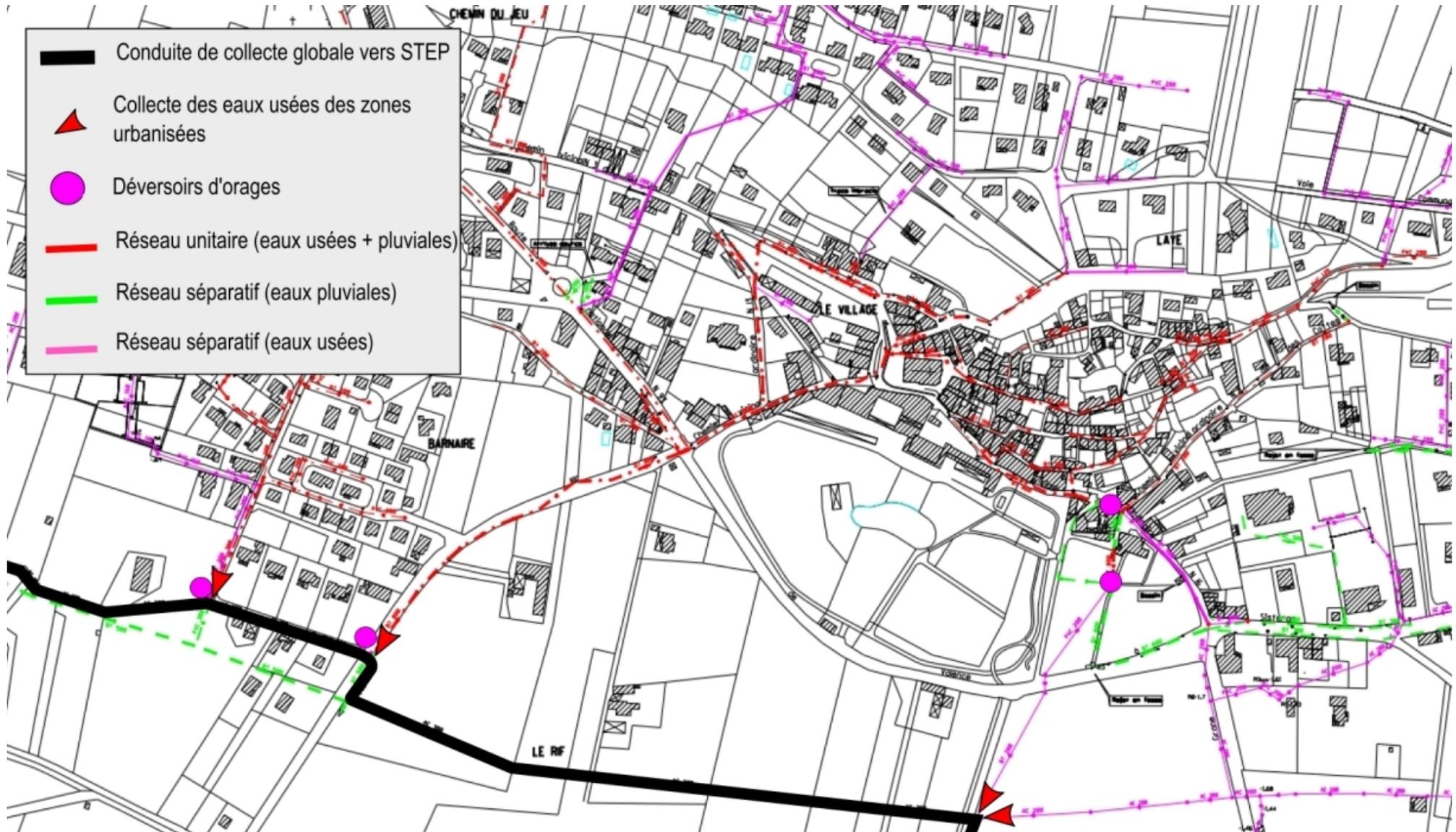
Synthèse :

La station d'épuration d'Alex-Grâne est en bon état. Les bilans pollutions effectués sur la station montrent des rendements et des rejets corrects qui répondent à la réglementation. D'un point de vue de dimensionnement, que ce soit pour la charge hydraulique ou polluante, la capacité résiduelle de la station d'épuration est très limitée.

Que se soit pour la charge hydraulique ou pour la charge polluante, il faut donc soit agir sur la station de traitement des eaux usées soit sur le système de collecte.

Afin de satisfaire aux évolutions démographiques des communes de Grâne et d'Alex, ces communes doivent réaliser des travaux limant le volume d'eaux parasites et l'établissement Bernard Royal Dauphiné S.A. devra respecter l'avenant n°4 à la convention spéciale de déversement en date du 9 novembre 2001. Lorsque l'établissement Bernard Royal respectera les prescriptions de la convention de rejet, la charge polluante arrivant à la station d'épuration sera inférieure à la capacité nominale de la station d'épuration.

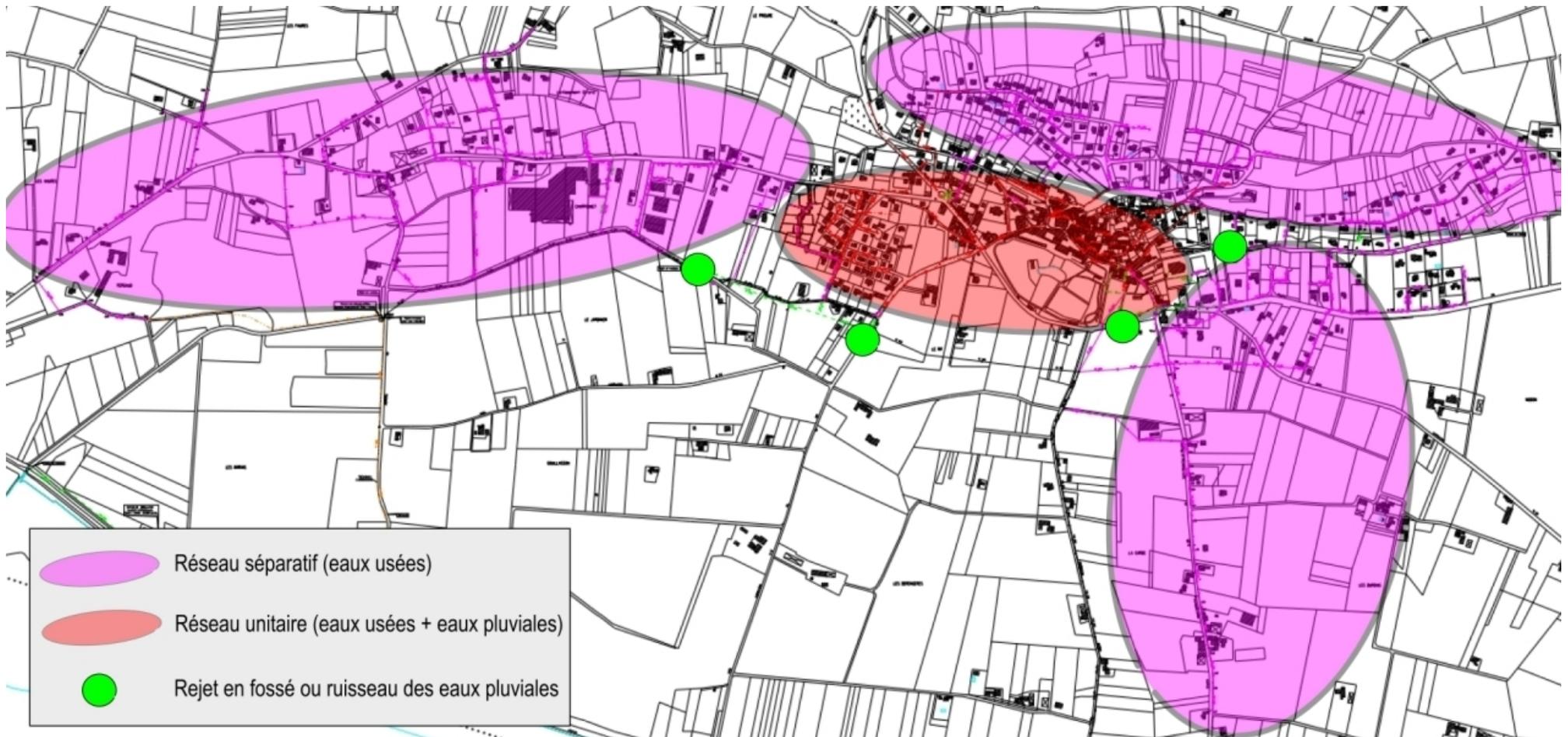
Un **réseau unitaire** (eaux usées + eaux pluviales) correspondant principalement au **centre ancien d'Alex** se connecte à la canalisation de collecte globale située au Sud du centre village. Des déversoirs d'orages situés à des points stratégiques permettent de soulager le réseau unitaire et d'éviter de cette façon de rejeter en excès les eaux usées dans le milieu naturel lors de ces épisodes. Les eaux ainsi séparées et très fortement diluées sont rejetées dans les fossés.



**Deux réseaux séparatifs, un pour les eaux usées et un autre pour les eaux pluviales**, permettent l'assainissement du reste des zones urbanisées ; les zones urbanisées isolées, correspondantes à des maisons individuelles disposent de dispositifs autonomes d'assainissement.

**Le réseau séparatif eaux usées** correspond principalement aux zones urbanisées récentes d'Alex, soit principalement celles correspondantes à la première couronne périphérique du centre ancien.

**Le réseau séparatif eaux pluviales** permet le rejet directement les eaux pluviales dans le milieu naturel et de collecter les excès d'eaux usées (très fortement diluées) provenant du réseau unitaire du centre ancien.



### Assainissement autonome des eaux usées :

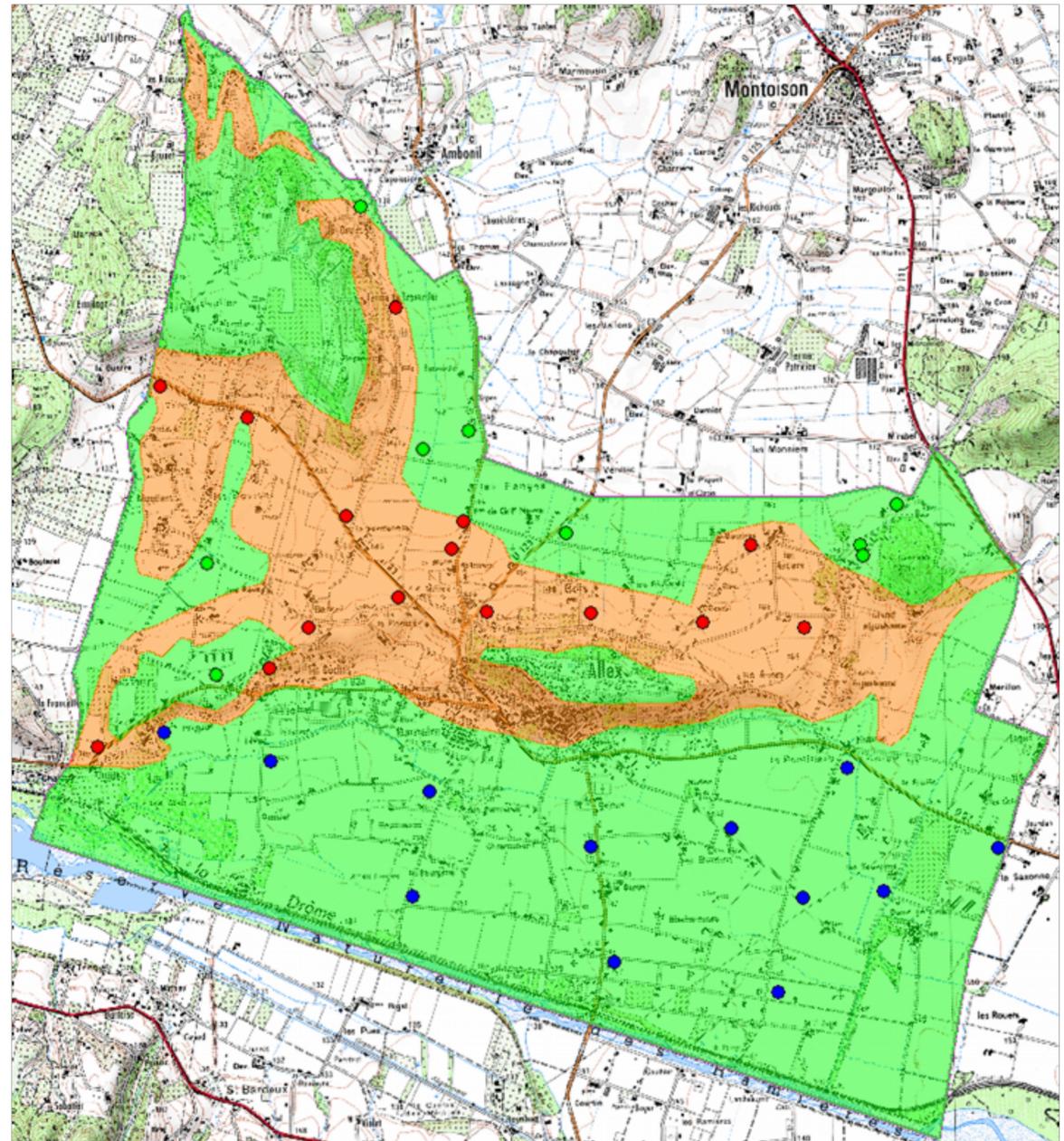
Un assainissement bien réalisé permet à l'habitat isolé ou dispersé de disposer d'une solution efficace pour le traitement des eaux usées, le confort de l'usager et la protection du milieu naturel. Un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé au niveau du Syndicat Intercommunal d'assainissement du Val de Drôme (SIAVD). En 2010 la commune d'Allex a repris la compétence et a délégué à VEOLIA l'exploitation du service public de l'assainissement non collectif. Elle a en charge :

- La réalisation du diagnostic des installations existantes d'assainissement non collectif ainsi que la vérification de son bon fonctionnement et de son entretien ;
- Le contrôle de conception et de bonne réalisation des installations neuves au moment du dépôt de permis de construire ou réhabilitées ;
- Le diagnostic obligatoire pour la vente de logement.

La commune d'Allex compte environ 345 installations d'assainissement non collectif réparties essentiellement sur les secteurs des Bois, des Richards, des Boudras, des Astiers, de Besson, de Grand-Aiguebonne, des Toureaux, du Domaine de Lisle, de Nodon, des Burdins, des Bérenzières, d'Arthaud, des Moustiers, des Goujons, de Cornu, de raillon, de Soulier, de Vincent, de Bonnardel, de Sapay, de Rey, de Vermenelle, des Fanges...

### Aptitude des sols à l'infiltration des eaux traitées :

La réalisation d'un dispositif d'assainissement autonome est dépendante des contraintes d'urbanisme (localisation des constructions voisines, forme, taille et occupation de la parcelle). Si ces règles d'urbanisme sont respectées, les différentes contraintes : pédologique, hydrologique et topographique, doivent alors être prises en compte pour le choix de la filière d'assainissement.



### Réseaux d'eau potable

La commune d'Alex dispose d'un **réseau d'eau potable permettant la desserte de toute la tache urbaine identifiée en 2009** mais également de la plupart des constructions situées à la marge de cet espace urbanisé, notamment en zone agricole ou naturelle.

Sur la commune d'Alex, le captage « la Gare » est associé à un périmètre et des prescriptions de protection constituant une servitude d'utilité publique.

Le captage des Pues situé sur la commune d'Alex et appartenant à la commune de Crest alimente Crest, Divajeu, Eurre et Vaunaveys la Rochette pour un total de 7500 habitants.

D'un point de vue quantitatif, le réseau est dimensionné pour les populations actuelles et futures. Le problème actuel réside dans la mise en place d'une solution de secours en cas de pollution de la ressource ; Alex travaille donc actuellement à la recherche d'une diversification de sa ressource.

### Réseau d'eau potable existant



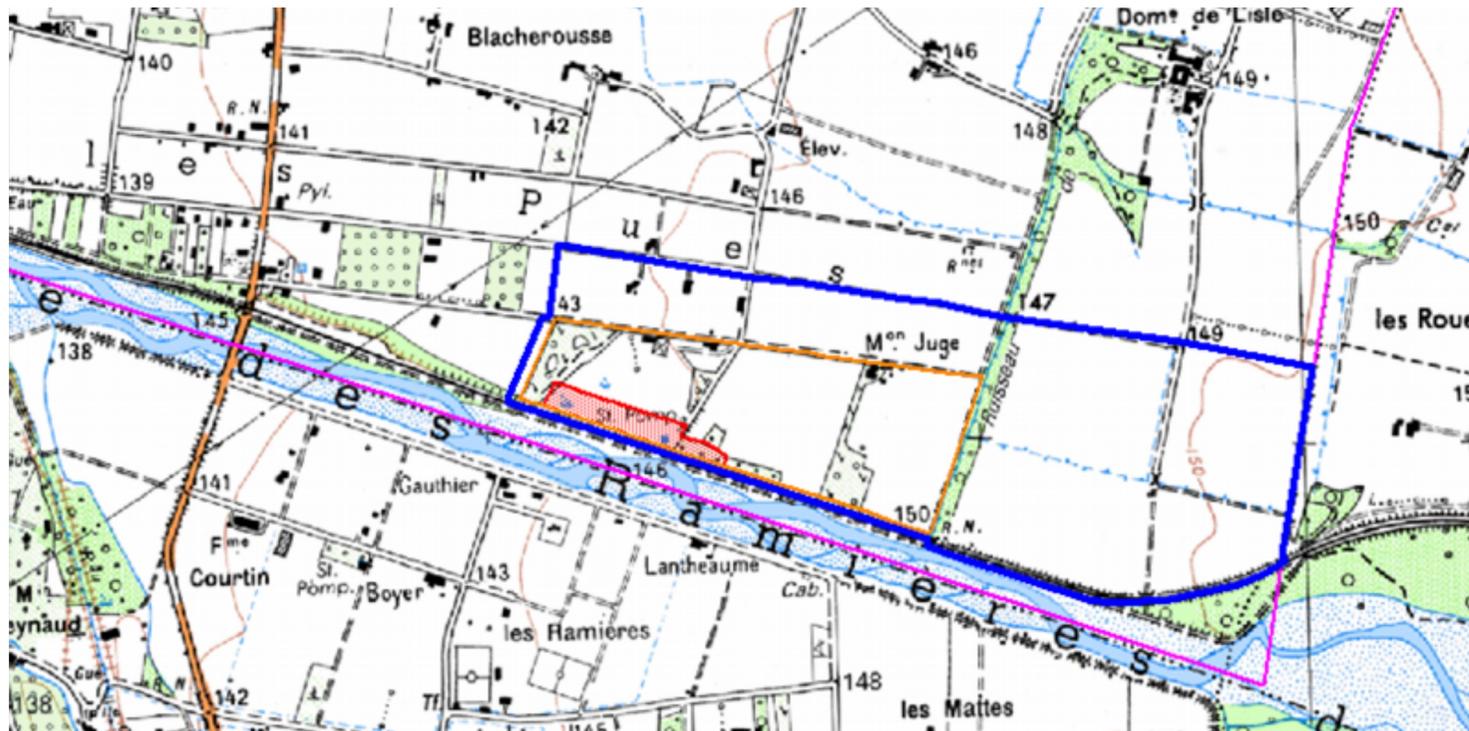
### Protection de la ressource en eau potable

Des périmètres de protection immédiats, rapproché et éloigné ont été identifiés et déterminés par l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2013 concernant le champ captant des PUES.

L'arrêté préfectoral du 22 octobre 2013 autorisant le forage du champ captant des PUES dispose que :

- Dans le périmètre de protection rapproché sont interdits « les constructions nouvelles potentiellement polluantes, y compris habitations... », sont autorisés sous certaines conditions l'assainissement non collectif « dans ce secteur où il n'existe pas de réseau d'assainissement collectif, un dispositif d'assainissement autonome conforme à la réglementation est autorisé. Il devra prendre en compte la proximité de la nappe phréatique. Les dispositifs d'assainissement autonomes existants devront être mis en conformité avec la réglementation générale dans un délai de 2 ans et contrôlés tous les 5 ans. En cas d'extension du réseau de collecte d'eau usée, le raccordement et la passivation de l'assainissement autonomes seront obligatoires ; »

- Dans le périmètre de protection éloigné est obligatoire : « toute construction nouvelle, non liée à l'extension d'un bâti existant devra obligatoirement être raccordée au réseau d'assainissement public. », « Les dispositifs d'assainissement autonomes existants des habitations existantes, devront être mis en conformité avec la réglementation générale dans un délai de 2 ans ou raccordés sur le réseau d'assainissement public. Les assainissements autonomes seront contrôlés tous les 5 ans. »



Légende

-  Périmètre immédiat
-  Périmètre rapproché
-  Périmètre éloigné



### Gestion des déchets

Depuis 1982, la communauté de communes du Val de Drôme est en charge de la gestion des déchets. La CCVD collecte 7500 tonnes d'ordures ménagères par an (3150 bacs), soit une production de 255kg/an/habitant. Elle a également mis en place le tri sélectif avec l'installation de 120 points propres (390 colonnes). Il existe 5 déchetteries sur le territoire intercommunal, elles sont situées à : Beaufort-sur-Gervanne, Eurre, Livron, Loriol et Puy Saint-Martin.

Le Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PIED) en vigueur en Drôme-Ardèche a été validé par arrêté inter-préfectoral le 9 novembre 2005.

Dans le cadre de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales l'État a transféré aux Conseils départementaux la compétence « élaboration et révision et suivi des Plans Départementaux d'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés » à compter du 1er janvier 2005. Suite aux lois « Grenelle », le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés devient un Plan de Prévention et de Gestion des déchets non dangereux. Les Départements élaborent ce document de planification qui a pour vocation d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions des pouvoirs publics et des organismes privés pour la prévention et la gestion des déchets non dangereux pour les 12 ans à venir. Le Département de la Drôme et de l'Ardèche ont engagé, en étroite collaboration, la révision du Plan interdépartemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et de son rapport environnemental, plus simplement « Plan déchets non dangereux 07-26 ». L'élaboration et le suivi du « Plan déchets non dangereux 07-26 » sont donc la compétence des Conseils départementaux.

Ce projet arrive aujourd'hui dans sa phase finale et conformément à l'article R.541-22 du code de l'environnement, le projet de « Plan déchets non dangereux 07-26 » et son rapport d'évaluation environnementale ont fait l'objet d'une enquête publique du 1er juin au 9 juillet 2015 inclus.

Le plan :

- Fixe des objectifs de prévention en matière de gestion des déchets notamment en termes de mesures permettant de réduire la production de déchets ;
- Fixe des objectifs de tri à la source, de collecte sélective, notamment des bio déchets, et de valorisation matière et organique;
- Fixe une limite aux capacités annuelles d'incinération et de stockage des déchets ;
- Énonce les priorités à retenir pour la valorisation des composts issus des déchets organiques. Ces priorités sont mises à jour chaque année ;
- Prévoit les conditions permettant d'assurer la gestion des déchets dans des situations exceptionnelles, notamment celles susceptibles de perturber la collecte et le traitement des déchets, sans préjudice des dispositions relatives à la sécurité civile.

L'approbation du document devrait être prise dans le courant de l'année 2015, et ses orientations seront opposables dès son approbation.

Le projet de Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de Drôme-Ardèche est articulé autour de plusieurs objectifs directeurs :

#### Prévention :

*Réduire la production individuelle d'ordures ménagères et assimilées de 20 % d'ici 2026 par rapport à 2010*

*Maîtriser les flux de déchets occasionnels et assimilés (apports en déchèteries + collectes au porte à porte)*

*Stabiliser (par habitant) les flux de déchets d'activités économiques (DAE) collectés par les opérateurs privés*

*Réduire la nocivité des déchets pour améliorer la qualité des composts*

#### Valorisation :

*Réduire la fraction organique contenue dans les ordures ménagères et assimilées*

*Augmenter les performances de collecte des recyclables secs*

*Augmenter la valorisation des déchets collectés en déchèterie*

*Maintenir le niveau actuel de valorisation des boues des collectivités*

*Respecter les objectifs réglementaires de 75 % de recyclage matière et organique des DAE et la hiérarchie des modes de traitement*



### Constats

- Un positionnement stratégique à proximité d'axes de transports majeurs
- Un village peu impacté par les flux de transit, excepté sur sa lisière Sud avec la traversée de la RD93
- Un défaut de signalisation routière pour indiquer le village depuis la RD93 notamment
- Un noyau villageois ancien caractérisé par l'étroitesse de ses rues mais praticable à pied du fait de sa faible fréquentation routière et de la vitesse peu élevée des automobiles
- Des extensions urbaines qui ont été conçues sans réel soucis d'aménagement à destination des piétons mais un effort de la Municipalité pour créer des trottoirs depuis quelques années
- Un itinéraire doux le long de la Drôme
- Une offre en stationnement insuffisante dans le cœur de village

### Enjeux

- Sécuriser la traversée de la RD93 longeant le village au Sud
- Favoriser les circulations piétonnes dans le village
- Inciter au développement des modes de circulation doux
- Privilégier le développement de l'urbanisation à proximité des commerces, services, équipements afin de limiter les déplacements
- Veiller à programmer un développement urbain en lien avec la capacité des réseaux actuels et projetés





## 4 – ANALYSE URBAINE

## 4.1. Empreinte de l'urbanisation



Le village d'Allex constitue une tache urbaine d'environ 114 ha soit 5,5% du territoire communal. Les contours de cette tache urbaine sont matérialisés en orange sur la carte ci-contre.

Le village s'est historiquement construit sur le versant Sud d'une colline de calcaire, d'où son statu de village perché.

Les extensions se sont ensuite organisées selon deux principes :  
- « épaissement » de la tache urbaine sur la colline,  
- « étalement » du village par la construction de logements et d'une zone d'activités le long de la route de Livron/Crest.

On recense également un nombre important de constructions isolées disséminées au sein de la plaine agricole, dont la plupart n'ont pas une vocation agricole.



### Le centre ancien

#### Situation

Le centre ancien est installé sur le versant Sud de la colline, en forte pente, au Nord de la RD93.

#### Fonctions

Habitat, commerces de proximité, équipements, hébergement hôtelier.

#### Densités

Une quarantaine de logements par hectare en moyenne dans les secteurs bâtis (soit en excluant le parc de l'école des missions St Joseph).

#### Formes urbaines

Le noyau villageois est constitué d'un réseau de petites rues connectées entre elles par des escaliers, ruelles et autres passages permettant d'adapter le tissu urbain au relief.

Les constructions sont pour la plupart mitoyennes, implantées à l'alignement de la voie (c'est d'ailleurs ces alignements de façades qui dessinent les rues). Elles sont en moyenne constituées de 2 niveaux (R+1) et leur architecture est caractéristique des centres anciens, avec notamment de nombreuses maisons en pierre.

Ces constructions sont pour la plupart en bon état ; une vague importante de rénovations a été observée ces dernières années.

La topographie permet d'ouvrir des panoramas de qualité sur la plaine agricole et de créer des jardins en étages.

Malgré le caractère très minéral d'un centre ancien, le végétal a su se frayer un chemin, notamment par le biais des jardins, ce qui confère une ambiance champêtre au cœur de village.

Le centre ancien est ainsi une entité urbaine de qualité.

Le parterre Sud du village est quant à lui constitué du parc St Joseph, parc privé boisé qui constitue une respiration végétale de qualité et embellit la traversée d'Alex par la RD93.

#### Classement au POS

Le centre ancien est principalement classé en zone UA au POS. Les extrémités Est et Ouest (premières extensions plus diffuses) sont quant à elles classées en zone UC et la partie Sud (correspondant au parc et à l'espace St Joseph) est classé en zone NDb).



### Les extensions résidentielles Nord

#### Situation

Au Nord du centre ancien, organisé autour des rues de Laye et des amandiers

#### Fonctions

Habitat.

#### Densités

Environ 8 à 10 logt/ha.

#### Formes urbaines

Les constructions en extension Nord du village se sont développées pour certaines au coup par coup et pour d'autres sous forme d'opérations d'ensemble de faible ampleur. Quelques habitations sont mitoyennes 2 à 2 dans le secteur de la place du Général de Gaulle, les autres sont implantées en cœur de parcelle. Elles sont dans tous les cas implantées en retrait de la voie, ce qui procure un sentiment de respiration depuis le domaine public. Ce sentiment est notamment dû au caractère végétal d'un grand nombre de clôtures ainsi que des arbres de hautes tiges des jardins et espaces publics.

Ces formes urbaines de type pavillonnaire sont cependant consommatrices d'espace.

#### Classement au POS

Les extensions Nord sont classées en zone UD et UE du POS (zones réservées aux constructions individuelles à usage d'habitation). L'extrémité Ouest est classée en zone NB (habitat diffus).



### Les extensions résidentielles Ouest

#### Situation

L'Ouest du rond-point Barnaire, développé autour de la RD93.

#### Fonctions

Habitat.

#### Densités

Environ 10 à 12 logt/ha.

#### Formes urbaines

Les constructions, de type pavillonnaire, sont organisées autour d'un réseau de rues traversantes et d'impasses. Composées d'un ou deux niveaux (R+1 ou R+2) elles sont implantées en retrait de la voie, en cœur de parcelle ou sur uniquement une limite séparative (ne pouvant ainsi former que des maisons mitoyennes 2 à 2).

#### Classement au POS

Le triangle Nord est classée en zone NAad (zone urbanisable sous forme d'opération d'ensemble et NA (aujourd'hui non bâtie). La partie Sud est, pour sa majorité classée en zone UD (moitié Est et extrémité Ouest); les autres secteurs sont classés en zones NA (aujourd'hui non bâtie) et NAad.



### La zone d'activités et les secteurs d'habitat diffus à l'Ouest

#### Situation

A l'extrême Ouest du village ; la ZA au Sud de la RD93 et les secteurs d'habitat diffus entre la RD93 et la route du Muret.

#### Fonctions

Habitat, artisanat, industrie, agriculture

#### Densités

Environ 3 à 5 logt/ha pour la partie résidentielle.

#### Formes urbaines

La zone d'activités compte une industrie dont l'emprise correspond à plus de la moitié de la ZA, et des bâtiments à usage d'artisanat. Il existe également un siège d'exploitation agricole.

Les secteurs d'habitats diffus sont des secteurs très végétalisés où les constructions (en R ou R+1) sont implantées en recul par rapport à la voie et peu visibles depuis cette dernière.

#### Classement au POS

La partie résidentielle est classée en zone NB tandis que la partie zone d'activités est en zone UI (zone d'activités industrielles et artisanales). Il est à noter que certaines zones NA à vocation d'activités n'ont aujourd'hui pas été bâties.



### Les extensions résidentielles Est

#### Situation

A l'Est du centre ancien, de part et d'autre de la RD93, du chemin du canal et du chemin des Cottés.

#### Fonctions

Habitat.

#### Densités

Environ 5 à 10 logt/ha.

#### Formes urbaines

A l'Ouest, au plus proche du centre ancien, s'organise un pôle d'équipements sportifs et culturels et des constructions plus denses que sur le reste du secteur (petits collectifs, constructions en R+2).

On observe des constructions organisées en lotissements autour d'impasses ainsi que des constructions implantées au coup par coup de part et d'autre des voies.

Les constructions, principalement de type pavillonnaire, s'échelonnent entre 1 et 2 niveaux (R à R+1).

Les secteurs Nord sont davantage végétalisés, avec notamment des alignements d'arbres ; l'ambiance y est champêtre.

#### Classement au POS

La partie Ouest est classée en zone UD (constructions individuelles à usage d'habitation).

La partie Est est classée en zone UE (habitations individuelles implantées en ordre discontinu).



### Les secteurs d'habitat diffus à l'Est

#### Situation

A l'extrême Est du village, entre le chemin du canal et la route des Aures.

#### Fonctions

Habitat.

#### Densités

Environ 3 à 5 logt/ha.

#### Formes urbaines

Les secteurs d'habitats diffus sont des secteurs très végétalisés où les constructions (en R ou R+1) sont implantées en recul par rapport à la voie et peu visibles depuis cette dernière.

Ces formes urbaines sont fortement consommatrices d'espace.

#### Classement au POS

Secteurs classés en zone NB (habitat diffus).



### Le « hameau » d'Aiguebonne

#### Situation

Groupes de constructions situés au Nord-Est du village, de part et d'autre du chemin d'Aiguebonne.

#### Fonctions

Habitat.

#### Densités

Environ 3 logt/ha.

#### Formes urbaines

Le « hameau » d'Aiguebonne est constitué d'habitat diffus de type pavillonnaire. On y recense 3 groupements de constructions et les ruptures d'urbanisation entre ces 3 poches ne favorise pas la lisibilité de l'entité hameau. Ces formes urbaines sont fortement consommatrices d'espace et contribuent à l'étalement urbain linéaire.

#### Classement au POS

Secteurs classés en zone NB (habitat diffus).



### Constats

- Un village perché dont le centre ancien a conservé ses caractéristiques historiques.
- Un centre ancien en bonne état – rénovations récentes
- Des extensions urbaines peu denses, de type pavillonnaire
- Des secteurs d'habitat diffus développés aux extrémités Est et Ouest du village contribuant à l'étalement urbain de par leur situation et leur densité
- Une mixité fonctionnelle dans le centre ancien (habitat/commerces)
- Une entrée de village Ouest marquée par une zone d'activités en vis-à-vis d'un secteur d'habitat diffus et une exploitation agricole
- Des formes urbaines qui ont permis le développement du végétal dans le village – créant ainsi une ambiance champêtre – mais qui ont induit une forte consommation d'espace

### Enjeux

- Stopper le développement de l'habitat diffus (observé en zone NB)
- Proposer des formes urbaines moins consommatrices d'espace
- Stopper la progression de l'étalement du village vers l'Est et l'Ouest, le long de la RD93
- Profiter du développement urbain pour effectuer des bouclages de voirie générateurs d'une meilleure compréhension de l'espace





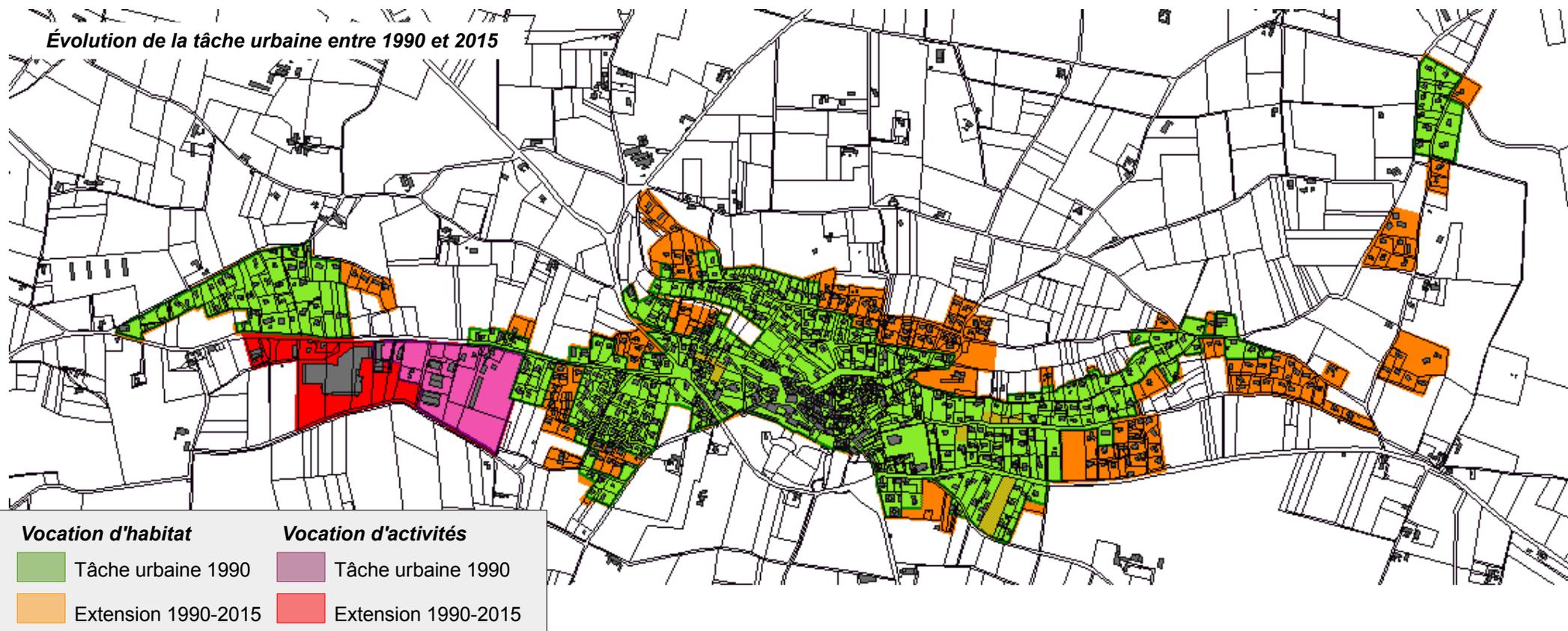
## 5 – ANALYSE FONCIERE



Afin d'estimer la **consommation foncière induite par la production de nouveaux logements dans le village**, une comparaison a été établie entre le cadastre de 2015 (ainsi que les permis de construire accordés) et le cadastre de 1990. Cette comparaison ne tient pas compte des évolutions des constructions isolées éloignées du village.

*La tache urbaine : elle correspond à l'enveloppe ou aux enveloppes agglomérées actuelles, c'est à dire à l'urbanisation équipée en tout ou partie. La définition de la tache urbaine est un outil de travail permettant d'estimer le foncier consommé pour les logements et la population existante, de comprendre comment les extensions urbaines se sont faites depuis le POS. Elle ne correspond pas à la surface constructible du POS, ni en aucun cas à la future limite de la zone urbaine U du PLU.*

**Évolution de la tache urbaine entre 1990 et 2015**



Vocation d'habitat		Vocation d'activités	
	Tâche urbaine 1990		Tâche urbaine 1990
	Extension 1990-2015		Extension 1990-2015

	Tâche urbaine 1990 (ha)	Tâche urbaine 2009 (ha)	Évolution (ha)
<b>TOTAL</b>	<b>77,5</b>	<b>114,81</b>	<b>+ 37,31</b>
Dont vocation principale habitat	70	100,43	+ 30 ,43
Dont vocation principale activités	7,5	14,38	+ 6,8

Entre 1990 et 2015, la tâche urbaine de la commune a progressé de **37,31 ha**, soit une **augmentation d'environ 47%** de sa surface de 1990.

Parmi cette progression **30,43 ha** (soit 82%) ont été dédiés au développement de l'habitat.

Cela correspond à une consommation foncière de **1,49 ha/an**, dont **1,21 ha/an pour l'habitat**.

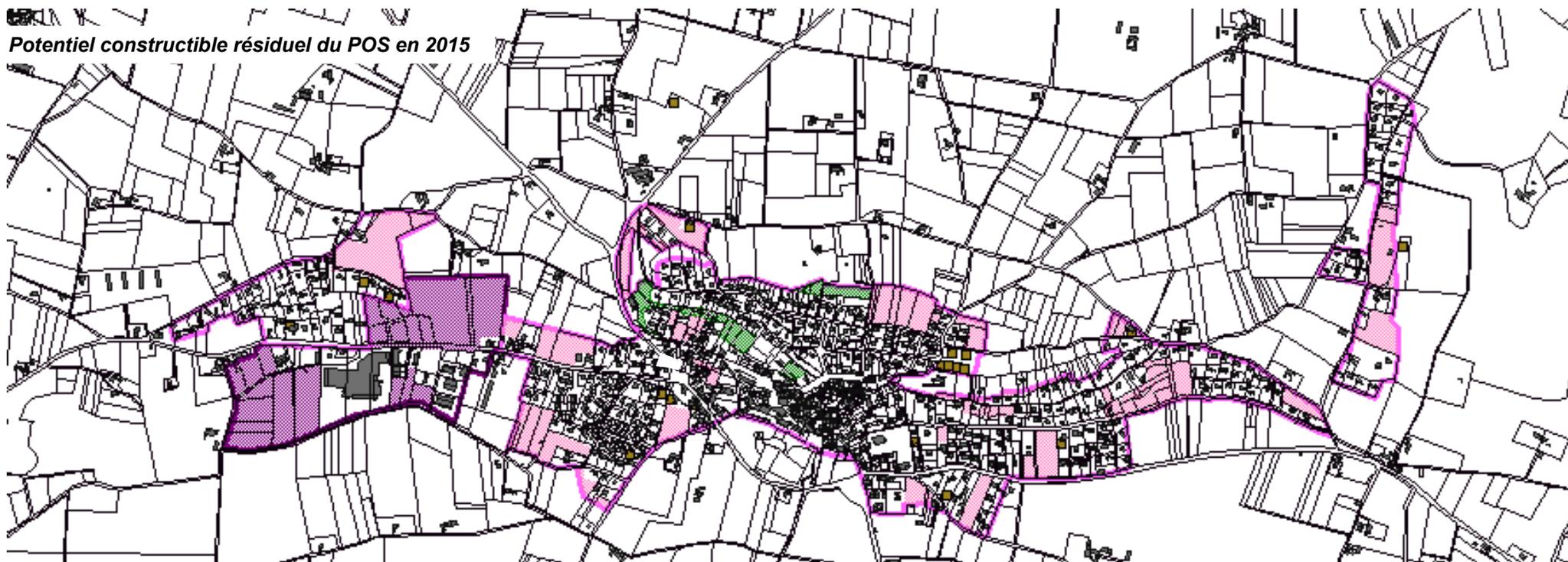
Compte tenu du nombre de logement construits sur la période 1990/2015 (environ 380 logements) :

- la consommation foncière moyenne est de l'ordre de **800 m<sup>2</sup> par logement**
- la densité moyenne de l'urbanisation à vocation d'habitat est donc de l'ordre de **12,5 logts/ ha**.

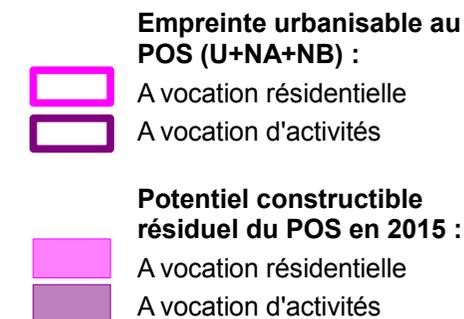
## 5.2. Capacité résiduelle du POS



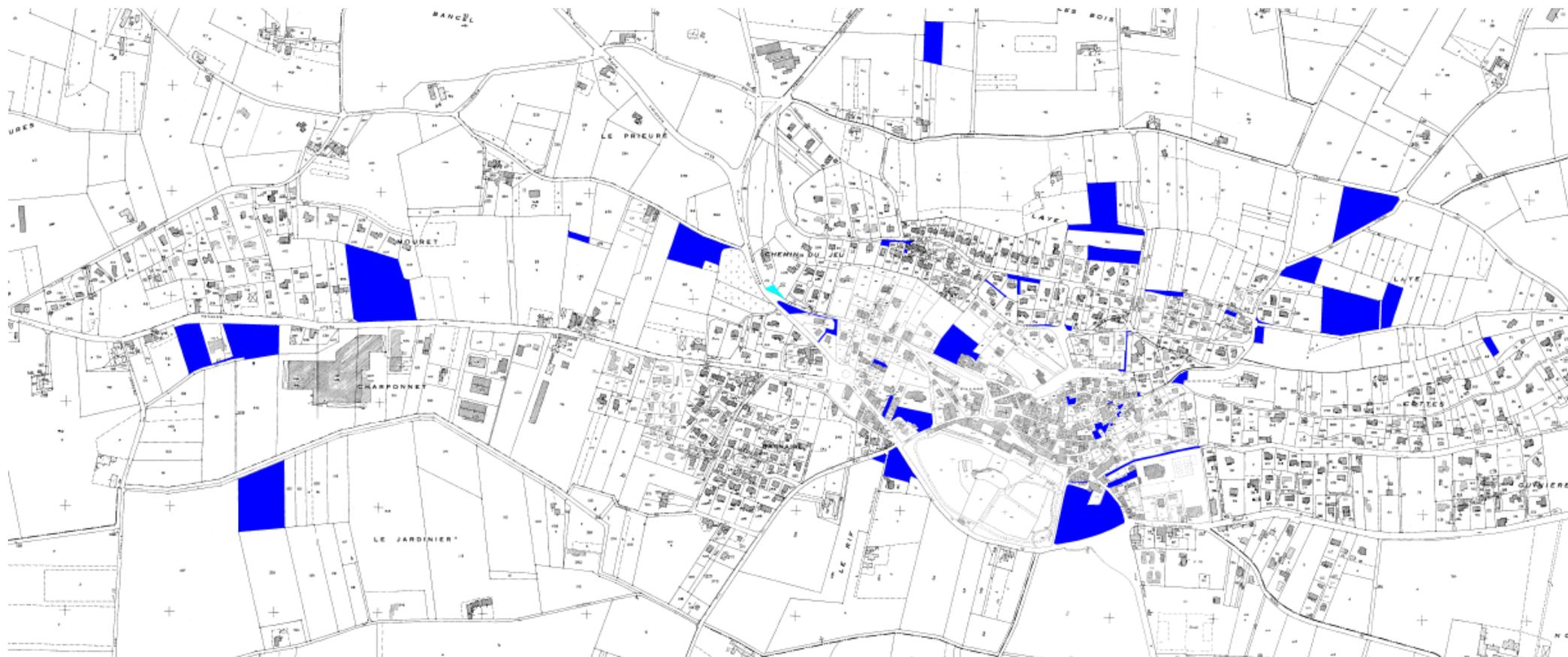
Le développement urbain dans le cadre du **POS en vigueur n'a pas permis de combler l'ensemble des espaces constructibles** prévus par l'actuel document d'urbanisme. L'analyse de ce phénomène vise à comprendre la manière dont l'urbanisation a été produite à Allex ces dernières années (période 90/2015).



	Superficie totale (ha)	Dont vocation principale habitat	Dont vocation principale activités
<b>Espace constructible total du POS</b>	144	120	24
<b>Potentiel constructible résiduel du POS en 1990</b>	79	58	21
<b>Potentiel constructible résiduel du POS en 2015</b>	40	25	15
<b>Potentiel constructible du POS consommé entre 1990 et 2015</b>	39	33	6



Le POS en vigueur compte 144 ha de zones constructibles dont 120 ha dédiés à l'habitat. Entre 90 et 2015, sur 79 ha constructibles disponibles en 1990, près de 39 ha se sont urbanisés, dont 33 ha à vocation d'habitat. En 2015, **le potentiel constructible du POS restant à vocation d'habitat est de l'ordre de 25 ha et celui restant à vocation d'activités de 15ha**. Notons qu'approximativement 2 ha sont situés en Espaces Boisés Classés dans le village et ne sont pas comptabilisés dans ce potentiel.



Le foncier public sur la commune d'Alex représente **une surface totale de 11,01 ha** et correspond ainsi à un potentiel important à prendre en considération pour le développement communal.

**La commune détient 10,95 ha** dont la grande majorité est située en première périphérie de la tâche urbaine observée en 2009.

Notons que les parcelles communales situées à l'entrée Ouest d'Alex représentent **un potentiel de développement à vocation d'activités de 2,5 ha**.

Le département est propriétaire d'approximativement 600 m<sup>2</sup> sur le territoire communal.

	COMMUNE	DEPARTEMENT
PROPRIETE PUBLIQUE (ha)	10,95	0,06

*Il faut noter que seules les parcelles non bâties et présentant des surfaces pertinentes ou des localisations stratégiques ont été répertoriées dans cette analyse.*



### Méthode :

L'analyse du potentiel de densification / mutation des espaces bâtis de la commune d'Alex se base sur les données suivantes :

- le plan cadastral DGI 2015 actualisé avec les nouvelles constructions et permis de construire accordés jusqu'en 2016,
- l'identification des dents creuses du tissu urbain,
- les éventuelles possibilités de division foncière et les projets de renouvellement urbain s'ils sont connus.

Le potentiel en nouveaux logements est calculé selon la méthodologie suivante. Les critères d'identification des espaces interstitiels (dents creuses et potentielles divisions parcellaires) sont les suivantes :

- Délimitation d'entités urbaines en cohérence avec l'analyse de la morphologie urbaine actuelle.
- Définition de densités cibles par entité urbaine et définition des tailles des terrains cibles à identifier comme potentiel foncier, en cohérence avec l'objectif de densification fixé.
- Repérage exhaustif des terrains urbanisables dans chaque entité urbaine au regard des critères fixés pour l'entité.
- Calcul d'un potentiel de logements théorique par terrain identifié.



## Identification des entités urbaines :

La méthode d'analyse retenue vise tout d'abord à identifier les entités urbaines de même morphologie (les « quartiers » de la commune) et analyse la densité actuelle de bâti par entité. Sur cette base, est projetée pour chaque entité une densité dite « cible ».

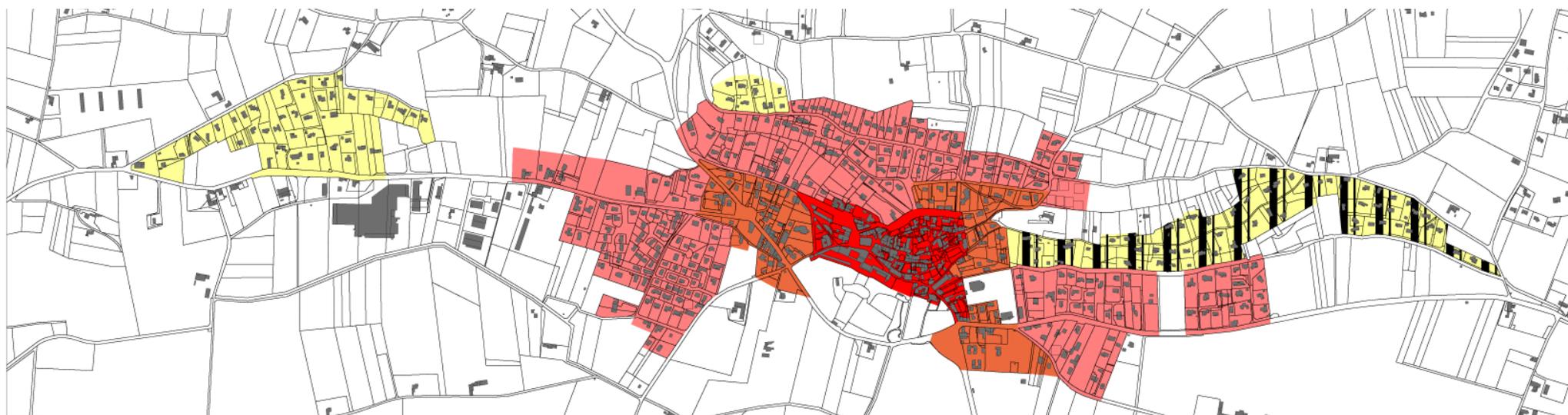
Au-delà de l'identification des seules parcelles libres et de leur urbanisation selon la densité actuelle, cette démarche vise à mesurer non seulement l'impact de la construction des parcelles encore disponibles, mais également à prendre en compte une intensification de la densité actuelle pour chaque entité, si cela s'avère opportun.

La densité cible est déterminée au regard :

- De la morphologie urbaine actuelle de chaque entité.
- De la localisation et du morcellement du foncier disponible (parcelles ou divisions parcellaires potentielles).
- Des dynamiques observées sur la commune en termes de nouvelles constructions (localisation, surface moyenne des parcelles...)

La densité cible, ainsi définie, permet de déterminer une surface cible de foncier à construire. A partir de cette maille, les parcelles libres, mais également les divisions parcellaires potentielles, sont identifiées de manière exhaustive, via un repérage cartographique et une vérification sur le terrain. Les espaces concernés par une occupation du sol inappropriée sont exclus : espace et équipements publics, cours aménagées, éléments d'intérêt paysager type vignes ou vergers au sein du tissu urbain, etc.

Entités urbaines (zones projet PLU)	Densité actuelle	Densité cible	Taille moyenne cible des terrains
 <b>Ua et Uaa – Noyau village</b>	≈ 50 logts / ha	<b>50 logts/ha</b>	200 m <sup>2</sup>
 <b>Ub et Uba – Tissu urbain dense – 1eres extensions</b> Petits collectifs et habitat intermédiaires ou individuel dense - Réseaux / assainissement / proximité centralité /volonté de densifier	15 logts / ha (666m <sup>2</sup> )	<b>30 logts/ha</b>	333 m <sup>2</sup>
 <b>Uc et Uca– Tissu pavillonnaire dense récent</b> Logements individuels denses (groupés ou mitoyens) Réseaux / assainissement collectif / proximité centralité / volonté de densifie et de permettre les divisions parcellaires /	17 logts / ha (588m <sup>2</sup> )	<b>20 logts/ha</b>	500 m <sup>2</sup>
 <b>UD et UDa– Tissu pavillonnaire peu dense récent</b> Logements individuels peu denses Réseaux / assainissement autonome / proximité centralité / volonté de ne pas densifier et de limiter les divisions parcellaires	7 logts / ha (1429 m <sup>2</sup> )	<b>10 logts/ha</b>	1000 m <sup>2</sup>
 <b>UD – Tissu pavillonnaire peu dense récent</b> Logements individuels peu denses Réseaux / assainissement autonome / Zone soumise à un risque de glissement de terrain	7 logts / ha (1429 m <sup>2</sup> )	<b>10 logts/ha</b>	1000 m <sup>2</sup>



## 5.5. Analyse des capacités de densification des espaces bâtis



Le potentiel foncier mobilisable au sein de la tâche urbaine, dit « en dents creuses » représente **6,2 ha**, soit environ **6% de la tâche urbaine actuelle**.

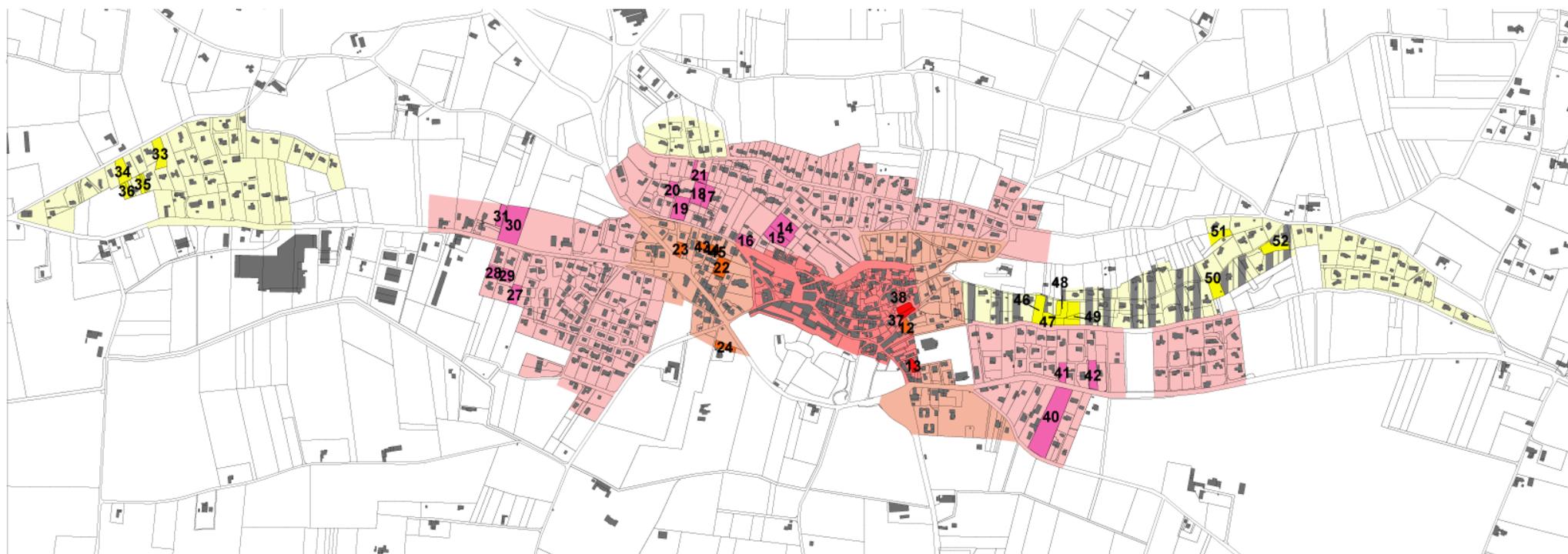
La majeure partie des dents creuses étant à vocation principalement résidentielle (6ha).

Certaines dents creuses correspondent aujourd'hui à des espaces verts, privés ou publics ayant un intérêt à être conservés.

D'autres correspondent à des terrains viabilisés ou facilement aménageables faisant l'objet d'une rétention foncière.

On notera la présence de **2 dents creuses de plus de 5000 m<sup>2</sup>**, surface sur laquelle il peut exister un **enjeu à envisager une opération d'ensemble**.

### Dents creuses au sein de la tâche urbaine - 2015



Dents creuses identifiées en UA densité de 50 log/ha



Dents creuses identifiées en UC Densité de 20 log/ha



Dents creuses identifiées en UB Densité de 30 log/ha



Dents creuses identifiées en UD Densité de 10 log/ha

## 5.5. Analyse des capacités de densification des espaces bâtis



Le potentiel foncier mobilisable au sein de la tâche urbaine, dit « en dents creuses » représente **6,2 ha**, soit environ **6% de la tâche urbaine actuelle**.

La majeure partie des dents creuses étant à vocation principalement résidentielle (6ha).

Certaines dents creuses correspondent aujourd'hui à des espaces verts, privés ou publics ayant un intérêt à être conservés.

D'autres correspondent à des terrains viabilisés ou facilement aménageables faisant l'objet d'une rétention foncière.

On notera la présence de **2 dents creuses de plus de 5000 m<sup>2</sup>**, surface sur laquelle il peut exister un **enjeu à envisager une opération d'ensemble**.

### Dents creuses au sein de la tâche urbaine - 2015



 Divisions Parcellaires identifiées en UA densité de 50 log/ha

 Divisions Parcellaires identifiées en UC densité de 20 log/ha

 Divisions Parcellaires identifiées en UB densité de 30 log/ha

 Divisions Parcellaires identifiées en UD densité de 10 log/ha

### Méthode :

Le potentiel de logement théorique calculé est ensuite pondéré de la manière suivante :

- Détermination de 3 niveaux de priorité correspondant à la facilité de construction de chaque terrain :
  - **Priorité 1** : parcelle nue accessible et desservie où l'on estime que 70 % des terrains identifiés dans cette catégorie seront urbanisés à l'échéance du PLU ;
  - **Priorité 2** : division parcellaire potentielle ou agglomération de parcelles voisines, où l'on estime que 50 % des terrains identifiés dans cette catégorie seront urbanisés à l'échéance du PLU ;
  - **Priorité 3** : terrain de surface suffisante mais présentant des difficultés d'accès, une topographie difficile et/ou une occupation de sol constituant un obstacle à l'urbanisation à moyen terme (type potager, serres, espace planté de vignes ou verger...), où l'on estime que 10 % des terrains identifiés dans cette catégorie seront urbanisés à l'échéance du PLU.
- Calcul du potentiel de logement pondéré par terrain en fonction du niveau de priorité attribué à chaque parcelle.

Hierarchisation	Potentiel de logements théorique en dents creuses	Pondération	Potentiel de logement pondéré en dents creuses
Priorité 1	34	70	24
Priorité 2	11	50	5
Priorité 3	13	10	1

Total logements potentiels théoriques en dents creuses 58

**Total logements potentiels pondérés en dents creuses 30**

Hierarchisation	Potentiel de logements théorique par divisions parcellaires	Pondération	Potentiel de logement pondéré Par divisions parcellaires
Priorité 1	0	70	0
Priorité 2	76	50	38
Priorité 3	15	10	1

Total logements potentiels théoriques en dents creuses 91

**Total logements potentiels pondérés en dents creuses 39**

Le potentiel de densification brut est ainsi de 149 logements, soit 69 logements après application du principe de pondération.

Les critères d'analyse du potentiel de densification sur le village d'Allex visent donc à mesurer l'impact d'une densification probable et cohérente au regard de la morphologie urbaine, des dynamiques actuelles concernant la construction neuve, et de l'enjeu d'optimiser le foncier sur le territoire contraint, entre autre, par des risques majeurs.



### Constats

- Une consommation foncière peu élevée entre 1990 et 2015 : 12,5 logements/ha
- Des extensions urbaines réalisées principalement sous forme d'habitat pavillonnaire entre 1990 et 2015 induisant une consommation d'espace importante : en moyenne 800 m<sup>2</sup>/logt
- Un total de 3,4 ha de dents creuses (potentiel mobilisable pour de l'habitat) au sein de la tache urbaine représentant environ 6% de la tache urbaine
- Un potentiel de 69 logements après application du principe de pondération.

### Enjeux

- Combler les dents creuses au sein de la tache urbaine
- Proposer des formes urbaines peu consommatrices d'espace
- Tendre vers une consommation d'espace moins importante que celle observée entre 1990 et 2015





## 7 – ANALYSE AGRICOLE

**L'agriculture à Alex est une composante forte du territoire.** Il s'agit à la fois d'une activité économique (même si elle représente une part relativement faible de l'activité économique communale) et d'une occupation de sol importante qui façonne le paysage de la commune et participe à son identité. Alex est considérée par le PLH comme une commune semi-rurale.

On recense sur le territoire communal approximativement **1460 ha de terres valorisées** par l'agriculture (carte ci-contre), **soit environ 70% du territoire.**

La SAU (surface agricole utilisée) des exploitants de la commune était en 2010 de 1235 ha affichant ainsi une stabilité depuis près de 50ans (1253ha en 2000 ; 1248ha en 1988).

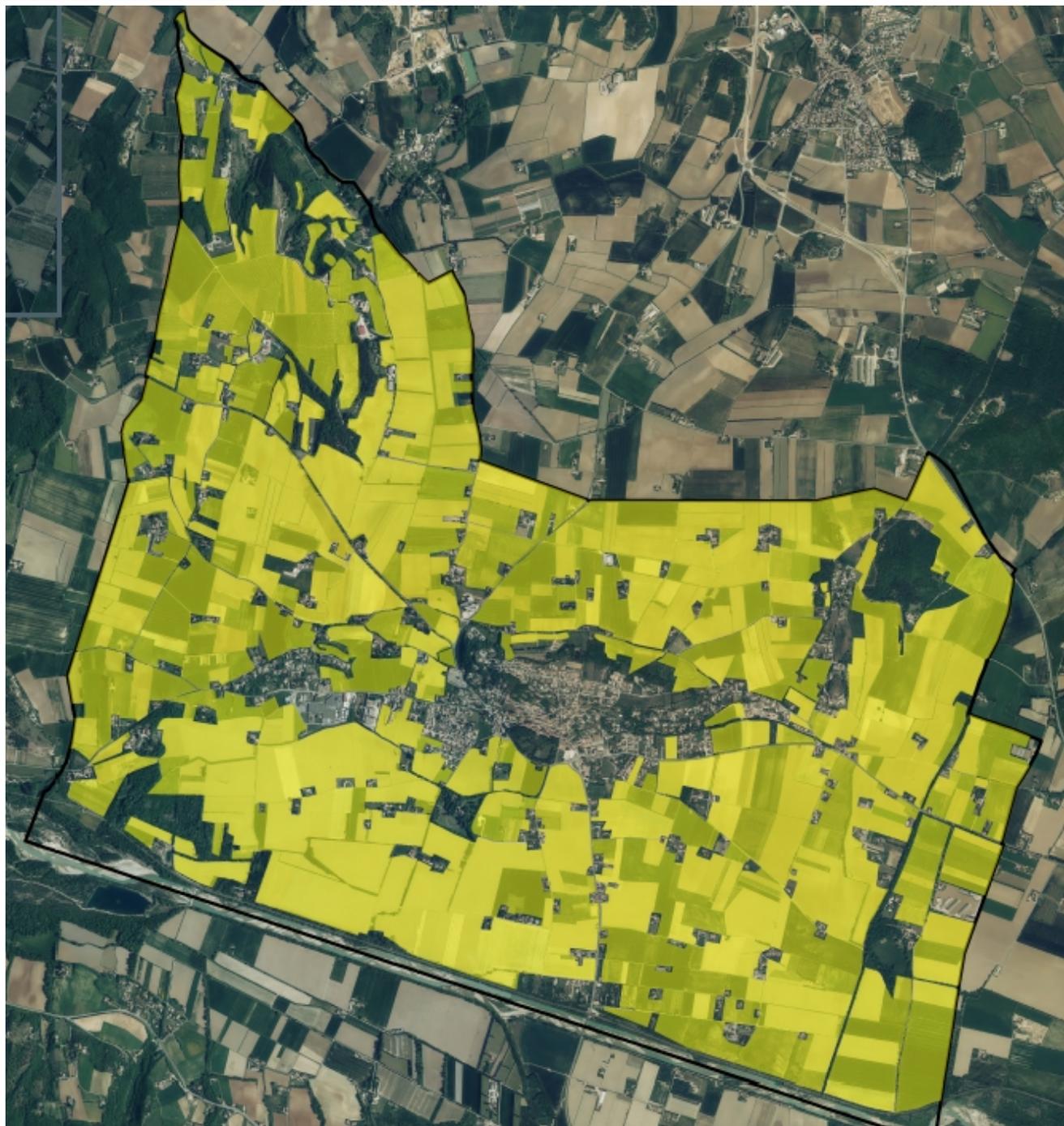
**Alex est incontestablement une commune au caractère rural très marqué.**

Les trois derniers recensements agricoles (1988 ; 2000 ; 2010) **mettent cependant en évidence une baisse du nombre d'exploitations** (68 ; 54 ; 34), parallèlement à un accroissement de la taille des exploitations ; phénomène lié au contexte économique.

L'agriculture à Alex est axée sur **la polyculture et le polyélevage.**

En ce qui concerne le polyélevage, il est important de noter que **le cheptel qui caractérise Alex a considérablement augmenté** et est passé de 553 unité de bétail en 1988 à 1460 en 2010. On recense notamment 4 éleveurs de volailles et éleveur porcine

Par ailleurs, il faut noter que **90% de la SAU est composée de terres labourables**, qu'approximativement 100 ha sont en cultures permanentes. Le reste de la SAU est toujours en herbe.

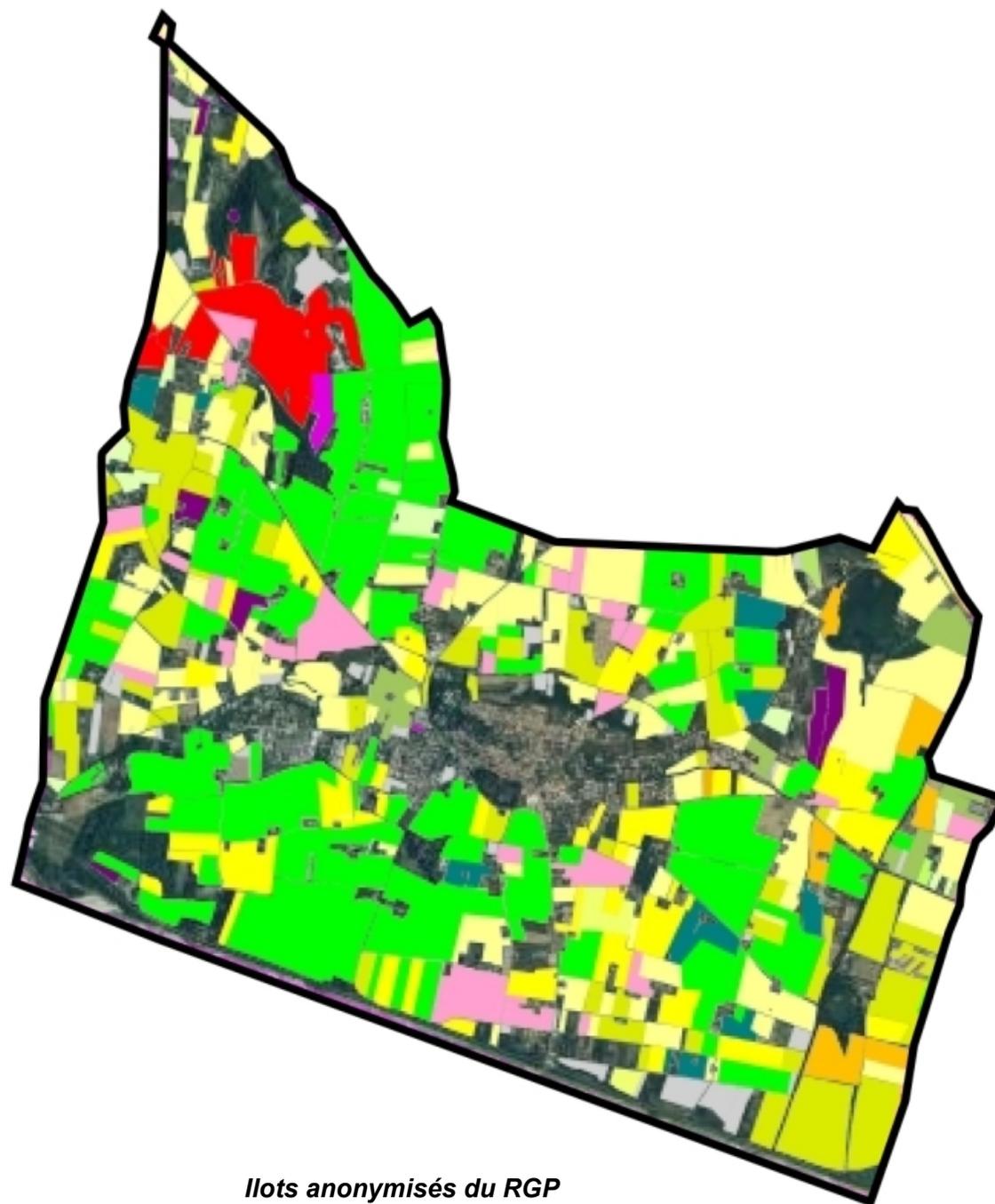
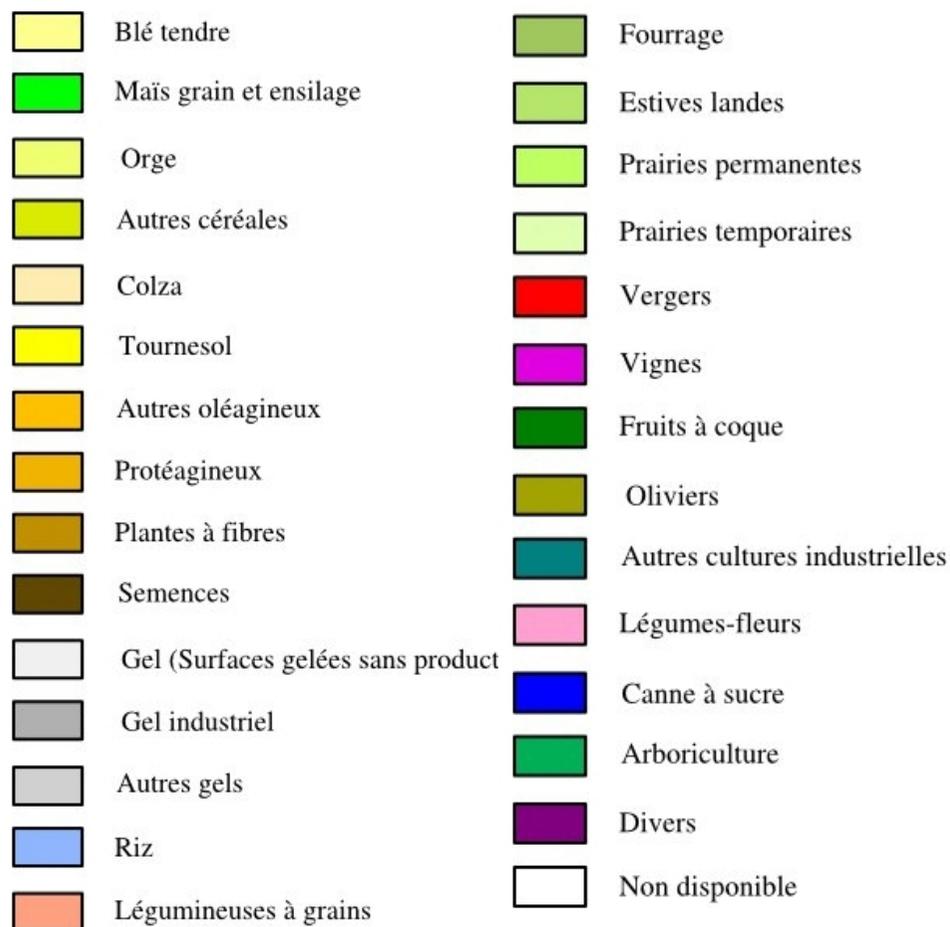


 **Terres valorisées par l'agriculture**

La carte ci-contre met en évidence les îlots anonymisés du Registre Parcellaire Graphique (RGP) et leur groupe de cultures principal déclaré en 2010 par les exploitants agricole pour bénéficier des aides PAC.

Cette carte non exhaustive témoigne de la répartition des grands types de cultures présents sur le territoire communal.

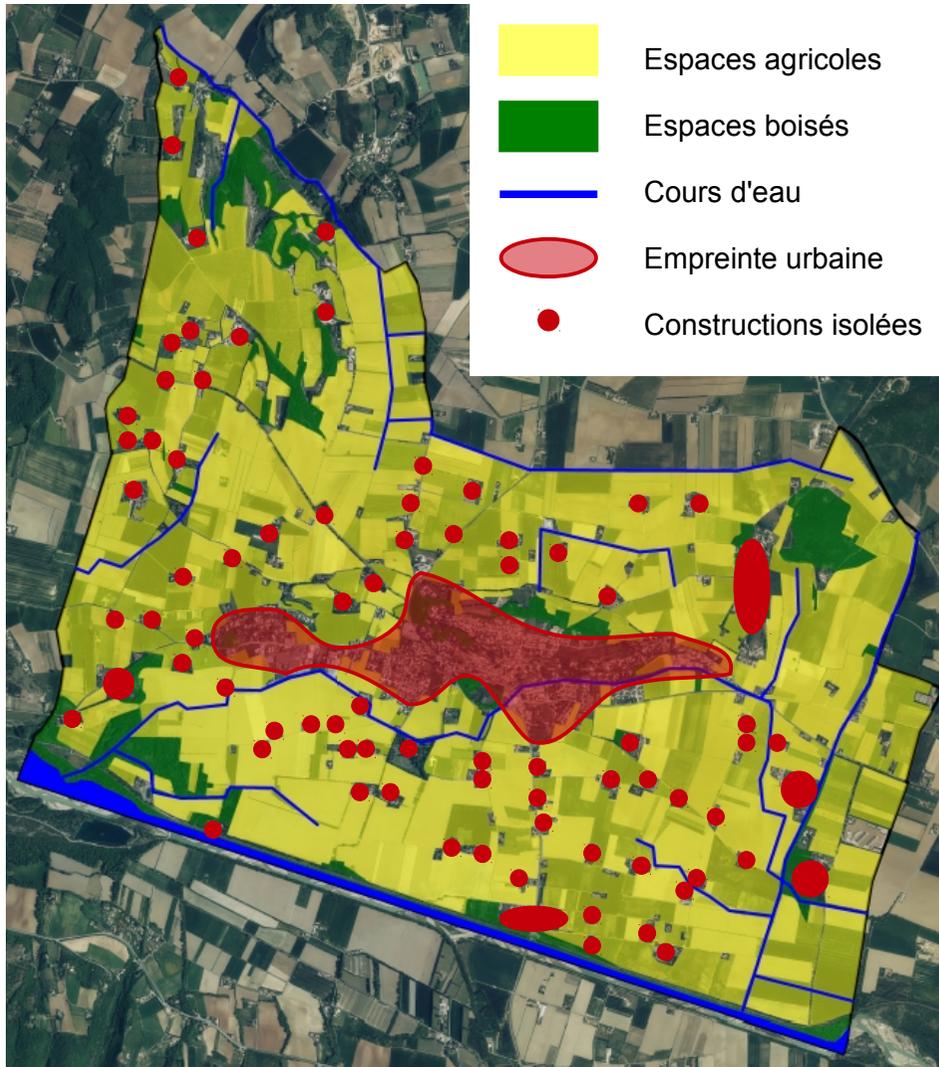
Les principales cultures recensées sont les grandes cultures et les légumes de plein champs (ail, melon, plantes aromatiques...).



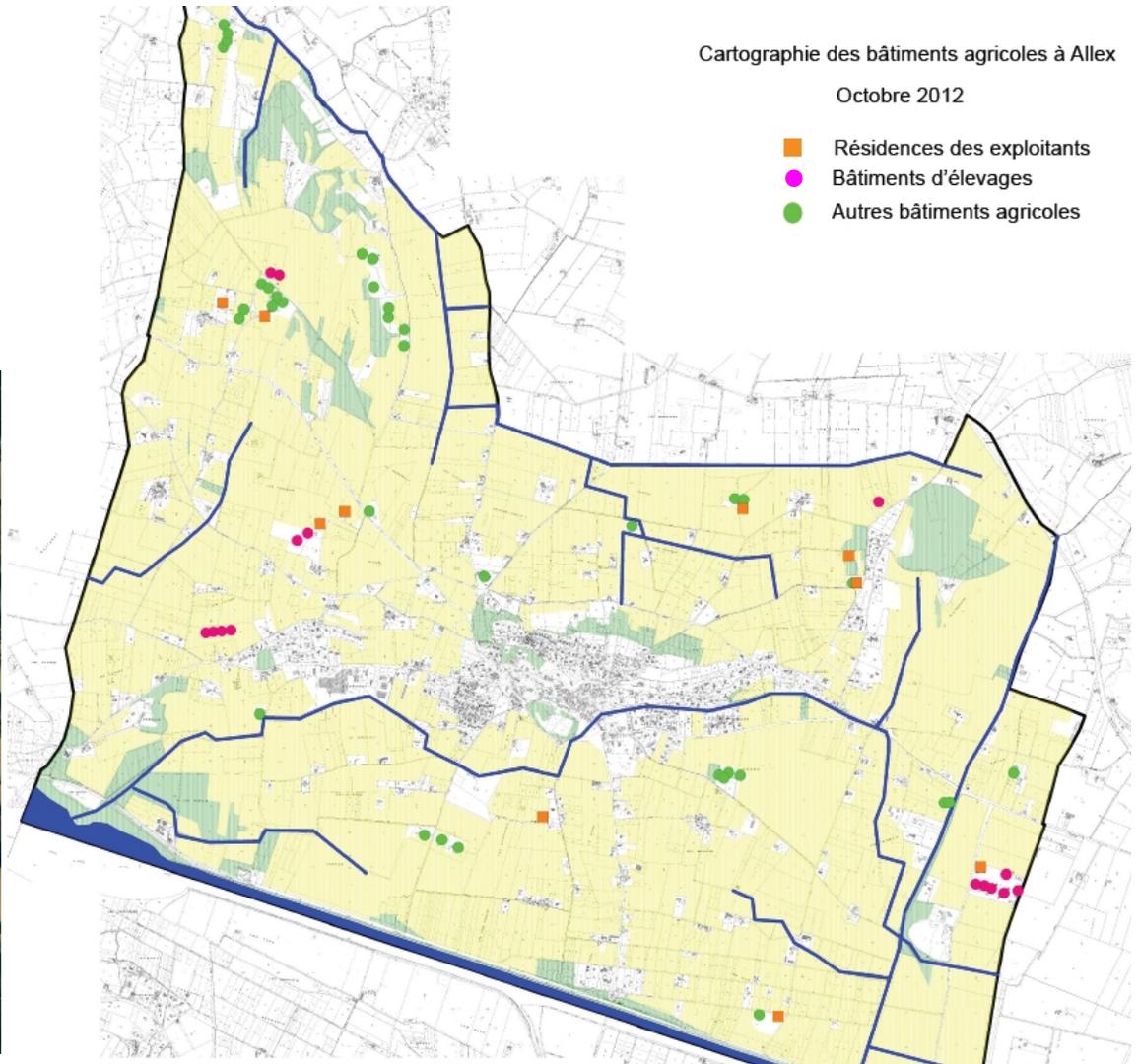
*Ilots anonymisés du RGP*

La principale contrainte grevant la plaine agricole sont les constructions isolées qui, de par leur nombre, forment un mitage important. **Il convient de limiter ce développement afin de préserver le potentiel agricole de la commune.**

Parmi ces constructions, certaines ont aujourd'hui encore une vocation agricole (cf carte de droite). En particulier, les **bâtiments d'élevages** feront l'objet d'une attention particulière dans le PLU afin de veiller à la bonne cohabitation entre l'agriculture et le tissu résidentiel.



*Constructions isolées au sein de la plaine agricole*



*Cartographie des bâtiments agricoles à Alex (recensement effectué à partir des informations des agriculteurs présents à la réunion agricole)*

**Alex jouit d'un climat favorable aux cultures** et est sous l'influence de deux climats, l'un continental au Nord et l'autre Supra-Méditerranéen au Sud.

Le climat est caractérisé par des hivers froids et des étés chauds et la pluviométrie moyenne mesurée dans la plaine de Valence est relativement importante et avoisine les **850 mm** par an ce qui est propice aux cultures.

L'irrigation des surfaces valorisées par l'agriculture sur le territoire communal représente une caractéristique importante est contribue fortement au développement de l'activité agricole.

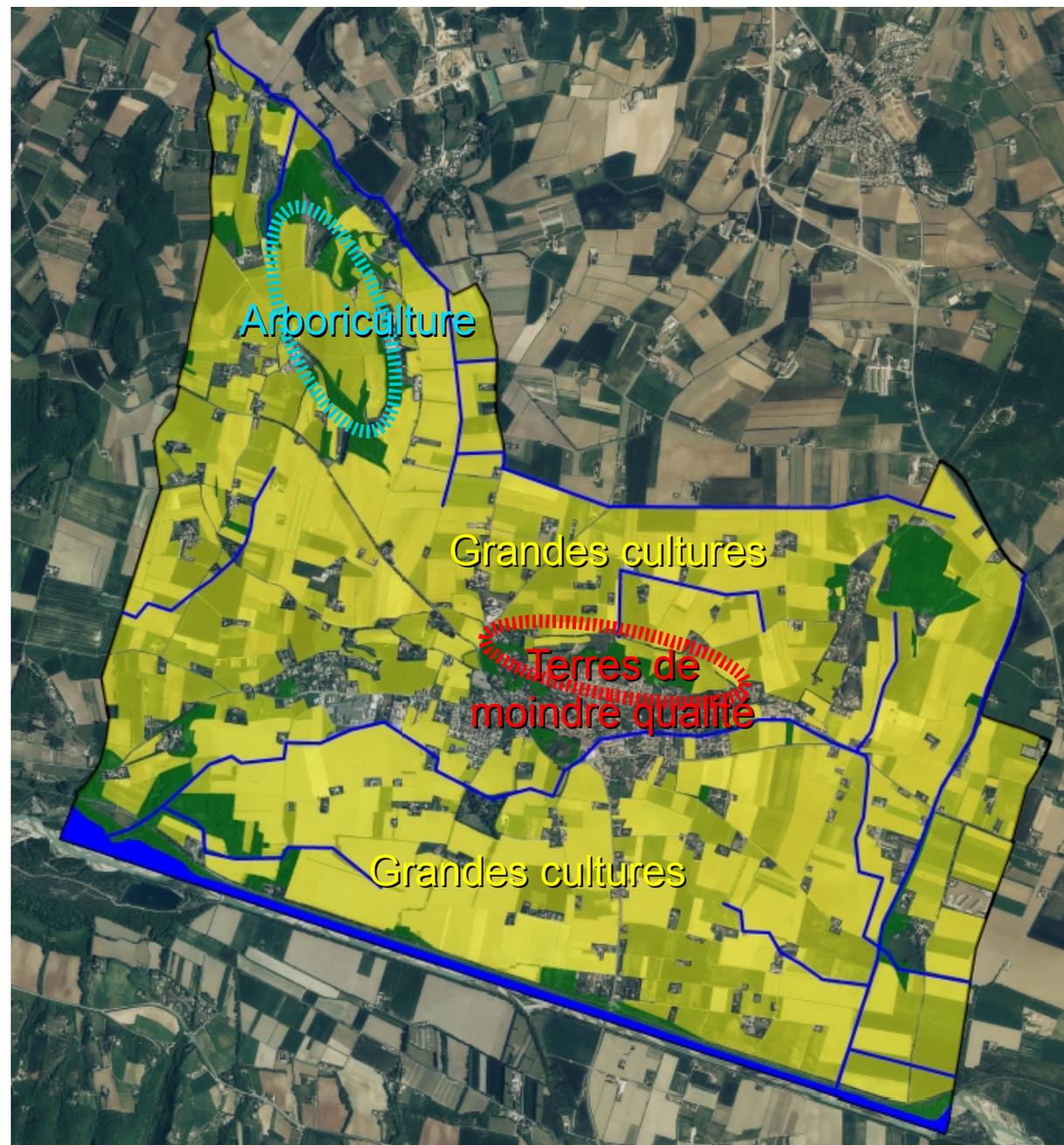
**Les terres présentent globalement une bonne qualité** et sont dans l'ensemble propices au développement de grandes cultures, hormis les coteaux Nord-Ouest de la commune d'avantage enclins à l'arboriculture. Seules quelques terres présentent une moindre qualité à la culture ; il s'agit des terres situées en frange Nord du village ?

La commune fait partie de plusieurs aires géographiques remarquables répertoriées par l'Institut national de l'origine et de la qualité et notamment par rapport à un potentiel viticole non négligeable:

- l'Indication Géographique Protégée (IGP) « Collines Rhodaniennes »,
- l'IGP « Comtés Rhodaniens »,
- l'IGP « Drôme »,
- l'IGP « Méditerranée ».

Par ailleurs, la commune fait partie du périmètre d'AOC-  
**AOP « Picodon de la Drôme »** comme représenté sur la carte ci-contre.

Finalement, la commune fait également partie des aires géographiques de l'IGP « Agneau de Sisteron » et de l'IGP « Ail de la Drôme ».



*Cartographie schématique du potentiel agricole à Alex*



### Constats

- 70% du territoire correspondant à des terres agricoles
- Une SAU stable malgré un nombre d'exploitants en baisse
- Un caractère rural très marqué
- Des cultures orientées vers la polyculture et l'élevage
- Un fort mitage des espaces agricoles

### Enjeux

- Préserver la cohérence de la trame agricole
- Préserver le potentiel agronomique des terres
- Permettre le développement des activités agricoles en place et favoriser l'implantation de jeunes agriculteurs
- Considérer la localisation des bâtiments d'élevage dans les choix d'aménagement de la commune
- Permettre l'implantation de « locaux agricoles collectifs » de type hangar pour la Cuma, hangar phytosanitaire...
- Limiter le phénomène de mitage des espaces agricoles
- Protéger le patrimoine bâti remarquable en zone agricole





## 6 – ANALYSE PAYSAGÈRE

Selon le référentiel paysager de la DREAL Rhône-Alpes, Alex fait partie de l'unité paysagère « **plaine de Valence et basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont Ouest du Vercors** ».

Il s'agit d'un paysage marqué par de **grands aménagements** correspondant essentiellement à des couloirs géographiques de déplacement fortement aménagés aux XIXe et Xxe siècles. Ces espaces fonctionnels, initialement naturels ou ruraux, sont également ponctués de grands équipements industriels ou énergétiques : usines, centrales nucléaires, aménagements hydrauliques, carrières, etc.

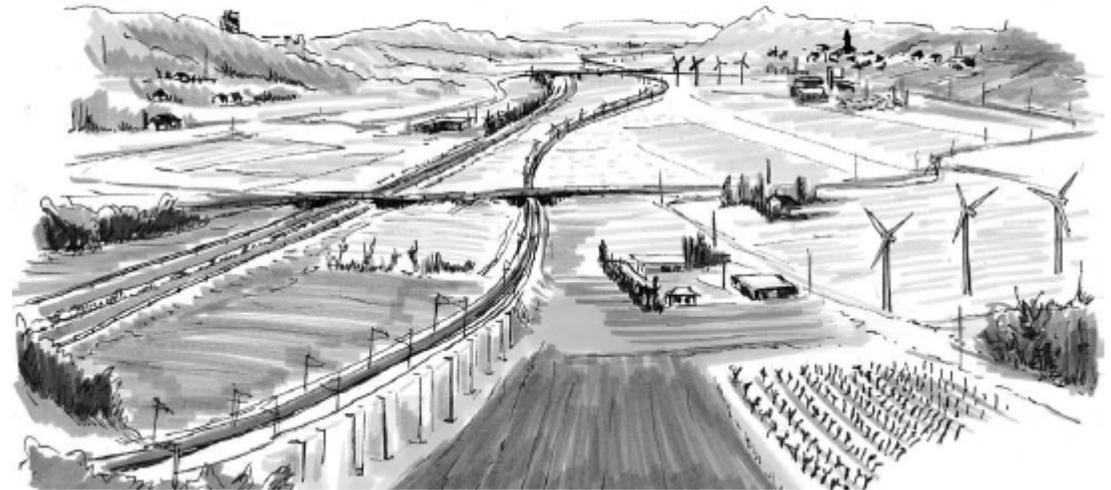
Les **principaux objectifs** à l'échelle de cette unité paysagère sont :

- Pérenniser les coupures vertes sur les itinéraires et éviter le développement d'une urbanisation continue et monotone ;
- Préserver la qualité paysagère des espaces visibles par les usagers des grandes infrastructures ;
- Assurer la requalification paysagère des sites de reconversion industrielle ;
- Préserver et améliorer la qualité du cadre de vie des riverains par la reconquête paysagère des abords d'infrastructures, berges, coteaux...

Les **moyens** à mettre en œuvre pour cela sont notamment :

- La prise en compte des coupures vertes dans les documents d'urbanisme ;
- La mise en place de zones agricoles protégées ;
- La mise en œuvre du 1% paysager lié aux projets d'infrastructures routières ;
- La limitation de l'étalement urbain sur un mode linéaire, le long des voies ;
- etc.

### Les paysages marqués par de **grands aménagements**



Le paysage allevois est principalement marqué par la présence de vastes espaces agricoles. Au sein de cette plaine agricole viennent se positionner des « barrières », des **éléments de discontinuité écologique**. Il s'agit principalement de la RD93 le long de laquelle s'est développée l'urbanisation.

**Différentes composantes paysagères sont observables à l'échelle communale :**

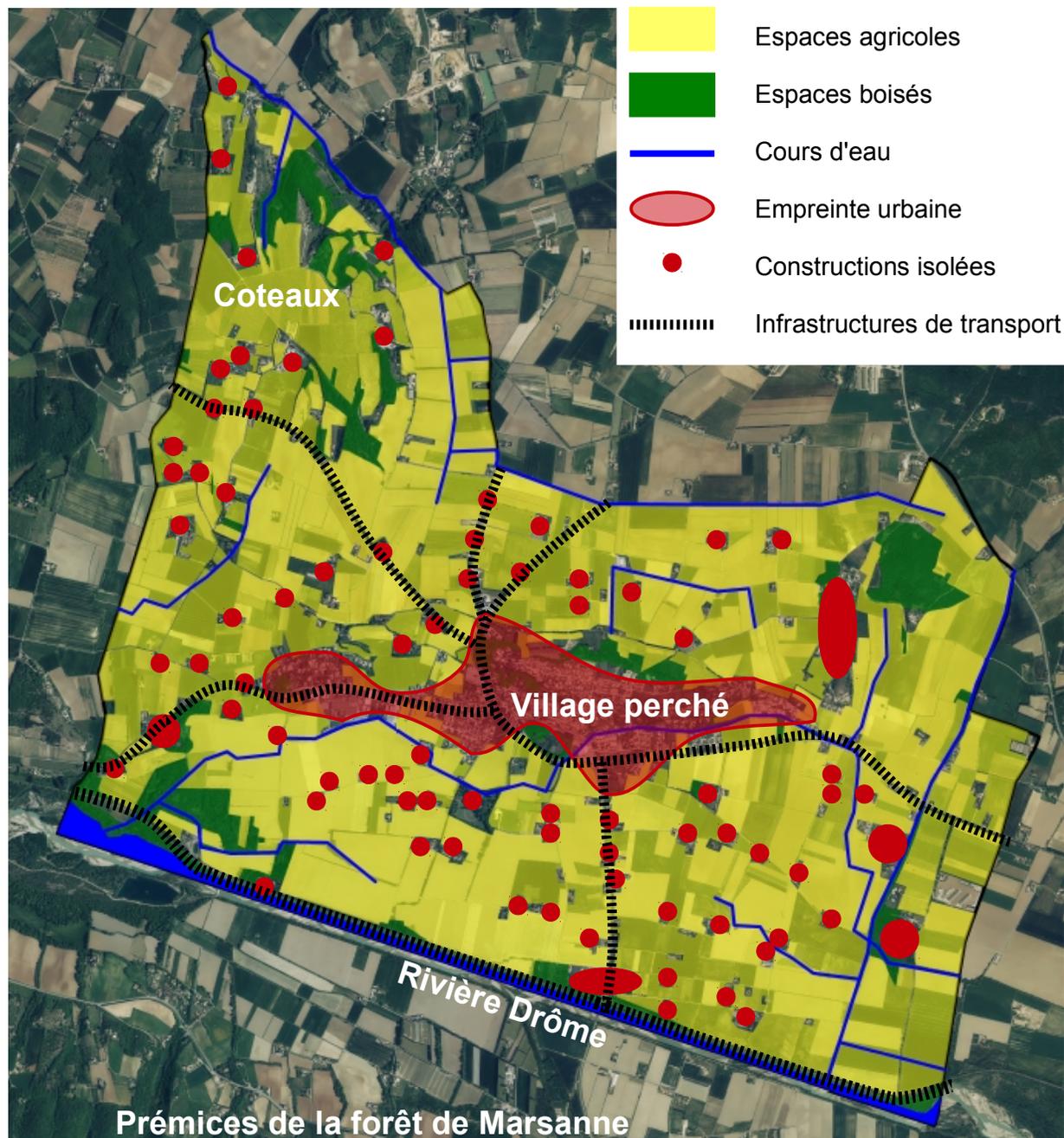
- La **rivière Drôme** au Sud du territoire, marquant la limite avec Grâne, caractérisée par un lit large composé de galet bordé par une ripisylve épaisse rendant la rivière imperceptible depuis le village et depuis les terres agricoles.

**Cet important cours d'eau** alimente la nappe phréatique en période de hautes eaux alors qu'elle est alimentée par cette même nappe durant les sécheresses. Un équilibre se crée entre les deux en particulier par l'intermédiaire d'un réseau de canaux et de sources appelées « freydières ». L'eau est de très bonne qualité et les rivières (Drôme, Ozon, Riaille...) forment une **trame bleu** quadrillant le territoire communal.

La Drôme fait partie intégrante de la réserve naturelle des Ramières. "Les Ramières", nom donné aux forêts des bords de l'eau, sont constituées de saules et peupliers et forment des entités écologiques remarquables. Une épaisse ripisylve borde la rivière, contribuant à la richesse écologique de ce lieu.



Rivière Drôme vue depuis le pont sur la RD125



- Un **réseau routier** convergeant vers le centre géographique du territoire, dont la colonne vertébrale, la RD93, a servi de support à l'urbanisation. Il s'agit d'infrastructures de transport ayant un faible impact paysager étant donné le type de trafic observé et la caractéristique des voies.

- Un **village perché** développé au Nord de la RD93 permettant d'offrir une réciprocité des points de vue remarquables (vue du village depuis la plaine agricole et vue de la plaine depuis le village). La partie perchée du village correspond au centre ancien constitutif du patrimoine bâti de la commune présentant des qualités architecturales remarquables.



*Alex, village perché*



*Vue sur les terres agricoles depuis le village perché, avec les prémices de la forêt de Marsanne en arrière-plan*

- Un **paysage de coteaux** sur les reliefs Nord-Ouest du territoire, marqué par la présence de boisements et de vergers créant des paysages riches et variés constitués par des séquences paysagères courtes.

- Un paysage de **plaine agricole** sur le reste du territoire agricole marqué par la présence de grandes cultures formant des paysages ouverts. Au Sud du territoire, ces espaces agricoles s'ouvrent sur les prémices de la forêt de Marsanne.



## 6.4. Composantes paysagères à l'échelle du village



Le village d'Alex est constitué d'un centre ancien dense organisé autour de rues étroites, ruelles et venelles, ainsi que d'extensions de type principalement pavillonnaires.

Dans les **secteurs pavillonnaires**, le végétal a su garder une place importante, de par la présence quasi systématique de jardins privatifs au sein desquels s'élèvent souvent des arbres de haute tige, mais également grâce au traitement des clôtures.



Secteurs pavillonnaires



A l'interface entre les secteurs pavillonnaires Est et le centre ancien se sont développés des **espaces publics de loisirs, sport et détente** où le végétal est venu s'insérer et qui créent des respirations aux portes du centre-village.



Espaces de jeux St Joseph

-  Espace Saint Joseph, poumon vert privé
-  Espace boisé s'immiscant dans le village
-  Espaces publics de loisirs, sport et détente
-  Alignements d'arbres remarquables
-  Ripisylve
-  Espaces verts privés ou publics formant des respirations dans le tissu urbain dense du centre ancien

## 6.4. Composantes paysagères à l'échelle du village



Au Sud du centre ancien prend place un vaste **parc privé** de 4ha dépendant de la Maison St-Joseph. Cet espace boisé situé à l'interface entre la RD93 et le centre-village et clôturé d'un mur de pierre de qualité, permet d'offrir une vue très végétale d'Alex aux automobilistes traversant la commune. Il sert également de tampon paysager et sonore entre le trafic routier et les résidences du centre ancien.



*Parc St Joseph*

Le centre ancien présente des caractéristiques principalement minérales ; le bâti dense s'organise autour de ruelles étroites laissant peu d'espaces non imperméabilisés.

Cependant, la particularité du centre ancien d'Alex est de posséder d'avantage de **jardins en terrasses** que de cours minérales. Ces jardins, la plupart du temps privés, contribuent à créer une ambiance bucolique et rurales et provoquent une sensation de respiration et de bien-être dans le village.

Ces espaces verts entretenus constituent donc un patrimoine remarquable du village.



*Jardins privés dans le centre ancien*



*Alignement de platanes remarquable*

*Ripisylve du canal du Moulin*



Le **canal du Moulin** traverse les secteurs résidentiels Est du village selon un axe Est-Ouest.

Le canal est marqué par la présence d'une importante ripisylve constituée d'arbres de haute tige formant un rideau végétal au sein des secteurs résidentiel. Ceci renforce le caractère bucolique du quartier tout en soulignant la présence de l'eau.

La principale centralité villageoise est la place de la Mairie. Cet espace minéral au sol est couplé d'un **alignement d'arbres remarquable**. Cet élément paysager ajoute de la convivialité à ce lieu de vie collective et participe à la création d'un repère visuel.



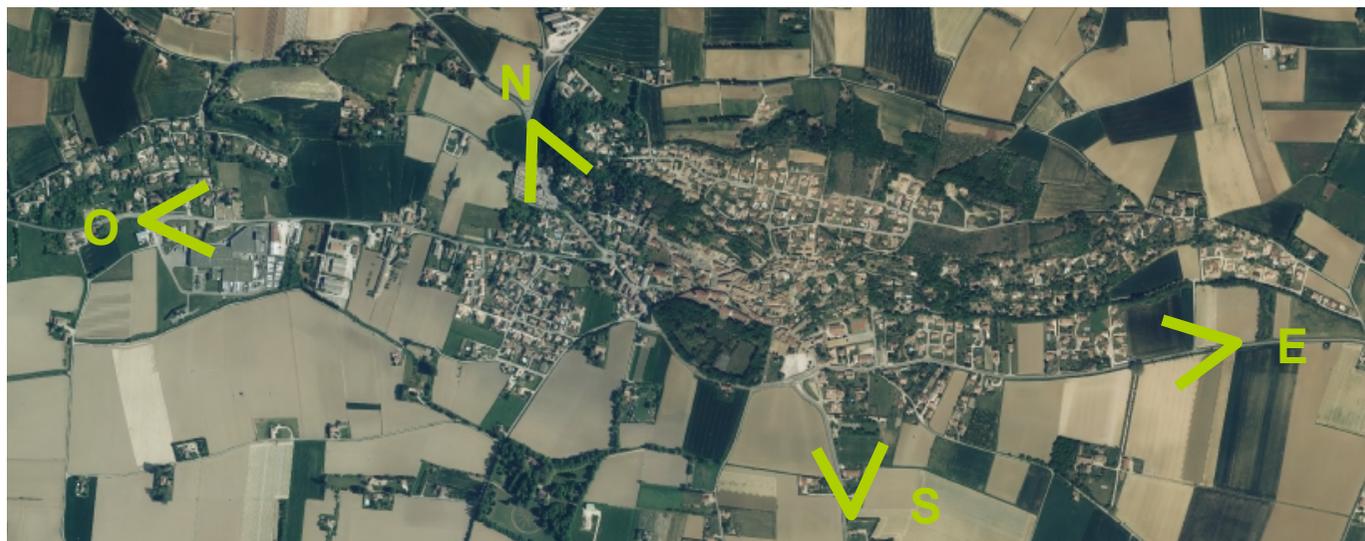
## 6.5. Entrées de village



**L'entrée de village Nord**, par la RD125 est progressive ; le cimetière ainsi qu'un commerce assurent la transition entre l'espace agricole et le village, dans un cadre très végétal.



**L'entrée de village Ouest**, par la RD93a est marquée par une bifonctionnalité. Sur la gauche de la voie s'organise un tissu résidentiel diffus alors qu'une zone d'activités se développe sur la droite. Le manque de continuité du tissu urbain perturbe la lisibilité de l'entrée de ville (des champs venant s'intercaler entre les poches construites).



**L'entrée de village Est**, par la RD93 est marquée par la présence de bâtis de type pavillonnaire organisés le long de la RD de manière asymétrique. Les transitions espace agricole / espaces bâtis sont peu travaillées. Une requalification des franges urbaines ainsi qu'une redéfinition des contours de l'urbanisation seraient nécessaires.



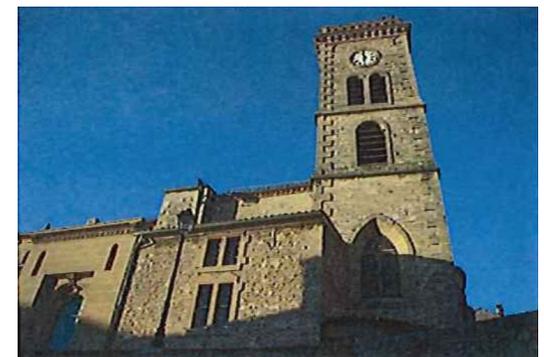
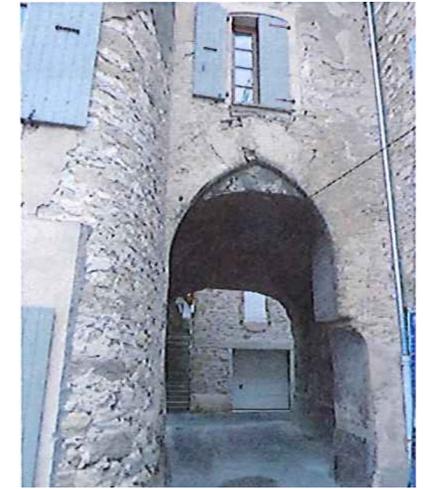
**L'entrée de village Sud**, par la RD125 est annoncée depuis la traversée de la Drôme grâce à la perspective offerte sur le village perché. Cette entrée de village est donc la plus qualitative, la plus spectaculaire, mettant en avant le patrimoine bâti d'Allex. L'entrée dans le village à proprement parler se fait au niveau du carrefour avec la RD93.



### Les passages voûtés, et éléments architecturaux caractéristiques du centre ancien d'Alex

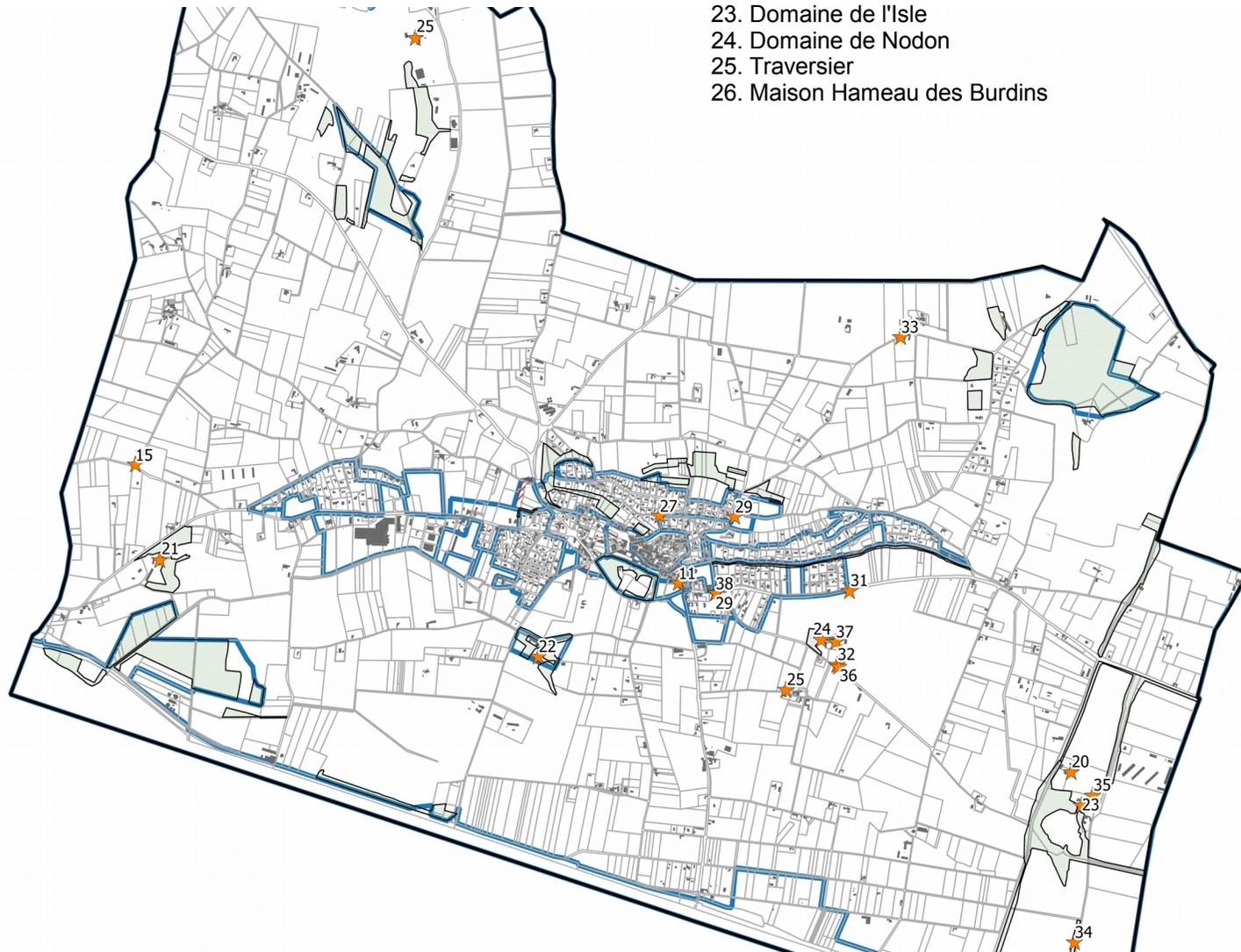


1. Passage de l'Andrône
2. Passage rue du Tuilier
3. Passage rue de la Tour
4. Escalier rue de la Tour
5. Escalier du Trou du Loup
6. Escalier de la Placette
7. Escalier du Centre
8. Escalier du Belvédère
9. Ruelle des Remparts
10. Lavoir impasse du Lavoir
11. Lavoir montée de la Butte
12. Lavoir rue du Tuilier
13. Vieux four
14. Vieux puits
15. Puits chemin du Puits
16. Place du Vieux four
17. Porte de l'Hôpital
18. Tour
19. Eglise d'Alex
20. Ancienne usine Canal du Moulin



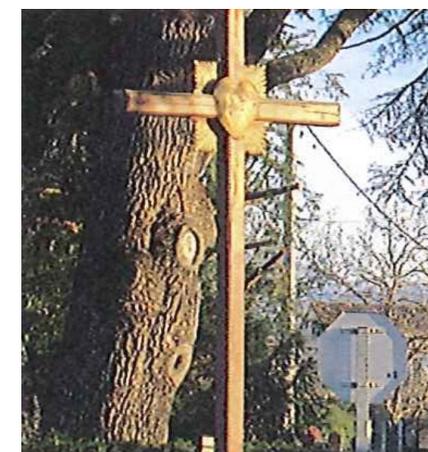
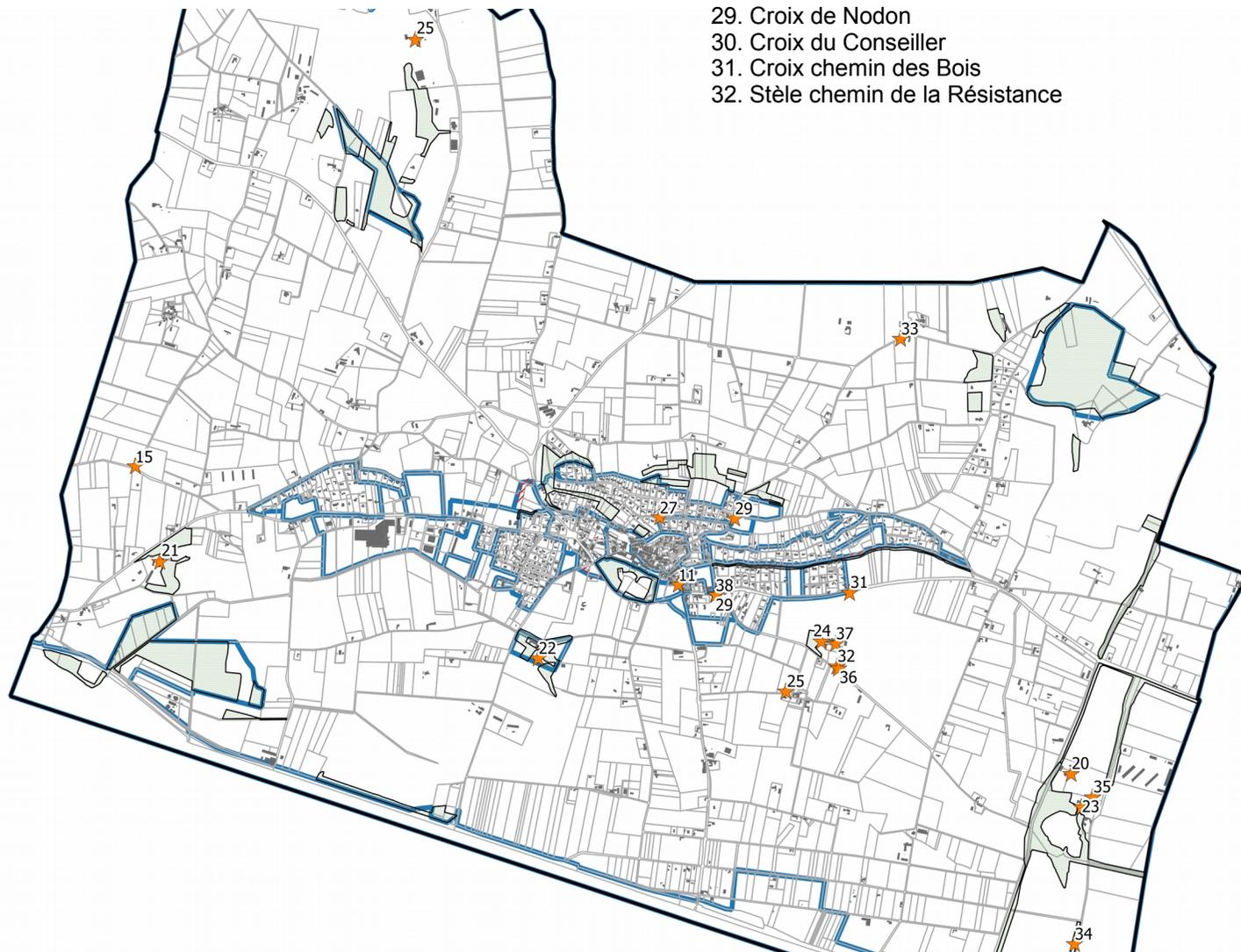
### Les domaines et châteaux qui font partis de l'histoire de la commune

- 21. Château Pergaud
- 22. Château des Ramières
- 23. Domaine de l'Isle
- 24. Domaine de Nodon
- 25. Traversier
- 26. Maison Hameau des Burdins



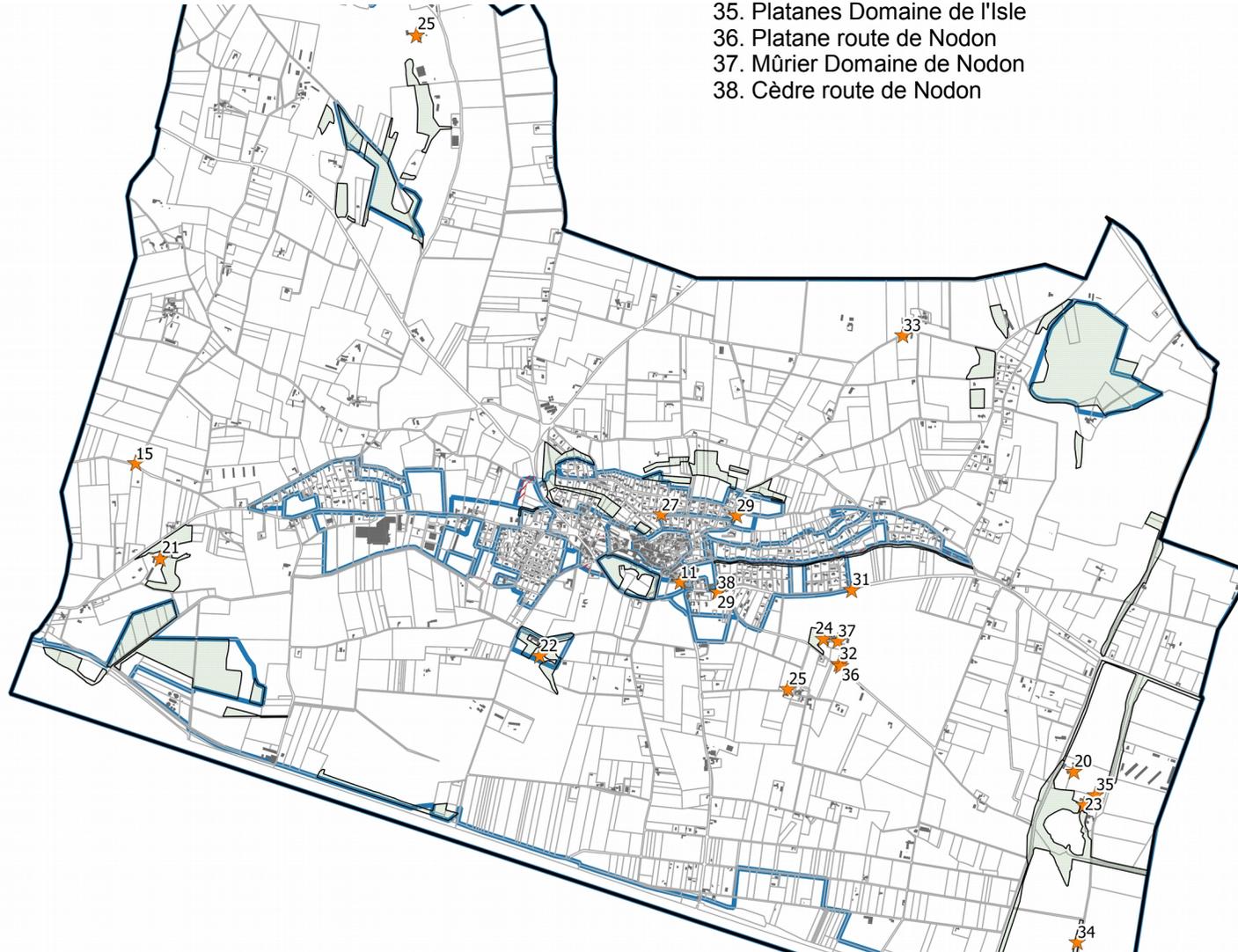
### Les croix et calvaires

- 27. Calvaire chemin du Calvaire
- 28. Calvaire rue des Amandiers
- 29. Croix de Nodon
- 30. Croix du Conseiller
- 31. Croix chemin des Bois
- 32. Stèle chemin de la Résistance



### Patrimoine remarquable végétal

- 33. Chênes chemin de l'Isle
- 34. Platanes chemin de l'Isle
- 35. Platanes Domaine de l'Isle
- 36. Platane route de Nodon
- 37. Mûrier Domaine de Nodon
- 38. Cèdre route de Nodon





### Constats

- Un paysage riche et diversifié
- Un paysage introverti au niveau de la Drôme
- Un paysage ouvert sur la plaine agricole
- Des séquences paysagères courtes et variées sur les coteaux Nord-Ouest du territoire
- Un village perché alliant patrimoine bâti et non bâti
- Une présence harmonieuse du végétal dans le village (quartiers pavillonnaires et centre ancien)
- Des entrées de villages aux caractéristiques différentes

### Enjeux

- Des qualités paysagères à préserver
- La place du végétal à conforter dans le village
- Des cônes de vue sur le village perché à préserver
- Une entrée de village Sud mettant en valeur les atouts de la commune
- Une entrée de village Ouest à affirmer en clarifiant les fonctions urbaines et en accentuant la place du végétal
- Une entrée de village Est dont il faut redessiner les contours et retravailler les franges urbaines.



## 8 – ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



## Topographie

La topographie de la commune d'Alex est marquée par une alternance de reliefs caractérisée par les propres composantes de son territoire.

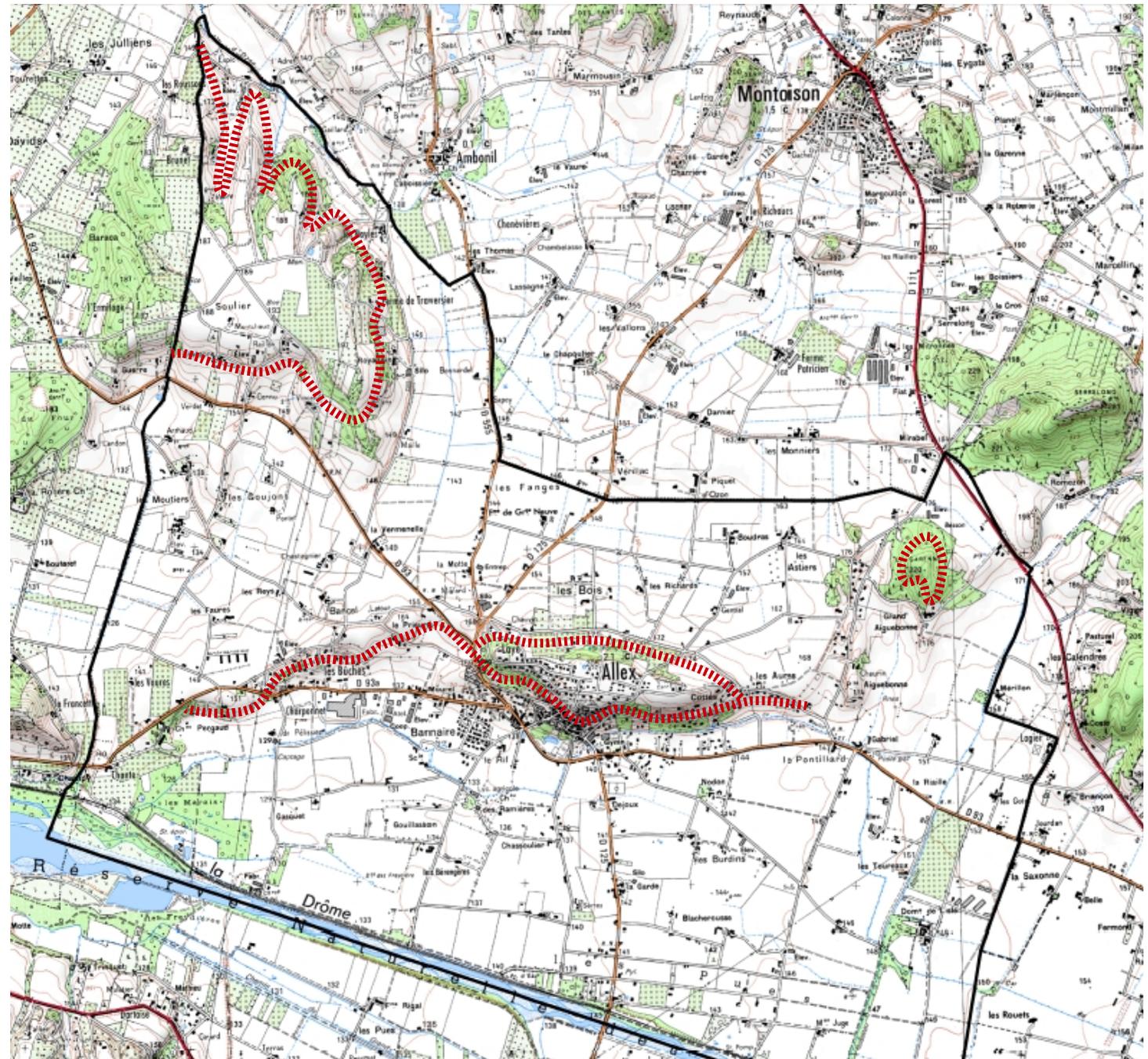
Au Sud, la vallée de la Drôme s'étend jusqu'à la Route de Crest ; le relief est dans ce secteur est peu important et n'excède pas 150 m.

Trois zones de relief plus important sont présentes sur le territoire :

- le **centre du village**, identifié comme village perché, culmine à un peu plus de 200 m et surplombe toute la vallée de la Drôme.
- la **zone Nord-Ouest** de la commune qui avoisine les 200 m d'altitude.
- le **secteur de la Garenne** plus petit qui avoisine les 200 m.

L'extrême Nord-Ouest de la commune est caractérisé par de basses altitudes et correspond à la vallée du ruisseau de l'Ozon alors que dans le Nord et Nord-Est, le relief augmente progressivement jusqu'à la zone de la Garenne.

▬ Principales ruptures en terme de relief



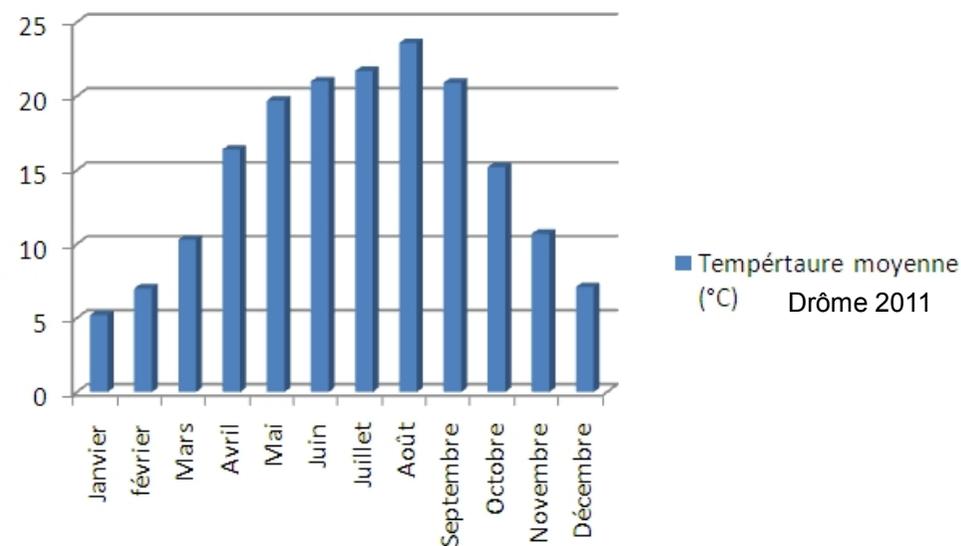


### Climat

Le climat de la commune d'Allex correspond à une zone de transition entre un climat semi-continental et un climat supra-méditerranéen. Dans cette zone **les hivers sont froids et les étés sont chauds et l'effet de « foehn » lié au mistral commence à se faire sentir.**

Comme indiqué dans le graphique ci-contre correspondant à des données de 2011 pour le département, les températures oscillent entre 5°C en janvier et 24 °C en août. Le printemps et l'automne sont relativement doux.

La pluviométrie moyenne mesurée dans la plaine de Valence est relativement importante et avoisine les **850 mm** par an. Dans la vallée de la Drôme et sur la période 2008-2011, une moyenne de **928,75 mm** a été enregistrée (les précipitations de 2008 ont été particulièrement importantes puisque représentant près de 1500 mm).



### Hydrologie : état des lieux

La commune d'Alex dispose d'un réseau hydraulique important constitué de :

- la **Drôme** au Sud qui représente un potentiel hydrographique très important et correspond à l'axe de développement de la réserve naturelle des Ramières et des sites protégés (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO...). Cette rivière est la première à avoir fait l'objet d'un SAGE.

- des ruisseaux de la **Riaille et de l'Ozon** qui représentent respectivement les frontières municipales Est et Nord et qui constituent un potentiel hydrographique important pour le territoire, identifiées dans le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée.

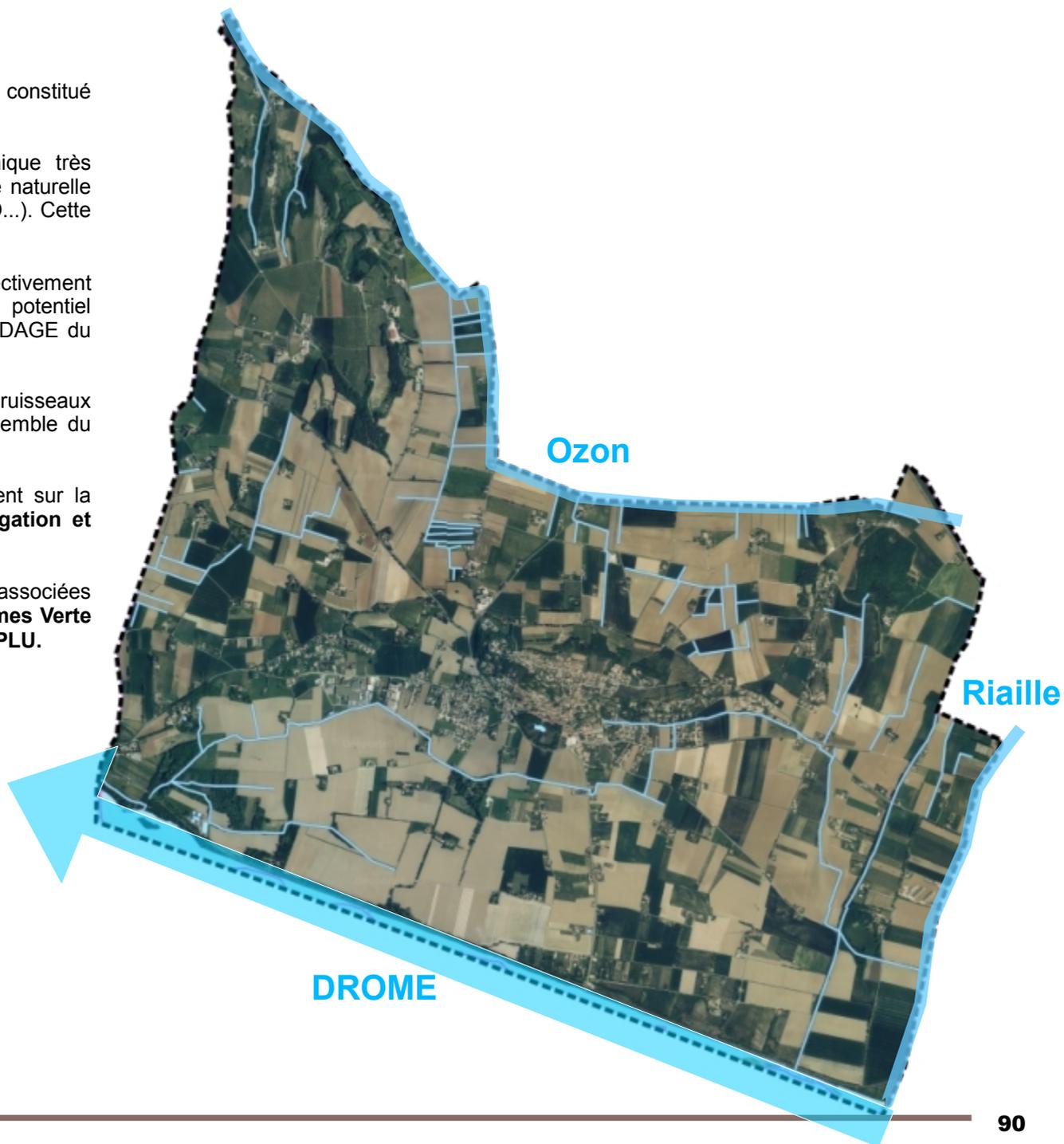
- un réseau de ruisseaux et fossés est connecté aux trois ruisseaux principaux cités ci-dessus ainsi qu'à la Drôme et alimente l'ensemble du territoire communal.

La carte ci-contre met en évidence le réseau d'irrigation présent sur la commune d'Alex et le lien important à maintenir entre l'irrigation et l'agriculture.

L'ensemble des différentes ripisylves présentes sur le territoire associées au réseau hydrographique communal sont à préserver ; ces **Trames Verte et Bleue** doivent être au cœur des réflexions l'élaboration du PLU.

Avec le réseau hydrographique présent sur son territoire, la commune est inscrite dans le périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) « Rhône-Méditerranée », ainsi que dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) concernant la Drôme.

En ce sens, elle doit participer à l'objectif principal de ce schéma : assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin.





## Hydrologie : SDAGE

**Le SDAGE Rhône-Méditerranée est un document de planification adopté par le Comité de Bassin le 20 novembre 2015.** Il a été élaboré en application de la directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. **Le Code de l'Urbanisme établit que les PLU doivent être compatibles avec le SDAGE.** Le SDAGE et la directive cadre sur l'eau visent ensemble l'atteinte du bon état des eaux en 2021 et fixent notamment comme objectif la non dégradation des milieux aquatiques.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 comprend des objectifs assignés aux masses d'eau : **66%** des eaux superficielles visent le bon état écologique d'ici à **2021** (objectif atteint à hauteur de 52,5%) - **76,6%** en **2021** - **100%** à l'horizon **2027**.

**D'après le SDAGE Rhône-Méditerranée, la commune est concernée par trois cours d'eau ainsi que trois masses d'eau souterraines :**

**Ruisseau d'Ozon :** En 2009, le ruisseau d'Ozon présente un **état écologique moyen** et un **bon état chimique**. Le SDAGE fixe l'objectif d'atteinte du **bon état écologique en 2027**.

**Ruisseau de Riaille :** En 2009, le ruisseau de Riaille présente un **état écologique moyen** et un **bon état chimique**. Le SDAGE fixe l'objectif d'atteinte du **bon état écologique en 2027**.

**La Drôme :** En 2009, la Drôme présente un **état écologique médiocre** et un **bon état chimique**. Le SDAGE fixe l'objectif d'atteinte d'un **bon état écologique en 2027**.



**Formation marno-calcaire et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze :** En 2009, cette masse d'eau présente un **bon état quantitatif et chimique**.

**Alluvions de la Drôme :** En 2009, la masse d'eau Alluvions de la Drôme présente un **état quantitatif mauvais** et un **bon état chimique**. Le SDAGE fixe l'objectif d'atteinte du **bon état quantitatif** en 2021.

**Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme :** En 2009, la masse d'eau Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme présente un **bon état quantitatif et un état chimique mauvais**. Le SDAGE 2016-2021 fixe l'objectif d'atteinte du **bon état chimique en 2021**.

**Pour assurer de tels objectifs, le SDAGE est basé sur 9 orientations fondamentales :**

- S'adapter aux effets du **changement climatique** (nouvelle orientation).
- Privilégier la prévention et les **interventions à la source** pour plus d'efficacité.
- Concrétiser la mise en œuvre du **principe de non dégradation des milieux aquatiques**.
- Prendre en compte les **enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau**, et assurer une **gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement**.
- Renforcer la **gestion de l'eau par bassin versant** et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau.
- **Lutter contre les pollutions**, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé.
- **Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques** et des zones humides.
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le **partage de la ressource en eau** et en anticipant l'avenir.
- Augmenter la **sécurité des populations exposées aux inondations** en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.



## Hydrologie : SAGE

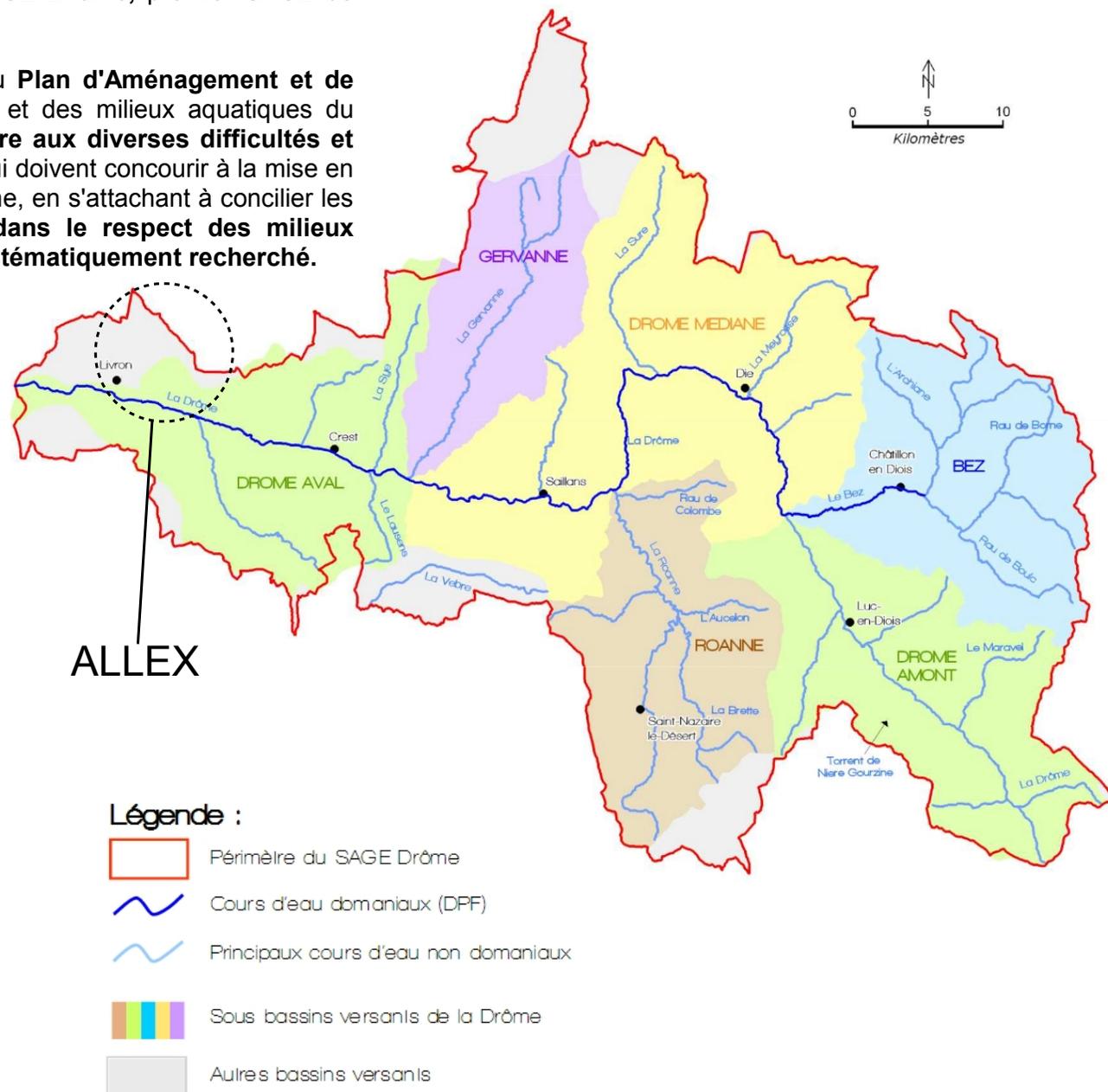


La commune est également concernée par le périmètre du **SAGE Drôme**, premier SAGE de France, **approuvé par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> Juillet 2013**.

La commission locale de l'eau a défini **8 enjeux** au travers du **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE** pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du territoire SAGE Drôme. **Ces enjeux sont définis pour répondre aux diverses difficultés et carences observées sur le territoire**. Il s'agit de propositions qui doivent concourir à la mise en place d'une gestion concertée des ressources en eau de la Drôme, en s'attachant à concilier les attentes et besoins des divers usagers socio-économiques, **dans le respect des milieux aquatiques dont le « bon état » qualitatif et quantitatif est systématiquement recherché**.

### Les 8 enjeux du SAGE de la Drôme sont :

- Pour une **gestion durable des milieux aquatiques**
- Pour un **bon état quantitatif des eaux superficielles et souterraines**
- Pour une **bonne qualité des eaux superficielles et souterraines** et une qualité de baignade
- Pour **préserver et valoriser les milieux aquatiques, restaurer la continuité écologique et conserver la biodiversité**
- Pour un **bon fonctionnement et une dynamique naturelle des cours d'eau**
- Pour gérer les **risques d'inondations** en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau
- Pour un **territoire « vivant » et en harmonie autour de la rivière**
- Pour un suivi du SAGE à travers la **mise en place d'un observatoire**



La commune d'Alex est concernée par deux sites **Natura 2000** dont le périmètre, sur la commune d'Alex, est similaire (cf carte ci-dessous).

Les 2 sites Natura 2000 sont les suivants :

- **Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme** (FR8201678)
- **Les Ramières du Val de Drôme** (FR8210041)

Il est à noter que l'entretien des digues amont de la Drôme entre en conflit avec les objectifs de protection de la biodiversité recensée sur les sites Natura 2000. Un équilibre sera à trouver entre la protection des biens et des personnes et la préservation des richesses écologiques.



Sites NATURA 2000



### **NATURA 2000 Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme (FR8201678)**

Il s'agit d'un site Natura 2000 répertorié au titre de la directive habitat (SIC).

Le site se caractérise de la manière suivante :

Description générale	Richesses patrimoniales	Vulnérabilité	Occupation du sol et surface couverte à l'échelle communale
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partie de rivière non canalisée.</li> <li>- Ce site inclut la réserve naturelle nationale des Ramières du Val de Drôme et le DPF (domaine public fluvial) entre les deux rives des Ramières aval.</li> <li>- Les habitats fluviaux sont ici d'une grande qualité. La rivière Drôme est l'une des rares rivières d'Europe de cette importance qui n'ait pas de barrage sur son bassin versant. Il en résulte une dynamique spontanée des habitats qui a été bien conservée jusque dans la basse vallée de la Drôme, où se situent les Ramières du Val de Drôme.</li> <li>- Principales classes d'habitat : Forêts mixtes (44%), Eaux douces intérieures (42%), Forêt artificielle en monoculture (6%), Pelouses sèches, steppes (3%), autres terres (3%) et autres terres arables (3%).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le site est particulièrement remarquable par la présence de 2 espèces de mammifères, de 5 espèces de poissons et de 2 espèces d'invertébrés.</li> <li>- Rivière dynamique préservée.</li> <li>- Les habitats sont tous d'origine naturelle.</li> <li>- La forêt riveraine (200ha) par exemple est entièrement spontanée et n'a jamais été exploitée.</li> <li>- Les successions végétales sont liées à la dynamique induite par les crues et les variations de la hauteur de la nappe alluviale.</li> <li>- L'état de conservation du site est exceptionnel.</li> <li>- La préservation du site est prise en compte dans le sage de la rivière Drôme, notamment les questions de gestion des matériaux alluvionnaires et des débits d'étiage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la bande active et de la dynamique.</li> <li>- Incision du lit de la rivière.</li> </ul>	<p>Sur la commune d'Allex, les habitats à protéger au titre de la Natura 2000 sont le lit de la Drôme, sa ripisylve ainsi que les boisements situés à proximité du cours d'eau.</p>

**Les objectifs et principes de gestion** du site sont les suivants :

- conservation et restauration de la fonctionnalité de la rivière
- mise en œuvre des préconisations du SAGE Drôme
- gestion conservatoire des forêts alluviales des ramières
- gestion et restauration des prairies et pelouses sèches

Source : INPN



### NATURA 2000 les Ramières du Val de Drôme (FR8210041)

Il s'agit d'un site Natura 2000 répertorié au titre de la directive oiseaux (ZPS).

Le site se caractérise de la manière suivante :

Description générale	Richesses patrimoniales	Vulnérabilité	Occupation du sol et surface couverte à l'échelle communale
<p>- Les habitats fluviaux sont ici d'une grande qualité (ou « naturalité »). La rivière Drôme est l'une des rares rivières d'Europe de cette importance (110km) qui n'ait pas de barrage sur son bassin versant. Il en résulte une dynamique spontanée des habitats qui a été bien conservée jusque dans la basse vallée de la Drôme, où se situe les Ramières du Val de Drôme.</p> <p>- Principales classes d'habitat : Eaux douces intérieures (60%), Forêts caducifoliées (30%), Pelouses sèches, steppes (5%), Pariries semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées (5%).</p>	<p>- Les habitats sont tous d'origine naturelle.</p> <p>- La forêt riveraine (200ha) par exemple est entièrement spontanée et n'a jamais été exploitée.</p> <p>- Les successions végétales sont liées à la dynamique induite par les crues et les variations de la hauteur de la nappe alluviale.</p> <p>- L'état de conservation du site est exceptionnel.</p> <p>- La préservation du site est prise en compte dans le sage de la rivière Drôme, notamment les questions de gestion des matériaux alluvionnaires et des débits d'étiage.</p>	<p>- Le plan de gestion de la réserve naturelle des Ramières du Val de Drôme souligne que la gestion de l'hydrosystème du site est dépendant d'une bonne gestion à l'échelle du bassin versant de la rivière.</p> <p>- La préservation de la dynamique naturelle suppose la conservation des flux de matériaux alluvionnaires dans le long terme.</p>	<p>Sur la commune d'Alex, les habitats à protéger au titre de la Natura 2000 sont le lit de la Drôme, sa ripisylve ainsi que les boisements situés à proximité du cours d'eau.</p>

L'état de conservation du site est exceptionnel.

Le plan de gestion de la réserve naturelle des Ramières du Val de Drôme souligne que la gestion de l'hydrosystème du site est dépendant d'une bonne gestion à l'échelle du bassin versant de la rivière.

La préservation de la dynamique naturelle suppose la conservation des flux de matériaux alluvionnaires dans le long terme.

Source : INPN

La commune d'Alex est concernée par deux ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) :

- **Ramières du Val de Drôme** (26090001) – ZNIEFF de type 1
- **Ensemble fonctionnel formé par la rivière Drôme et ses principaux affluents** (2609) – ZNIEFF de type 2

Les ZNIEFF de type 2 sont des ensembles géographiques importants, incluant souvent plusieurs ZNIEFF de type 1, et qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés. Cette notion d'équilibre n'exclut donc pas qu'une zone de type 2 fasse l'objet de certains aménagements sous réserve du respect des écosystèmes généraux.

Les ZNIEFF de type 1 sont des sites particuliers généralement de taille réduite qui représentent un intérêt spécifique et abritent des espèces animales ou végétales protégées bien identifiées. Elles correspondent à un enjeu de préservation des biotopes concernés.



La commune d'Alex est concernée par la **réserve naturelle des Ramières du Val de Drôme**. Créée le 2 octobre 1987 sur le cours de la rivière Drôme, elle est répartie sur 5 communes : Alex, Grâne, Chabrillan, Eurre et Livron. Sa superficie est de 346 ha et elle s'étend sur 10km le long de la rivière Drôme. En 2005, un arrêté préfectoral de biotope de 57 ha est venu compléter cette zone de protection, sur le site des Freydières.

La Gare des Ramières, maison de la Réserve Naturelle des Ramières située à Alex, est gérée par la Communauté de communes. Trois missions lui sont attribuées: l'accueil du public, un lieu de recherche scientifique et un pôle d'éducation à l'environnement.



### La faune

On recense au sein de la réserve : 46 espèces de libellules (dont l'agrion de mercure), plus de 200 papillons, plus de 280 espèces de vertébrés dont 17 poissons (dont l'apron du Rhône), 6 amphibiens, 10 reptiles, 17 mammifères (castor d'Europe), 200 oiseaux dont 70 nicheurs (aigrette garzette, milan noir, faucon hobereau, petit-gravelot, guépier d'Europe, matin pêcheur) et 100 migrateurs (cigogne blanche, cigogne noire, balbuzard pêcheur, bécasseaux) et hivernants (mouettes rieuses, cormorans ...).

Le castor (*Castor Fiber*) est l'animal emblématique de la réserve. On compte une vingtaine de familles sur la réserve naturelle. Ce rongeur, le plus gros d'Europe, se distingue des autres par sa queue plate, recouverte d'écailles.

Le retour de la Loutre d'Europe se confirme dans les Ramières de la Drôme

### La flore

On recense au sein de la réserve : 680 espèces végétales dont 1 protégées sur le plan national (Nigelle de France) et 5 au niveau régional, plus de 100 espèces d'arbres et arbustes, douze orchidées et 15 plantes aquatiques (Potamot coloré).

### L'ambrosie

L'Ambrosie est une plante exotique envahissante dont le pollen, libéré en août-septembre, provoque des allergies qui touchent un pourcentage de plus en plus important de la population.

Dans la Réserve naturelle des Ramières du Val de Drôme, elle prolifère sur les bancs de galets de la Drôme qui constituent environ 40 % de ce territoire.

Par l'intermédiaire de la Gare des Ramières, un pâturage a été mis en place, et ce depuis 2005. Les brebis, pour lesquelles l'Ambrosie est appétente, broutent l'envahissante limitant ainsi la croissance, la floraison et la production de pollen. Pour cette année 2012, un nouvel éleveur, vient renforcer cette action de lutte, dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Le territoire d'Alex est concerné par **les zones humides** :

- Ancienne carrière des Bayles
- Canal du moulin
- Canal du Gouillasson
- Freydière d'Alex
- Les Marais
- Petit lac collinaire de la Guerre
- Ruisseau d'Ozon
- Ruisseau de la Riaille
- Ramières de la Drôme à Chabrillan et Eurre
- Lit endigué de la Drôme à Alex et Grane
- Cladaie du lieu dite « les Pues »
- Zones humides de la plaine de la Rolière et de Moutiers
- Plaine drainée d'Ambonil

Les zones humides sont « *les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophyles pendant au moins une partie de l'année.* » (art. L211-1 du code de l'environnement).

Les zones assurent selon leur état de conservation les fonctionnalités suivantes : régulation des régimes hydrologiques, auto-épuration et protection de la qualité des eaux, réservoir biologique

Ces éléments sont constitutifs de **la trame verte et bleue** et forment des **continuités écologiques** à protéger.

La commune d'Alex fait partie du périmètre du SAGE Drôme, qui marque une volonté forte de prendre en compte les zones humides à l'échelle de son territoire :

- Le règlement du SAGE (opposable aux tiers) impose le maintien de toute zone humide supérieures à 1000 m<sup>2</sup>,
- Le PAGD (opposable aux décisions administratives du domaine de l'eau et de l'urbanisme) dispose de préserver les zones humides, y compris celles de moins de 1000 m<sup>2</sup>, dans les documents d'urbanisme locaux.





## QUE SONT LES TRAMES VERTES ET BLEUES ?

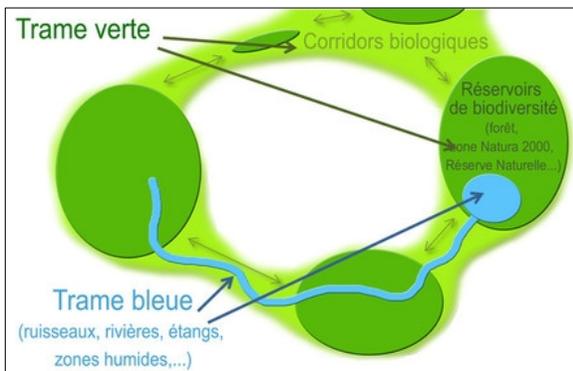
La **Trame verte et bleue** est un réseau formé de **continuités écologiques terrestres et aquatiques** identifiées par les **schémas régionaux de cohérence écologique** (SRCE) ainsi que par les documents de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La Trame verte et bleue contribue à l'état de **conservation favorable des habitats naturels et des espèces** et au **bon état écologique des masses d'eau**. Elle s'étend jusqu'à la laisse de basse mer et dans les estuaires, à la limite transversale de la mer.

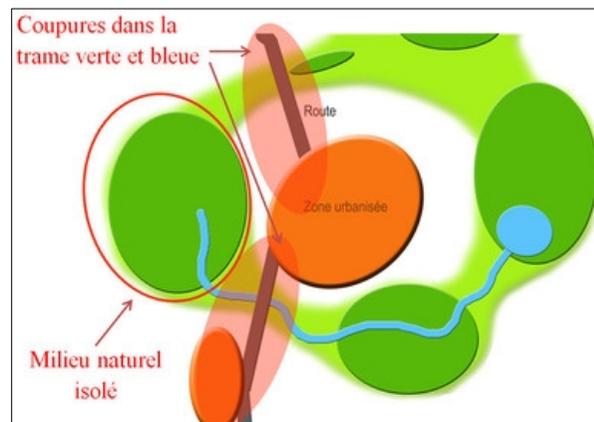
Le **SRCE Rhone-Alpes**, co-élaboré par l'Etat et le Conseil régional, **participe à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines.**



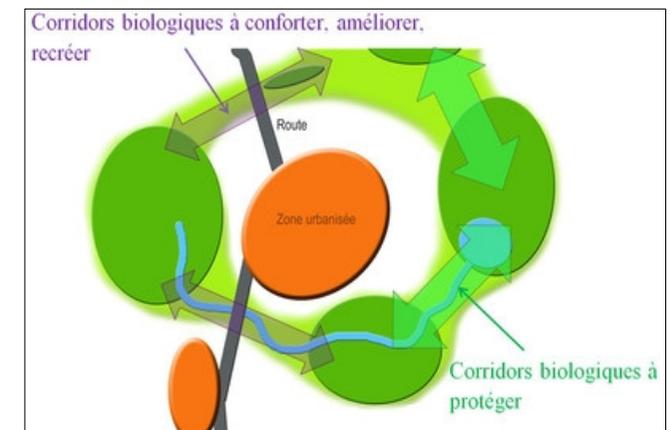
### 1. IDENTIFIER LES CORRIDORS ET LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE



### 2. IDENTIFIER LES COUPURES ET LES RESERVOIRS ISOLES

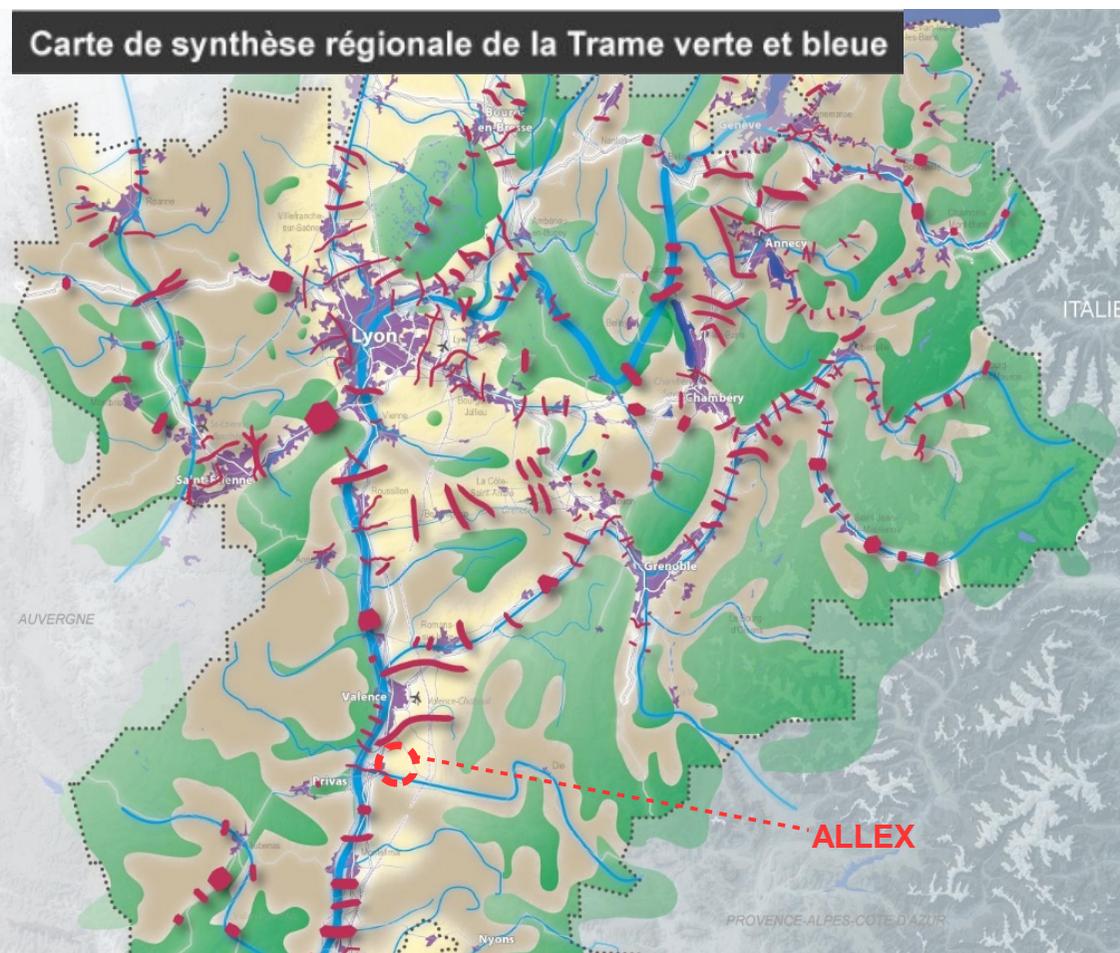


### 3. PRÉSERVER LES RESERVOIRS EN PROTEGEANT LES CORRIDORS DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME



Sources : CEMAGREF

Carte de synthèse régionale de la Trame verte et bleue



### La Trame verte et bleue

Réservoirs de biodiversité

Corridors d'importance régionale

Fuseaux

Axes

Trame bleue

Principaux cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnus pour la Trame bleue

Grands lacs naturels

### Espaces supports de la fonctionnalité écologique du territoire

Espaces perméables : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité

Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité du territoire

### Principaux éléments fragmentants

Zones urbanisées

Autoroutes

Routes principales

Voies ferrées principales

## LE SCHEMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE

Adopté le 19 Juin 2014 pour la région Rhones-Alpes, le **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)** est un **document cadre** élaboré dans chaque région, mis à jour tous les **6 ans** et suivi conjointement par le Conseil régional et l'État (préfet de région) en association avec un comité régional Trame verte et bleue. Le contenu des SRCE est fixé par le code de l'environnement aux articles **L. 371-3 et R.**

Le **SRCE** est **opposable juridiquement** dans son entier aux documents d'urbanisme, sans pour autant être un frein ni un obstacle à l'aménagement du territoire mais plutôt un **cadre pour la cohérence écologique** de ce dernier.

**Seule obligation légale et réglementaire:** ils doivent être **pris en compte par les documents d'urbanisme**, à l'occasion de leur élaboration comme de leur révision.

## POURQUOI UNE TRAME VERTE ET BLEUE ?

En Rhône-Alpes, au regard d'une fragmentation écologique croissante, la prise de conscience par les acteurs s'est faite et formalisée dès les années 90 dans un objectif de connaissance et d'actions.

Cet intérêt de longue date s'explique notamment par la composition de son territoire, avec **une forte prédominance des espaces agricoles, naturels et forestiers** représentant près de **2 tiers des 43 700 km<sup>2</sup> de son territoire.**

Sur la base d'un diagnostic capitalisant les connaissances et démarches existantes, **une hiérarchisation des corridors a permis d'identifier 268 corridors d'importance régionale dont 219 corridors «fuseaux», traduisant un principe de connexion global et 49 corridors «axes», traduisant des enjeux de connexions plus localisés et contraints.**

### LES TRAMES VERTES ET BLEUES SUR LE TERRITOIRE D'ALLEX

La commune d'Allex est ainsi concernée par le **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)** de Rhône-Alpes.

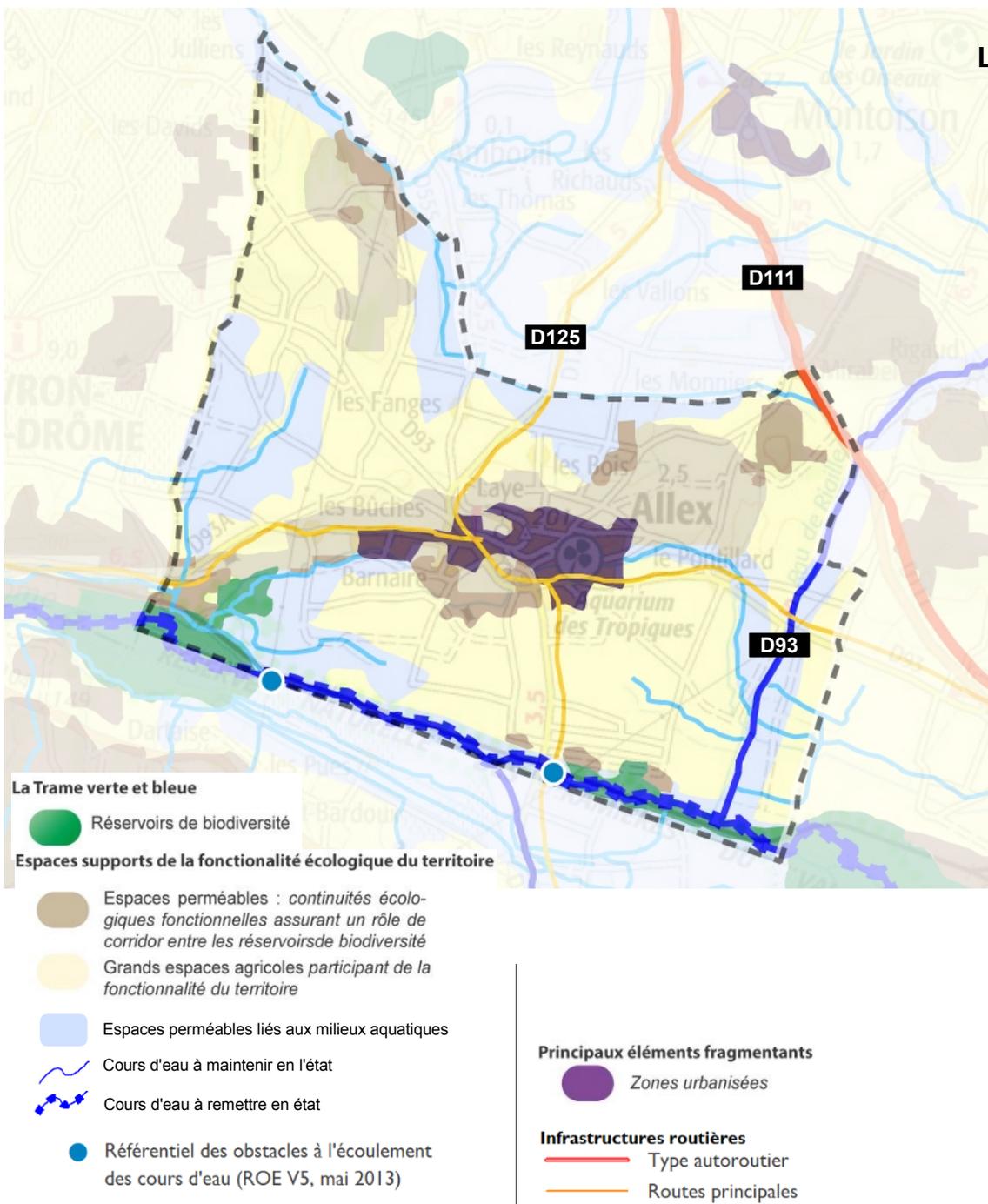
La grande **majorité du territoire est composée de grands espaces agricoles** participant de la fonctionnalité écologique du territoire. Autour de l'unique zone urbanisée que représente le village, **de nombreux espaces perméables forment des continuités écologiques** assurant une bonne mobilité pour les espèces végétales et animales, des milieux terrestres et aquatiques.

Bien qu'on ne retrouve aucun **corridor écologique terrestre majeur** au sein de la commune, la ripisylve de la Drôme à la frontière sud du territoire communal forme un important réservoir de biodiversité.

La Drôme représente le cours d'eau d'intérêt écologique majeur identifié par le SRCE comme **corridor aquatique**, élément essentiel de la trame bleue, dont il faudra tenir compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme, afin de garantir la bonne circulation des espèces.

Ce cours d'eau est cependant **classé comme étant à remettre en bon état**, avec notamment la présence de **deux obstacles à l'écoulement**, et donc à la **bonne circulation des espèces aquatiques**, identifiés par le **Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE V5)** de mai 2015, comme par exemple le pont de la RD125 traversant la rivière.

Le pont traversant la Drôme référencé au ROE V5



### Risques naturels

La commune d'Alex est concernée par différents risques naturels qu'il convient de prendre en considération pour élaborer le PLU.

Le tableau ci-après recense les arrêtés de catastrophe naturelle des 30 dernières années pris sur la commune d'Alex.

<b>type de catastrophe</b>	<b>début le</b>	<b>fin le</b>	<b>arrêté du</b>	<b>JO du</b>
Inondations et coulées de boues	20/09/1982	21/09/1982	14/12/1982	18/12/1982
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boues	26/11/1982	27/11/1982	04/02/1983	06/02/1983
Inondations et coulées de boues	09/10/1988	12/10/1988	08/12/1988	15/12/1988
Inondations et coulées de boues	30/09/1993	01/10/1993	11/10/1993	12/10/1993
Glissement de terrain	02/10/1993	15/10/1993	12/04/1994	29/04/1994
Inondations et coulées de boues	02/10/1993	15/10/1993	29/11/1993	15/12/1993
Inondations et coulées de boues	05/01/1994	15/01/1994	12/04/1994	29/04/1994
Inondations et coulées de boues	21/10/2001	21/10/2001	23/01/2002	09/02/2002
Mouvements de terrain	16/11/2002	17/11/2002	30/04/2003	22/05/2003
Inondations et coulées de boues	04/09/2008	04/09/2008	07/10/2008	10/10/2008

### - Le risque d'inondation :

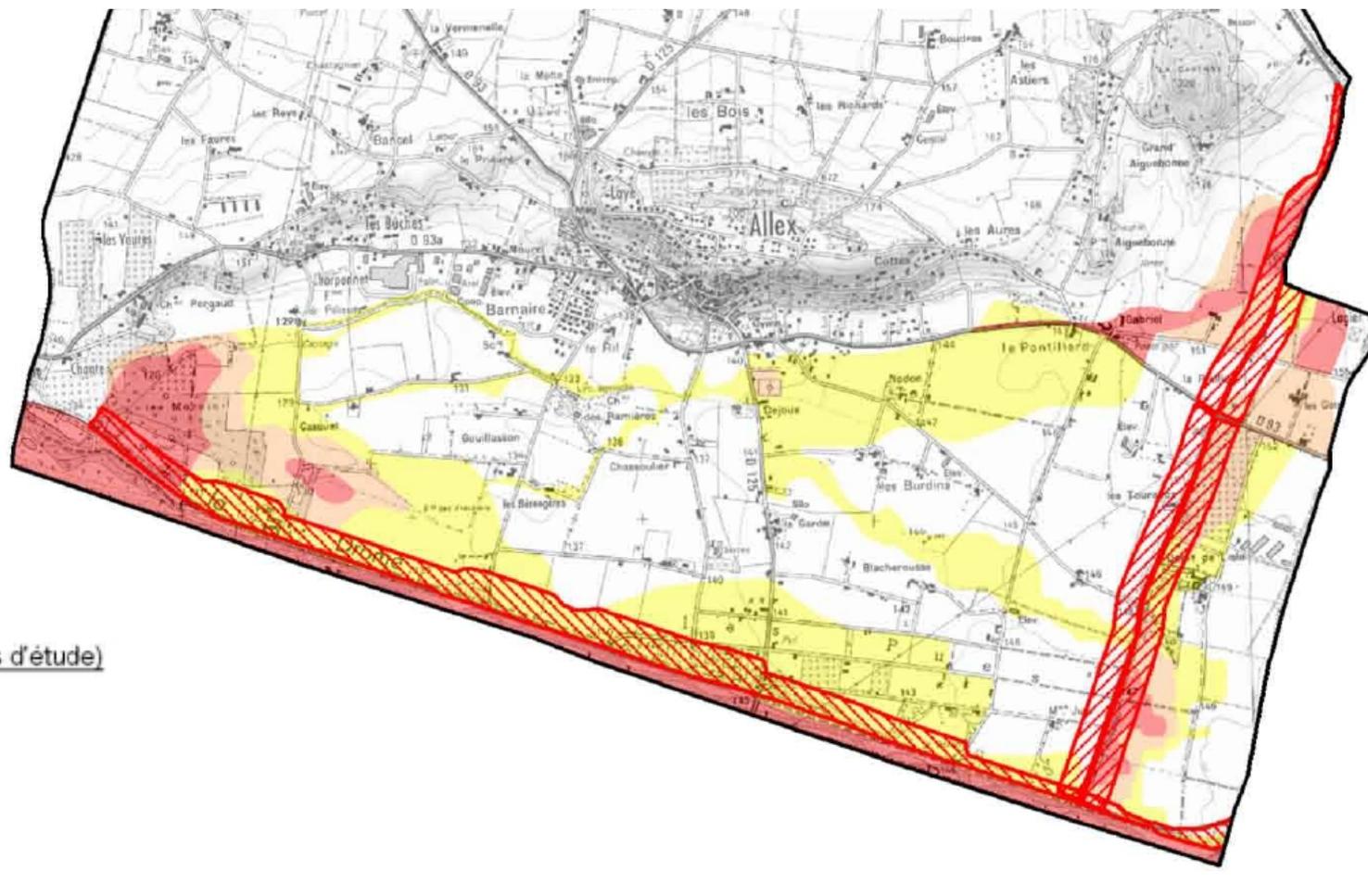
La commune d'Alex est soumise aux risques inondations générés principalement par la rivière Drôme ainsi que par les ruisseaux de la Riaille et d'Ozon dans une moindre mesure. Au 1er mars 2012, le Plan de Prévention des Risques Inondation pour l'ensemble de la commune d'Alex a été prescrit.

**Drôme et Riaille :**  
PPRI Drôme prescrit  
Carte d'aléa ci-contre

**Ozon :**  
PPRI plaine de Valence  
Aléa figurant au POS – territoire communal pas ou peu affecté

**Remontée de nappe :**  
Aléa figurant au POS – partie Sud-Est du village

**Canal du Moulin :**  
Étude hydraulique réalisée par la commune – **A FOURNIR A G2C**



Aléa inondation ( PPRI en cours d'étude)

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible



Zone de sécurité Drôme



Bande de sécurité affluents

### - Le risque sismique :

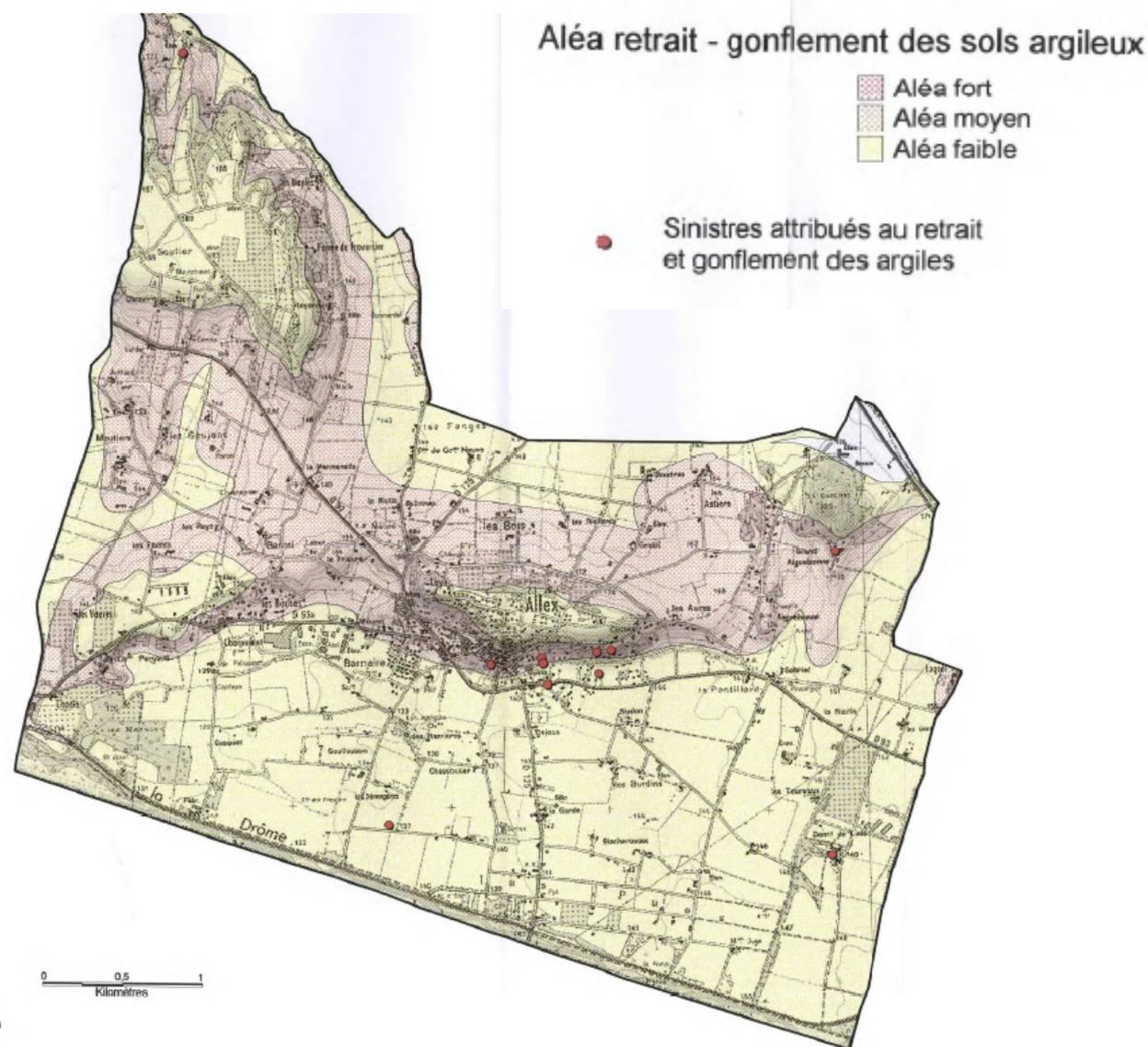
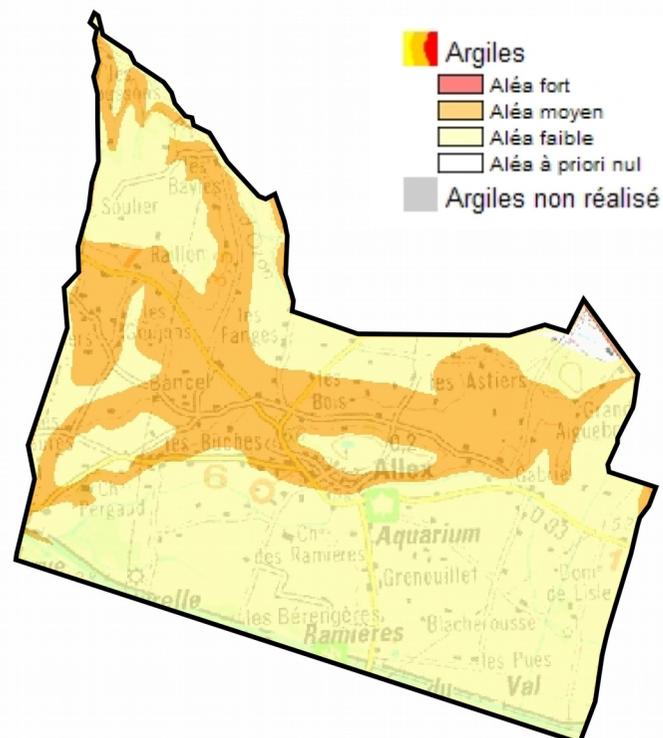
D'une manière générale, le département de la Drôme est sous l'influence du risque sismique et en réponse au Décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 un zonage des différents zones de sismicité a été réalisé pour l'ensemble du territoire départemental.

Il a été mis en évidence que l'extrême Sud-Est du département est considéré comme une zone de sismicité faible, que le région des plateaux du Vercors quant à elle présente un risque sismique moyen. **Le reste du département, où se situe Alex, est considéré comme une zone de sismicité modérée** (zone de sismicité 3).

### - Le risque lié au mouvements de terrains :

La commune d'Alex est soumise à des risques liés aux mouvements de terrains notamment par le risque de retrait-gonflement des argiles. Ce phénomène lié à la teneur en eau présente dans le sol fluctue au fil de l'année mais est particulièrement notable en saison estivale du fait de l'évaporation de l'eau présente dans les premières couches terrestres. Il est important de prendre en considération cet aléa, notamment dans les zones prévues au développement urbain ; le risque de mouvements de terrain pouvant avoir des conséquences directes sur les éléments bâtis.

La commune d'Alex est soumise aux **aléas faible et moyen** comme l'indique la carte ci-contre.





## 8.4. Risques naturels et technologiques

### - Le risque lié au glissement de terrains :

Dans les zones soumises aux risques de glissements de terrain, le principal objectif est d'éviter l'infiltration des eaux superficielles dans les terrains de couverture.

Il est obligé :

- d'entretenir les systèmes de drainage mis en place (pour les sources, drains de maison, eaux des toitures,...),
- dans le cadre d'une réfection d'un réseau d'eau, d'utiliser des dispositifs acceptant sans rupture les déformations du sol support.

Dans cet objectif :

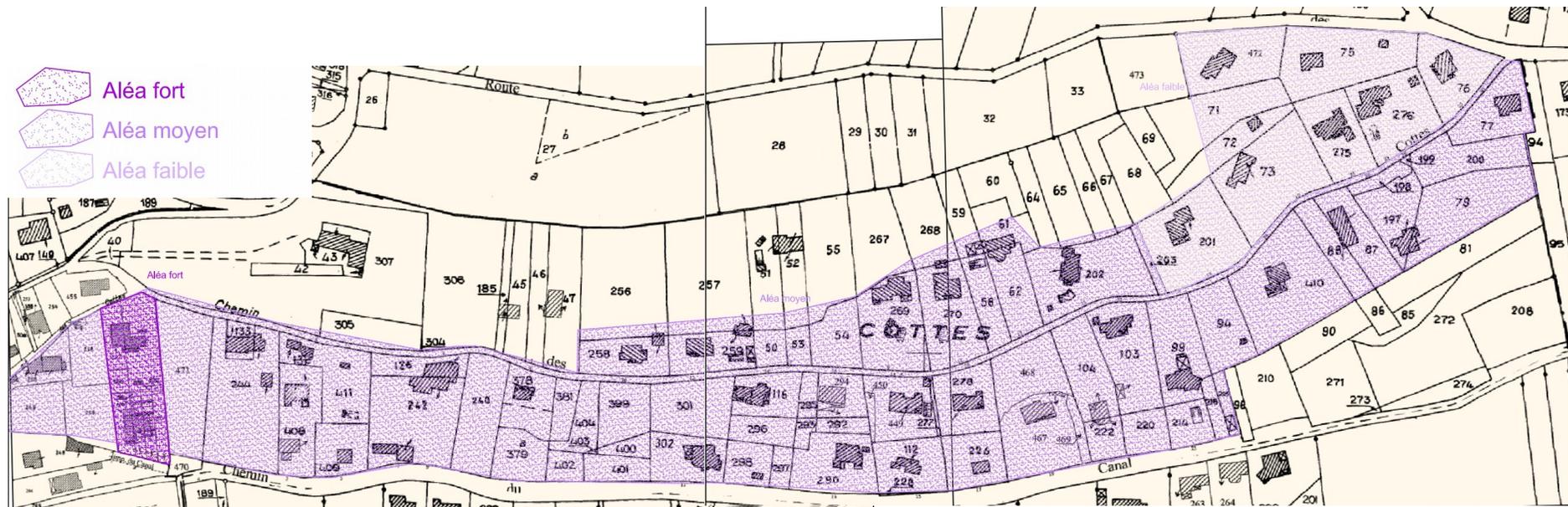
- les barbacanes du mur en enrochement bétonnés (parcelles 269 et 270) seront débouchées et nettoyées si besoin régulièrement ;
- le réseau en amont de la parcelle P410 devra être inspecté pour s'assurer de l'absence de fuite.

Il est recommandé :

- si les parcelles ne sont pas raccordées à un réseau collectif, il est préférable lorsque cela est techniquement réalisable d'évacuer directement les eaux pluviales vers un exutoire naturel et d'éviter les dispositifs d'infiltration (puisard ou puits perdu),
- de ne pas vidanger les piscines sur le tènement,
- d'assurer l'étanchéité des fossés routiers.

Chaque projet de construction et d'aménagement autorisé fera l'objet d'une étude géotechnique spécifique de type G2 AVP minimum suivant la norme NF P 94-500. Cette étude devra porter sur les points suivants pour l'ensemble du projet (habitation, piscine, chemin d'accès...) :

- l'implantation du projet,
- les terrassements,
- les murs de soutènement,
- le drainage,
- la sensibilité des sols vis-à-vis des phénomènes de retrait / gonflement,
- les fondations des ouvrages et bâtiments,
- le dallage,
- les réseaux,
- l'aspect sismique.



### - Le risque lié au feu de forêt :

Sur la commune d'Alex il n'existe pas de Plan de Prévention des Risques Incendie de forêt mais appartenant au département de la Drôme, la commune est concernée par les dispositions de l'article L 321.6. qui précise :

*« Pour chacun des départements situés dans ces régions, le représentant de l'Etat élabore un plan départemental ou, le cas échéant, régional de protection des forêts contre les incendies, définissant des priorités par massif forestier. »*

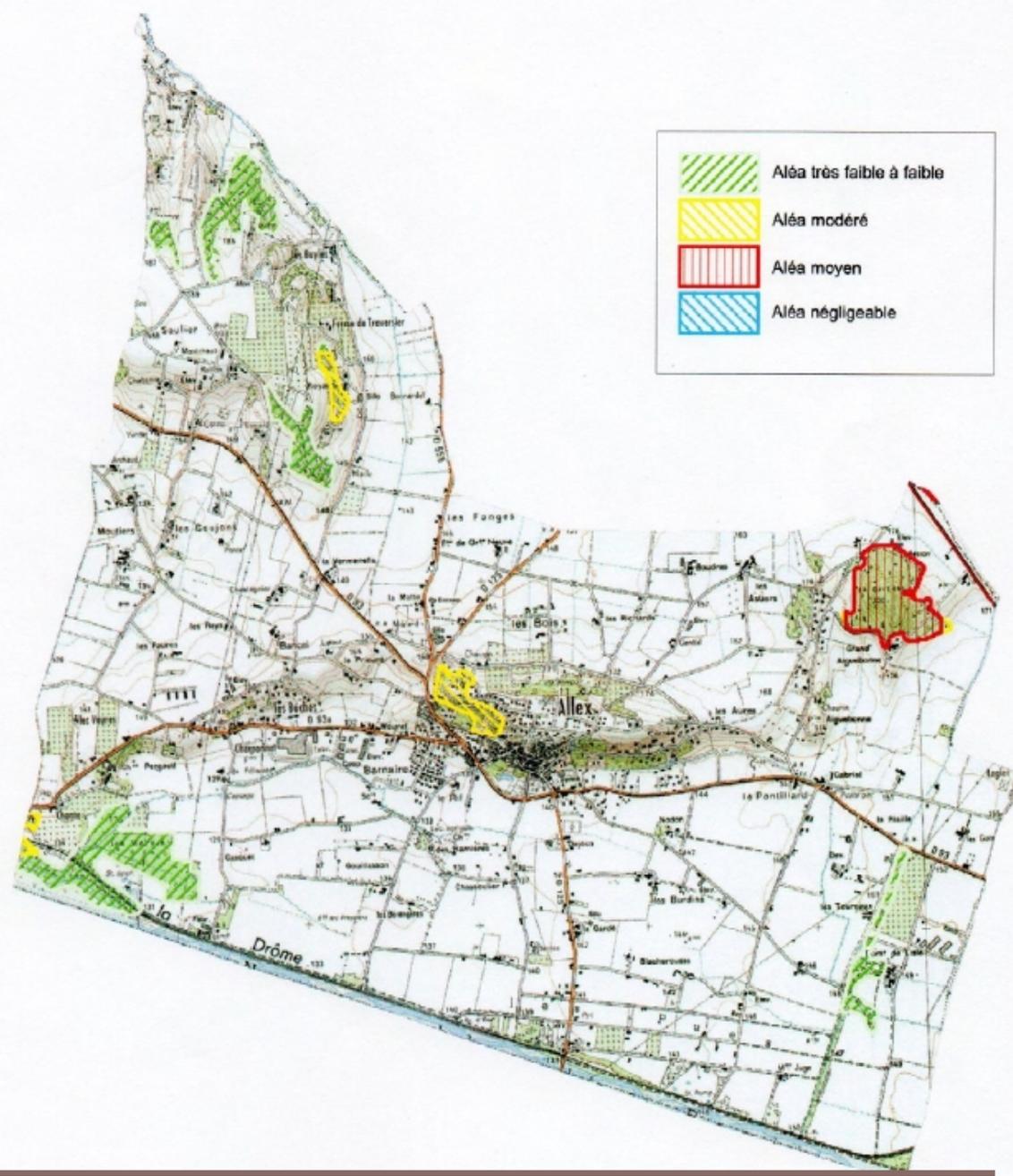
Des règles de prévention en matière d'emploi du feu, de nature du débroussaillage et d'obligations en zone urbanisée ont été définies dans ce Plan et une cartographie indicative a été réalisée afin de définir sur chaque commune les aléas relatifs au feu de forêt à considérer.

Ainsi, sur la commune d'Alex qui rappelons le ne dispose pas d'une surface boisée très importante (140 ha soit 6% du territoire communal), **les aléas liés au risque de feu de forêt ont été identifiés de très faible à moyen.**

Le secteur de la Garenne a été identifié comme étant le plus vulnérable et l'aléa y est moyen et deux secteurs boisés, l'un au Nord-Ouest du territoire et un autre à proximité du centre ancien, sont caractérisés par un aléa modéré. L'aléa identifié sur ce dernier secteur est prendre en considération de manière pragmatique dans l'élaboration du PLU étant donné sa proximité immédiate des zones d'habitat de la commune.

Le reste des espaces boisés communaux ne sont pas soumis au risque de feu de forêt ou l'aléa y a été défini comme très faible ou faible.

CARTE RISQUES FEUX DE FORETS



### Risques technologiques

Alex est soumise à deux types de risques technologiques matérialisés sur le territoire communal par des installations classées pour l'environnement et par le passage de canalisations de transport de matières dangereuses. **Par ailleurs il est important de noter que l'ensemble du département de la Drôme est déclaré comme zone à risque d'exposition au plomb.**

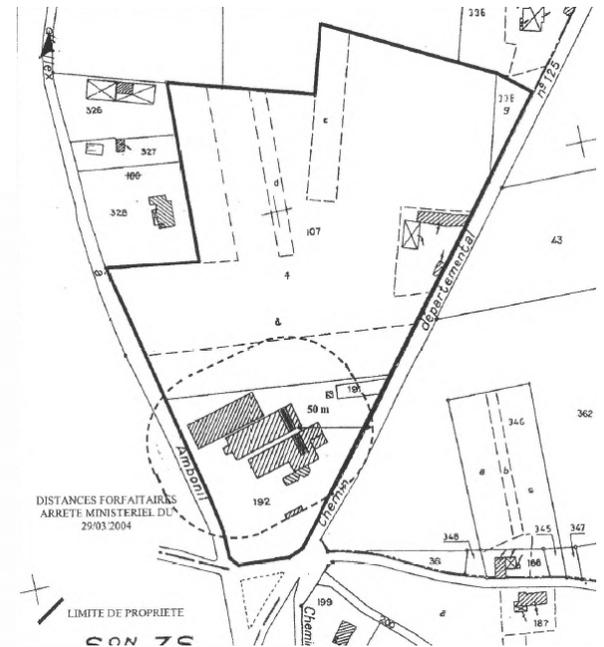
#### Installations classées pour l'environnement :

Deux installations classées pour l'environnement ont été identifiées sur la commune à savoir les établissements « la Dromoïse de céréales » et « Hero France ». Ces deux établissements, du fait de leurs activités, sont soumis au régime de l'autorisation et la « la Dromoïse de céréales » est de surcroît soumise à des prescriptions spécifiques visant à repousser l'urbanisation au-delà d'un périmètre de 50 m (cf plan ci-contre).

#### Canalisations de transport de matières dangereuses :

La commune d'Alex est traversée par trois canalisations transportant des matières dangereuses à savoir deux canalisations de transport de gaz et un oléoduc (appartenant à l'Etat et exploité par la société Trapil). Ces canalisations font l'objet de servitudes d'utilité publique (SUP).

Recul à respecter par rapport au Silo



Installations classées pour l'environnement



Canalisations de gaz



### Pollutions

La commune n'est pas particulièrement exposée aux pollutions et des mesures départementales, notamment dans la gestion des déchets ont été mises en place. Ainsi, la commune d'Alex est soumise :

- au Plan Interdépartemental d'élimination des déchets de la Drôme,
- au Plan Interdépartemental d'élimination des déchets du BTP.

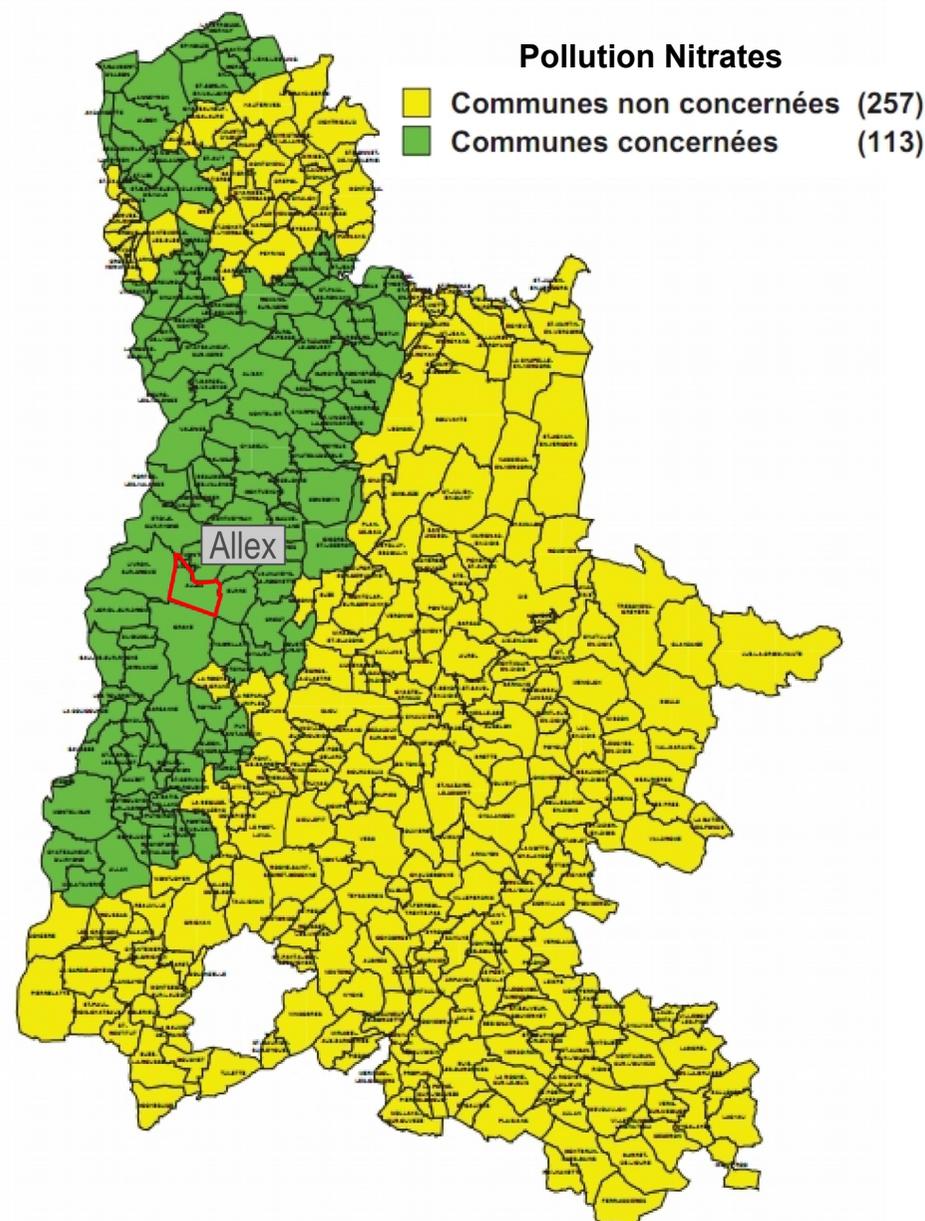
L'activité agricole présente également un risque de pollution lié à l'utilisation d'intrants dans les différentes cultures ce qui peut avoir des conséquences défavorables sur la qualité de l'eau potable qui provient principalement des eaux souterraines.

La commune d'Alex est concernée par le risque de pollution aux nitrates comme l'indique la carte ci-contre.

### Bruit

La principale source de nuisances auditives sur la commune concerne la route départementale n°111 qui a été reconnue par le classement sonore des infrastructures terrestres de transport comme appartenant à la catégorie 3. Il est à noter que le décret du 3 juin 2009 ne classe plus la route départementale 111 comme route à grande circulation.

Cet axe routier est situé à la marge Nord-Est du territoire communal et les terrains situés à proximité n'ont pas la vocation d'habitat ; cette nuisance n'est pas une réelle contrainte au développement de la commune.





## Qualité de l'air

Les élus régionaux ont **adopté en avril 2014 le Schéma régional climat air énergie (SRCAE)**. Il doit permettre à **chaque région, en fonction des potentialités et spécificités de son territoire, de participer à l'atteinte des objectifs et engagements pris aux échelles nationale et internationale à l'horizon 2020 et 2050** sur le climat, l'air et l'énergie. Il donne ainsi un **cadre de référence pour l'action en région**.

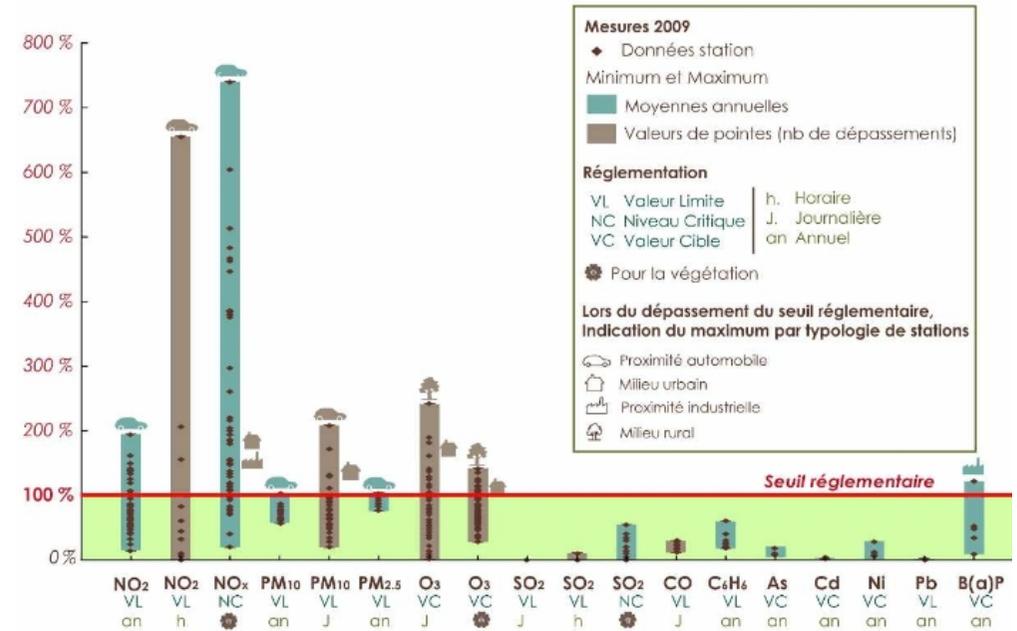
**La région Rhône-Alpes s'est ainsi fixé entre autres l'objectif de réduire de 30 % l'émission de gaz à effet de serre d'ici 2020.**

Le SRCAE concerne particulièrement la qualité de l'air en Rhône-Alpes. En lien **avec l'importance de sa démographie et des activités humaines** qui y sont implantées, **la région est fortement émettrice de polluants atmosphériques**. De plus l'occupation humaine est concentrée dans des zones au sein desquelles les conditions topographiques ou climatiques ne favorisent pas la dispersion des polluants : vallée du Rhône, vallée alpines, cuvette grenobloise...

En outre, **la qualité de l'air du territoire régional est dépendante des apports de polluants émis dans les régions voisines** et transférés en Rhône-Alpes par le mouvement des masses d'air. Le **bilan de la qualité de 2009** (cf. graphique ci-contre) montre alors que **la région ne respecte pas un certain nombre de valeurs limites**, risquant ainsi une condamnation par l'Europe.

## LA QUALITÉ DE L'AIR EN RHÔNE-ALPES EN 2009 BILAN DES MESURES VIS-À-VIS DE LA RÉGLEMENTATION

Pourcentage de dépassement du seuil réglementaire pour chaque polluant



## QUALITÉ DE L'AIR ET SOURCES DE POLLUTIONS SUR TERRITOIRE D'ALLEX

Malgré les vents caractérisant la région venant du Nord, qui balayent les différents polluants ou au contraire apportent de l'air chargé d'ozone venant de la vallée du Rhône en été, la qualité de l'air de la commune d'Allex correspond d'une manière générale à celle enregistrée à l'échelle des départements de la Drôme et de l'Ardèche.



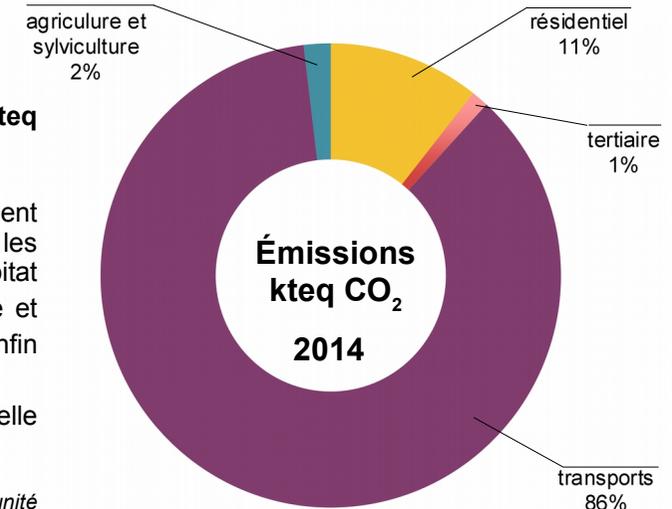
**Selon la synthèse annuelle de l'observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES) Rhône-Alpes, l'année 2014 est une année plutôt bonne pour la qualité de l'air sur le territoire d'Allex.**

**En 2014, l'OREGES a mesuré 19,4 kteq de CO<sub>2</sub> émis par la commune.**

Les principaux secteurs polluants étaient représentés majoritairement par les transports (16,76 kteqCO<sub>2</sub>), puis l'habitat résidentiel (2,07 kteqCO<sub>2</sub>), l'agriculture et la sylviculture (0,37 kteqCO<sub>2</sub>) et enfin l'habitat tertiaire (0,23 kteqCO<sub>2</sub>).

A noter l'absence de pollution industrielle sur le territoire d'Allex.

*Le Kilo-tonne équivalent CO<sub>2</sub> (kteqCO<sub>2</sub>) est l'unité de mesure qui prend en compte l'ensemble des gaz à effet de serre, et non pas seulement le CO<sub>2</sub>.*





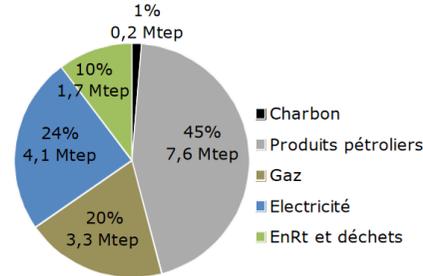
## Consommation d'énergie

En 2005 en région Rhône-Alpes, les consommations d'énergie finale (hors consommation énergétique de la branche énergétique) à climat normal, s'élèvent à 17Mtep, soit une consommation finale 2,8 tep/hab. Comme le reste du territoire national, la région a connue une croissance de sa consommation d'énergie finale depuis 1990, et notamment une hausse de la consommation de gaz et d'électricité.

Les principaux secteurs consommateurs d'énergie sont l'industrie, le résidentiel/tertiaire et les transports, chacun représentant environ 1/3 de la consommation d'énergie finale en Rhône-Alpes.

Les produits pétroliers représentent près de la moitié de l'énergie finale consommée. On notera que la part des énergies renouvelables thermiques (EnRt) et des déchets (principalement du bois) s'élève à environ 10 %.

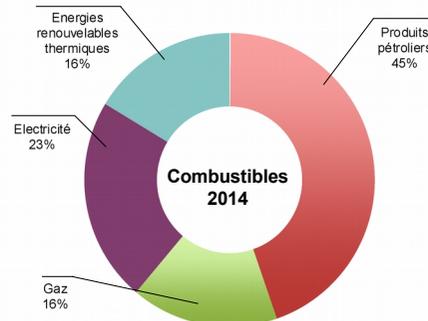
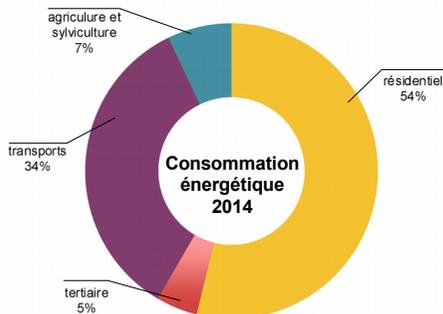
Consommation d'énergie finale par type d'énergie en Rhône-Alpes en 2005



## CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE SUR TERRITOIRE D'ALLEX

En 2012, la consommation finale d'énergie à climat normal sur la commune s'élève à 2,5 ktep. A l'échelle de la région, Allex est considérée par l'OREGES Rhône-Alpes comme étant une commune à la consommation énergétique plutôt faible (entre 1 et 2 tep/hab tous secteurs confondus).

Les principaux secteurs de consommation étant avant tout le secteur de l'habitat résidentiel (1,4 ktep), des transports (0,9 ktep), de l'agriculture (0,2 ktep) et enfin de l'habitat tertiaire (0,1 ktep). A noter l'absence de pollution industrielle sur le territoire d'Allex. Les tendances concernant les principaux combustibles utilisés sont quasi-semblables à ceux de la région avec tout d'abord les produits pétroliers (1,1 ktep), l'électricité (0,6 ktep), le gaz (0,4 ktep) et finalement les énergies renouvelables thermiques (0,4 ktep).



Consommation tous secteurs (tep/hab)



\* tep : tonne équivalent pétrole



## Production d'énergie

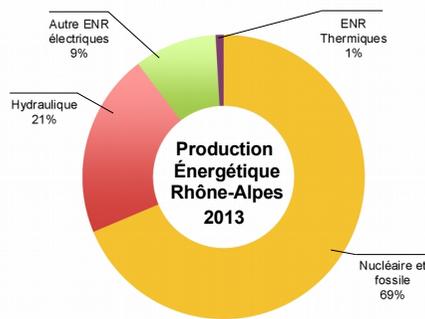
L'énergie est obtenue par la combustion de carburants ou de combustibles (pétrole, essence, gazole, fioul, gaz, charbon, bois, etc.), l'utilisation de l'électricité ou de forces naturelles comme le vent ou l'énergie solaire. On distingue trois types de filières de productions d'énergie :

- **Les filières classiques** : il s'agit d'une part de la filière nucléaire et des centrales thermiques classique, c'est à dire les centrales thermiques à combustibles fissibles (en région Rhône-Alpes, il s'agit surtout de centrales de cogénération gaz) ;

- **Les filières d'énergies renouvelables électriques** : solaires photovoltaïque, éolien, hydraulique et la production d'électricité à partir de biomasse (bois, biogaz et déchets) ;

- **Les filières d'énergies renouvelables thermiques** : solaire thermique, géothermie (et pompes à chaleur), production de chaleur à partir de biomasse (bois-énergie, déchets, biogaz).

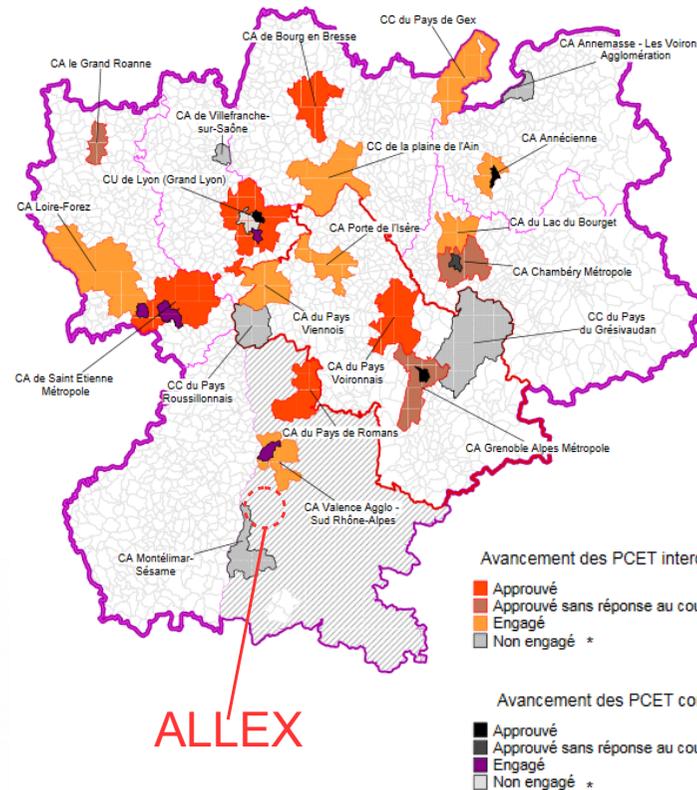
La région Rhône-Alpes est un territoire qui produit beaucoup d'électricité, notamment grâce à ses centrales nucléaires et son potentiel hydro-électrique. En 2013, la production totale d'énergie provient à **69 % des filières fossiles**, bien que la production d'énergie renouvelable continue à se développer, notamment grâce aux Plan Climat Energie Territorial (PCET).



La centrale nucléaire du Tricastin, site industriel unique en Europe



## État d'avancement des PCET de la région Rhône-Alpes en juin 2012



Le plan climat énergie territorial est une démarche de diagnostics, stratégie et plan d'actions, impulsée par le préfet, dont l'une des finalités est d'apporter une contribution à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie régionale Climat-Air-Energie définie dans le SRCAE (Schéma Régional Climat-Air-Energie).

Comme le montre la carte ci-contre, le département de la Drôme fait parti des collectivités n'ayant pas répondu au courrier du préfet, n'étant donc pas engagé dans un PCET. La région est tout de même engagée, notamment par les objectifs fixés dans le SRCAE Rhône-Alpes.

## PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE SUR LE TERRITOIRE D'ALLEX

La production énergétique sur le territoire communal d'Allex est issue essentiellement de l'énergie renouvelable électrique et thermique.

En 2012, l'OREGES a recensé un total de **40 installations photovoltaïques** sur la commune, pour une production annuelle de **218Kw**, ainsi que **2 installations de chaudière automatique en bois collectives** produisant **162Kw** annuellement.

Allex est également équipée de **92m<sup>2</sup> de panneau solaire thermique** permettant le fonctionnement autonome de **56 chauffe-eaux individuels** et **36 chauffe-eaux collectifs**.

La production énergétique finale de la commune s'élève à **380Kw** annuellement (soit **0,03 tep**). Elle reste ainsi nettement inférieure aux besoins annuels de la commune (**2,5 ktep**). Il est cependant possible d'augmenter la production d'énergie sur la commune, en développant notamment la production d'énergie renouvelable, garantissant ainsi une plus grande autonomie énergétique pour Allex et ses habitants.

### Énergie éolienne

L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables les plus compétitives. Elle contribue à la réduction des émissions de CO2 mais aussi à l'indépendance énergétique au niveau local. Pour autant, le développement de cette filière devra être réalisé de manière à éviter le mitage du territoire, à prévenir les atteintes aux paysages, au patrimoine et à la qualité de vie des riverains.

C'est pourquoi le Parlement a souhaité améliorer la planification territoriale du développement de l'énergie éolienne et favoriser la construction de parcs éoliens dans des zones préalablement identifiées. Ainsi la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 précise qu'un schéma régional éolien définit, en cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat, les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne. Le décret n°2011-678 du 16 juin 2011 pris pour application des articles 68 et 90 de la loi du 12 juillet 2010 précise les modalités d'élaboration du schéma régional éolien.

**Le document ci-contre constitue le schéma éolien de la région Rhône-Alpes approuvé le 26 octobre 2012.**

Ce document définit les « zones favorables » à l'implantation de parcs éoliens au sens de la loi. Selon la définition de la loi, ces zones sont éligibles au développement de l'éolien au sens de l'article L314-9 du code de l'énergie.

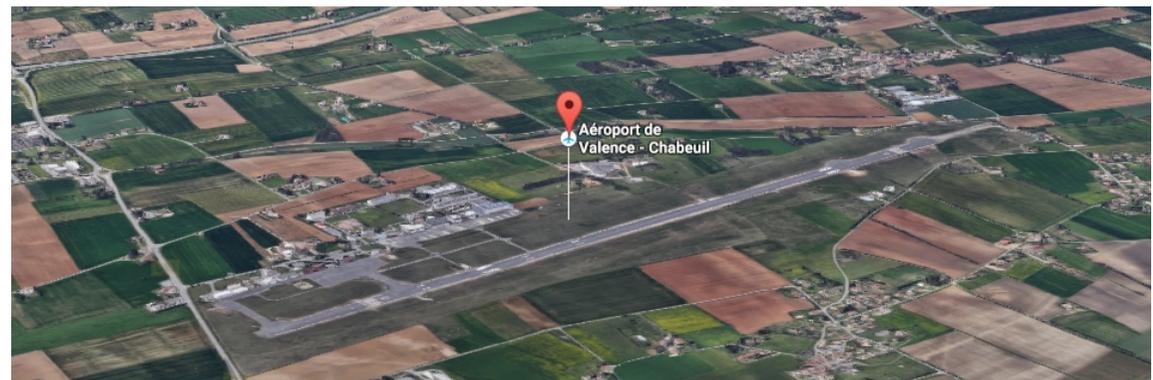
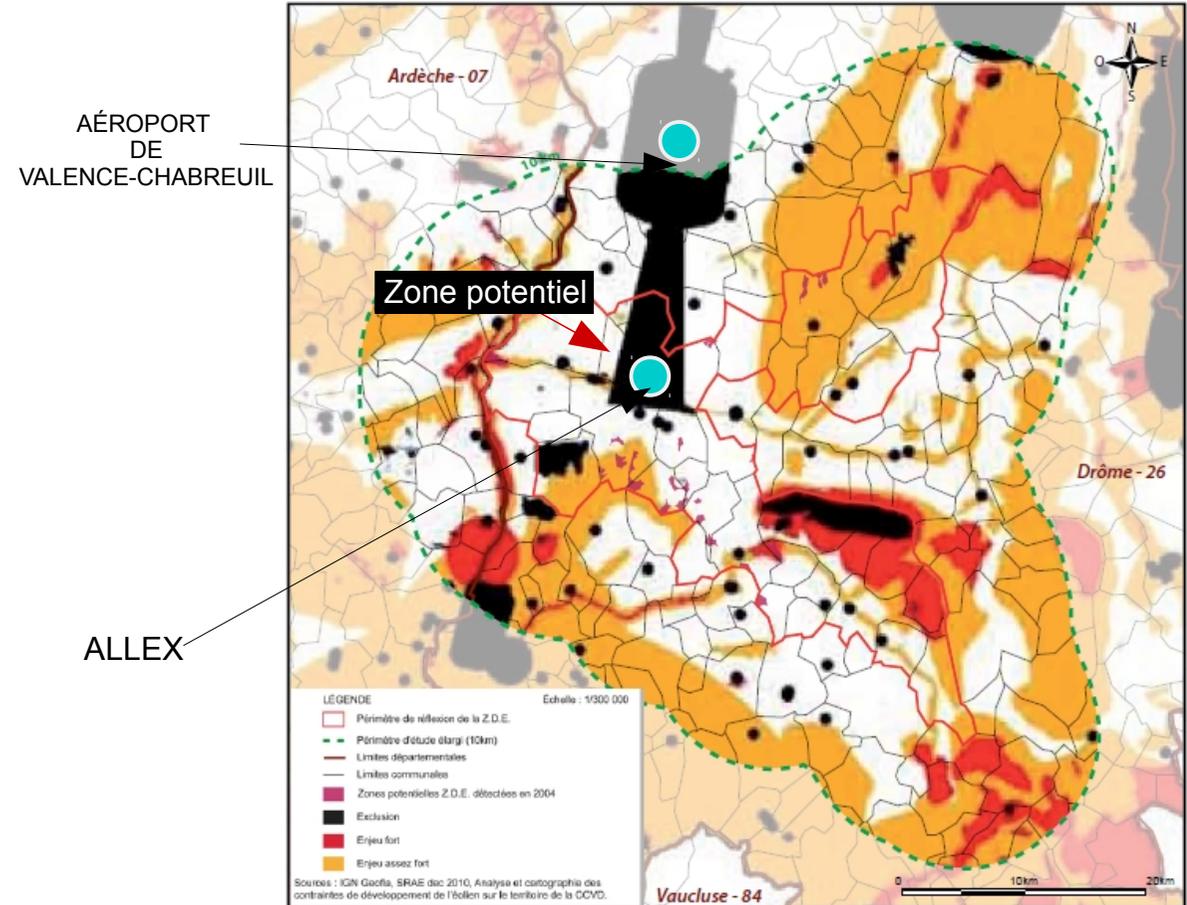
### QUEL POTENTIEL SUR TERRITOIRE D'ALLEX ?

La commune d'Allex est située en grande majorité dans la zone inopportune, comme le montre la carte de synthèse de enjeux techniques et patrimoniaux. Le territoire de la commune se trouve en effet sur la servitude aérienne de l'aéroport de Valence-Chabreuil. Ces périmètres appelées zones de dégagement garantissent la sécurité des vols et atterrissages, notamment grâce aux radio-balises implantées à leur centre.

Les installations d'éoliennes doivent être implantées de façon à ne pas perturber de manière significative le fonctionnement des radars et autres aides à la navigation aérienne. Ainsi en référence aux arrêtés du 26 août 2011 fixant les distances minimales d'éloignement à respecter pour pouvoir implanter un parc éolien, la commune d'Allex se trouve dans une zone d'exclusion totale hormis la partie ouest de son territoire.

**Allex ne pourra pas envisager l'implantation de parc éolien sur son territoire, hormis sur la zone ne se trouvant pas dans la servitude aérienne de l'aéroport de Valence-Chabreuil.**

### Extrait de l'étude du potentiel éolien sur la CCVD et du SRE Rhône-Alpes : Synthèse des enjeux liées aux contraintes techniques et patrimoniales





## Potentiel d'énergie solaire

L'énergie solaire transforme le rayonnement solaire en électricité ou en chaleur, selon les technologies. L'énergie solaire photovoltaïque convertit le rayonnement solaire en électricité via des modules photovoltaïques. Cette électricité peut être ensuite injectée sur les réseaux électriques ou bien consommée localement. L'énergie solaire thermodynamique permet aussi une production d'électricité, via une production de la chaleur par absorption du rayonnement solaire. Néanmoins, cette énergie nécessite un ensoleillement direct important.

Dans le cadre du Schéma Régional Climat Air Énergie Rhône-Alpes (SRCAE Rhône-Alpes), une étude du développement de l'énergie solaire en Rhône-Alpes a été menée en 2010/2011.

La région Rhône-Alpes est la première région française pour la surface de capteurs solaires thermiques (soit 18% de la surface nationale) et la quatrième pour la puissance photovoltaïque raccordée au réseau d'électricité (soit 10% de la puissance nationale). La région bénéficie en effet d'un ensoleillement parmi les plus favorables au niveau national.

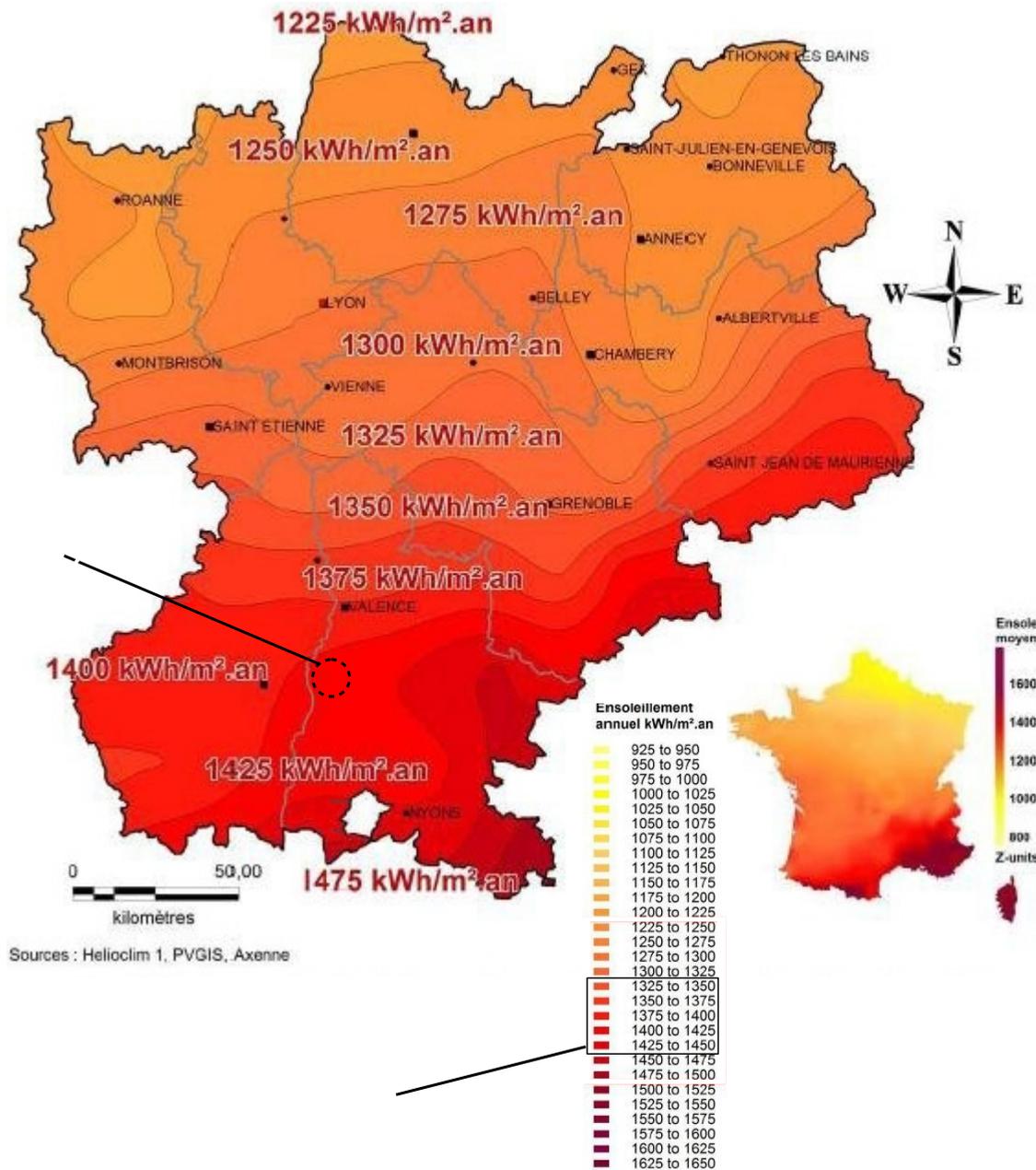
## QUEL POTENTIEL SUR TERRITOIRE D'ALLEX ?

Le territoire d'Allex se trouve dans la zone où l'ensoleillement annuel est parmi les plus importants de la région avec en moyenne un potentiel de 1400 kWh/m<sup>2</sup>.an, comme l'ensemble du département de la Drôme.

La politique menée à l'échelle départementale en matière d'énergie solaire s'inscrit dans le document-cadre photovoltaïque élaboré par les services de l'État courant 2010 qui a vocation à traiter l'ensemble des projets photovoltaïques. Ce document constitue un cadre de référence pour les collectivités locales qui peuvent s'en inspirer en matière d'intégration paysagère ou pour intégrer ses orientations dans leur document d'urbanisme, notamment les PLU : ce document-cadre n'est cependant pas opposable.

Le potentiel en production d'énergie solaire sur la commune d'Allex est ainsi considérable au regard de la production actuelle. Il sera cependant essentiel de réaliser une étude approfondie des zones susceptibles d'accueillir de nouvelles installations, afin qu'elles ne soient pas sources de nuisances pour le paysage et les riverains.

Ensoleillement annuel sur un plan horizontal exprimé en kWh/m<sup>2</sup>.an



### Énergie hydroélectrique

En France, l'énergie hydraulique constitue la deuxième source de production d'électricité et la première source d'électricité d'origine renouvelable. La région Rhône-Alpes dispose de ressources hydroélectriques importantes. Avec un peu plus de 465 aménagements hydroélectriques et une puissance installée s'élevant à environ 10,7 GW, la productibilité annuelle moyenne est estimée à 28 TWh, représentant environ 40 % de la production nationale d'électricité d'origine hydraulique.

On peut distinguer 4 catégories d'installations, en fonction des techniques de récupération de la force motrice de l'eau :

- Les centrales au fil de l'eau (durée de remplissage du réservoir inférieure à 2 heures),
- Les centrales fonctionnant en éclusées (durée de remplissage du réservoir comprise entre 2 et 400 heures),
- Les centrales de lac qui ont une durée de remplissage supérieure à 400 heures,
- Les centrales de pompage-turbinage ou stations de transfert d'énergie par pompage (STEP). Il s'agit de remonter l'eau dans un réservoir lors des heures creuses de consommation pour la turbiner lors des pointes.

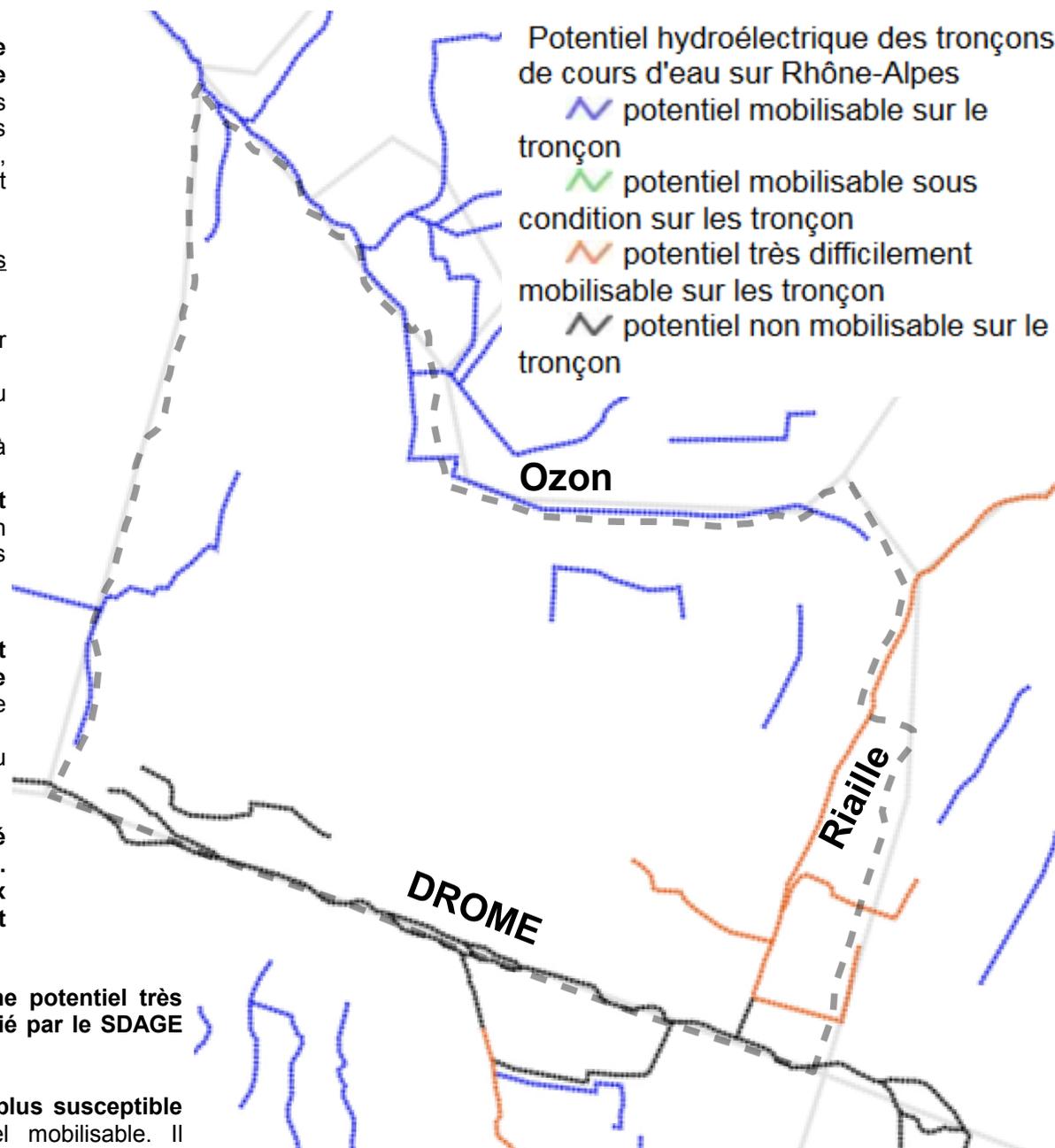
### QUEL POTENTIEL SUR TERRITOIRE D'ALLEX ?

Le territoire d'Allex bénéficie d'un réseau hydrographique important comptant 3 cours d'eau potentiellement mobilisables, dont la Drôme au sud de la commune. Le potentiel hydroélectrique résiduel susceptible d'être mobilisé a été évalué en fonction des enjeux environnementaux liés notamment aux impératifs de la Directive Cadre Européenne sur l'eau et des outils de protection de l'environnement actuellement en vigueur.

Le tronçon de la Drôme présent sur la commune est ainsi catégorisé comme faisant partie du potentiel hydroélectrique non mobilisable. Ce statut est principalement dû à la protection Natura 2000, aux inventaires patrimoniaux concernant sa ripisylve et au mauvais état écologique de la rivière identifiée par le SDAGE.

La Riaille à l'est de la commune est quand à elle classée comme potentiel très difficilement mobilisable, notamment car ce cours d'eau a été identifié par le SDAGE comme réservoir biologique.

L'Ozon est finalement le cours d'eau présent sur la commune le plus susceptible d'accueillir un ouvrage hydroélectrique, classé comme potentiel mobilisable. Il représente ainsi le potentiel le plus important sur la commune et pourrait faire l'objet d'orientations stratégiques dans les documents d'urbanisme, et notamment dans le PLU.



# 8.7. Servitudes d'utilité publique



Commune de  
**ALLEX**

Servitudes d'Utilité Publique



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA DRÔME

Catégorie	Bénéficiaire	Description	Type de l'acte	N° de l'acte	Date de l'acte	Observation
A4	Direction Départementale des Territoires - SEFEN	Passage des engins d'entretien le long des cours d'eau: L'Ozon, La Riaille	Arrêté Préfectoral	5121	2 déc 1968	
AC3	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Ramières du Val de Drôme	Décret		2 oct 1987	
AS1	Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection du captage du puits de la Gare.	Arrêté Préfectoral	2913	12 août 1994	
AS1	Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection du 4 <sup>e</sup> puits de la station des Pues.	Arrêté Préfectoral	3749	15 nov 1993	
EL3	Direction Départementale des Territoires de la Drôme	Marchepied le long de la Drôme	Arrêté ministériel			
I1b	Société Trapil - 1 <sup>ère</sup> Division des Oléoducs de Défense Commune	Oléoduc de Défense Commune (O.D.C.)	DUP		21 mai 1957	
I3	GRT Gaz Région Rhône Méditerranée	Artère FOS SUR MER - TERSANNE - Tronçon VISAN - TERSANNE DN 600	Arrêté DUP		15 mars 1971	
I3	GRT Gaz Région Rhône Méditerranée	Antenne LIVRON-LE POUZIN-AUBENAS, DN 150	Arrêté Préfectoral			
I4	RTE (Réseau de Transport d'Électricité) TERA A GIMR	Ligne 400 kv 2 circuits CHAFFARD - COULANGE	Arrêté Préfectoral	3771	30 juin 1982	
I4	RTE (Réseau de Transport d'Électricité) TERA A GIMR	Ligne 225 kv 2 circuits BEAUMONT MONTEUX-CHAMBAUD-CHABRILLAND	Arrêté ministériel			
PT3	FRANCE TELECOM - Direction régionale Drôme-Ardèche	Câble PTT n° 437 Marseille - Lyon, Tronçon 03 Grillon - Romans/Isère	Arrêté Préfectoral	3708	8 juil 1983	
PT3	FRANCE TELECOM - Direction régionale Drôme-Ardèche	Câble PTT n° 330 VALENCE - CREST dérivation de MONTOISON ALLEX.	Arrêté Préfectoral	2246	10 avr 1981	
T1	SNCF	Ligne SNCF Livron-Gap	Arrêté ministériel			



## Département de la Drôme

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Commune de

### Alex

POS approuvé  
PLU en révision

### Servitudes d'Utilité publique

Date de prescription : 09/11/2009  
Date d'approbation :

Direction  
Départementale des  
Territoires de  
la Drôme.

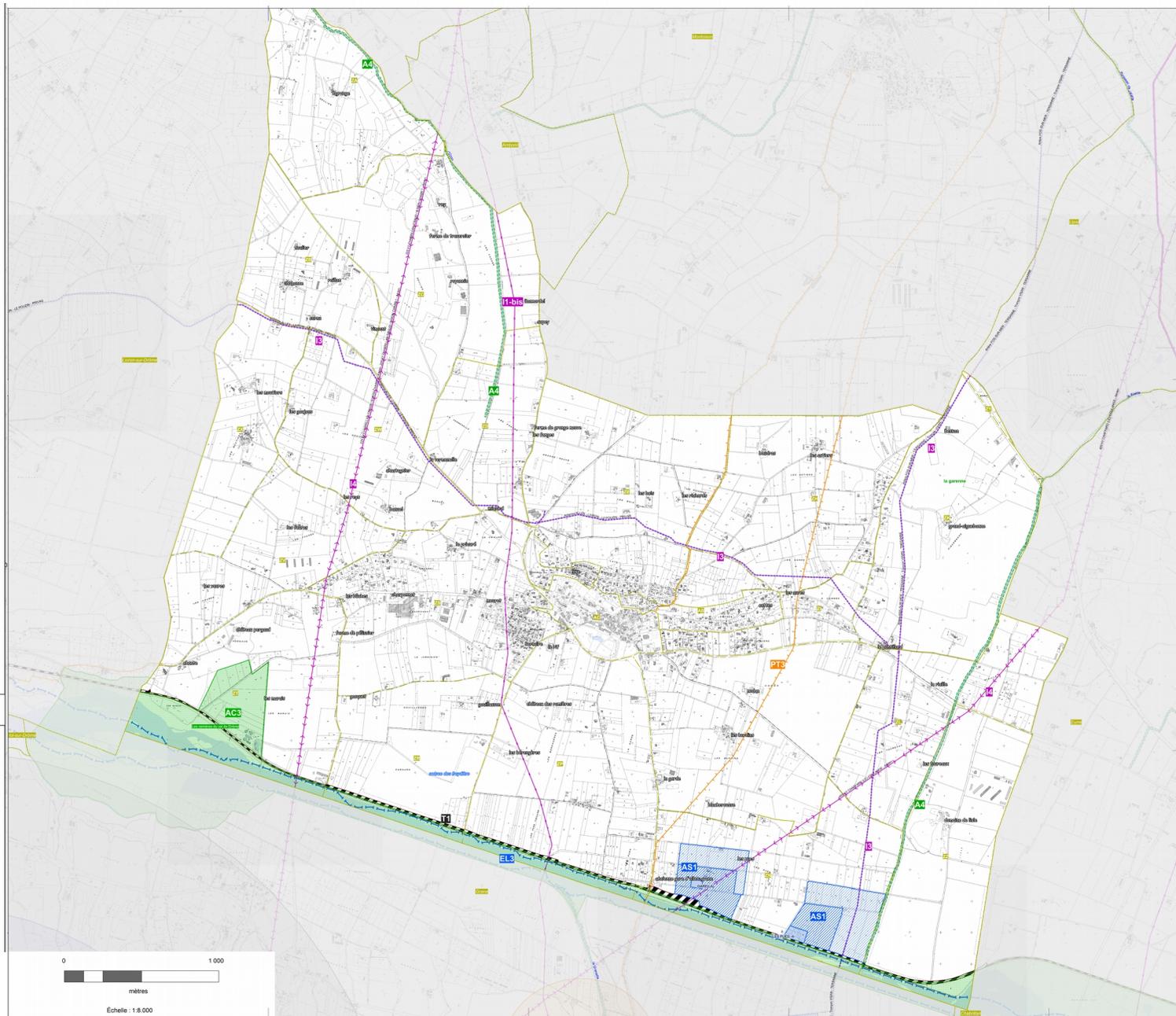
Service Aménagement du Territoire et Risques  
Pôle Aménagement

Plan édité le:  
26-02-2014

Echelle:  
[Indiquée sur le plan]

### Servitudes d'utilité publique :

-  A4 : Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
-  AC3 : Servitudes relatives aux réserves naturelles.
-  EL3 : Servitudes de halage et de marchepied.
-  I1-bis : Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines par la T.R.A.P.I.L.
-  I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.
-  I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - données RTE 2012
-  T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer.
-  PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
-  AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables
  -  Périmètre de Protection Immédiate
  -  Périmètre de Protection Rapprochée
  -  Périmètre de Protection Éloignée





### Constats

- Un territoire quadrillé par trois rivières (Drôme, Riaille, Ozon...)
- La Drôme, sa ripisylve et ses ramières, principale richesse écologique du territoire (Natura 2000, ZNIEFF, réserve naturelle)
- Des continuités écologiques avec les communes limitrophes constituées par la Drôme et les terres agricoles
- Un risque d'inondation par rupture de digue grevant principalement le Sud et l'Est du territoire en zone agricole
- Un risque d'inondation par remontée de nappe impactant le secteur Sud-Est des secteurs résidentiels du village
- Peu de boisements sur la commune induisant peu de risques feu de forêt
- Un risque de glissement de terrain important sur la partie Est du noyau villageois

### Enjeux

- Tirer partie de la topographie, notamment par le biais des points de vue remarquables
- Assurer la sécurité des biens et des personnes
- Entretien des digues : trouver un équilibre entre la protection des biens et des personnes et la préservation des richesses écologiques des sites Natura 2000
- Préserver les continuités écologiques
- Maintenir la cohérence et la globalité des trames verte, jaune et bleue
- Prendre en compte le risque de glissement de terrain en limitant l'urbanisation





## 9 – SYNTHÈSE DES ENJEUX



	Constat	Enjeux
<b>Socio-éco</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une forte croissance démographique depuis 1975, mais en perte de vitesse</li> <li>• Une commune attractive</li> <li>• Un taux de variation annuel plus bas qu'à l'échelle intercommunale (0,5% à Alex contre 0,9% pour la CCVD)</li> <li>• Un léger vieillissement de la population durant la dernière période intercensitaire mais une population qui reste très jeune</li> <li>• Un phénomène de desserrement de la population mais une commune familiale (2,5 pers/logt à Alex en 2012)</li> <li>• Une commune résidentielle</li> <li>• Un parc de logements peu diversifié : une majorité de grands logements de type maison individuelle</li> <li>• Une commune où il fait bon vivre</li> <li>• Un parc de logements récent</li> <li>• Une commune dynamique d'un point de vue économique : <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'activité de 74%</li> <li>1 emploi proposé sur la commune pour 2 actifs ayant un emploi résidant sur la commune</li> <li>Présence d'une zone d'activités</li> </ul> </li> <li>• Un fort potentiel touristique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Freiner légèrement la croissance démographique pour répondre aux objectifs du PLH (environ 1,8%/an)</li> <li>• Maintenir l'attractivité du territoire</li> <li>• Diversifier le parc de logements afin d'offrir un parcours résidentiel complet</li> <li>• Favoriser la mixité sociale et générationnelle</li> <li>• Développer l'offre en commerces de proximité afin de renforcer la vie de village</li> <li>• Favoriser la création de nouveaux emplois, permettre l'implantation de nouvelles entreprises et l'extension de l'industrie Charles et Alice, principal employeur de la commune (réflexion à mener en partenariat avec la CCVD)</li> <li>• Renforcer l'offre touristique, notamment liée à l'histoire et au patrimoine (bâti et naturel)</li> <li>• Permettre l'implantation de « locaux agricoles collectifs » de type hangar pour la CUMA, hangar phytosanitaire...</li> <li>• Permettre le développement des activités agricoles en place et favoriser l'implantation de jeunes agriculteurs</li> </ul>
<b>Fonctionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un positionnement stratégique à proximité d'axes de transports majeurs</li> <li>• Un village peu impacté par les flux de transit, excepté sur sa lisière Sud avec la traversée de la RD93</li> <li>• Un défaut de signalisation routière pour indiquer le village depuis la RD93 notamment</li> <li>• Un noyau villageois ancien caractérisé par l'étroitesse de ses rues mais praticable à pied du fait de sa faible fréquentation routière et de la vitesse peu élevée des automobiles</li> <li>• Des extensions urbaines qui ont été conçues sans réel soucis d'aménagement à destination des piétons mais un effort de la Municipalité pour créer des trottoirs depuis quelques années</li> <li>• Un itinéraire doux le long de la Drôme</li> <li>• Une offre en stationnement insuffisante dans le cœur de village</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécuriser la traversée de la RD93 longeant le village au Sud</li> <li>• Favoriser les circulations piétonnes dans le village</li> <li>• Inciter au développement des modes de circulation doux</li> <li>• Privilégier le développement de l'urbanisation à proximité des commerces, services, équipements afin de limiter les déplacements</li> <li>• Veiller à programmer un développement urbain en lien avec la capacité des réseaux actuels et projetés</li> </ul>



	Constat	Enjeux
<b>Analyse urbaine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un village perché dont le centre ancien a conservé ses caractéristiques historiques.</li> <li>• Un centre ancien en bonne état – rénovations récentes</li> <li>• Des extensions urbaines peu denses, de type pavillonnaire</li> <li>• Des secteurs d'habitat diffus développés aux extrémités Est et Ouest du village contribuant à l'étalement urbain de par leur situation et leur densité</li> <li>• Une mixité fonctionnelle dans le centre ancien (habitat/commerces)</li> <li>• Une entrée de village Ouest marquée par une zone d'activités en vis-à-vis d'un secteur d'habitat diffus</li> <li>• Des formes urbaines qui ont permis le développement du végétal dans le village – créant ainsi une ambiance champêtre – mais qui ont induit une forte consommation d'espace</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stopper le développement de l'habitat diffus (observé en zone NB)</li> <li>• Proposer des formes urbaines moins consommatrices d'espace</li> <li>• Stopper la progression de l'étalement du village vers l'Est et l'Ouest, le long de la RD93</li> <li>• Profiter du développement urbain pour effectuer des bouclages de voirie générateurs d'une meilleure compréhension de l'espace</li> </ul>
<b>Analyse foncière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une consommation foncière peu élevée entre 1990 et 2015 : 12,5 logements/ha</li> <li>• Des extensions urbaines réalisées principalement sous forme d'habitat pavillonnaire entre 1990 et 2015 induisant une consommation d'espace importante : en moyenne 800 m<sup>2</sup>/logt</li> <li>• Un total de 3,4 ha de dents creuses (potentiel mobilisable pour de l'habitat) au sein de la tache urbaine représentant environ 6% de la tache urbaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Combler les dents creuses au sein de la tache urbaine</li> <li>• Proposer des formes urbaines peu consommatrices d'espace</li> <li>• Tendre vers une consommation d'espace moins importante que celle observée entre 1990 et 2015</li> </ul>
<b>Patrimoine paysager</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un paysage riche et diversifié</li> <li>• Un paysage introverti au niveau de la Drôme</li> <li>• Un paysage ouvert sur la plaine agricole</li> <li>• Des séquences paysagères courtes et variées sur les coteaux Nord/Ouest du territoire</li> <li>• Un village perché alliant patrimoine bâti et non bâti</li> <li>• Une présence harmonieuse du végétal dans le village (quartiers pavillonnaires et centre ancien)</li> <li>• Des entrées de villages aux caractéristiques différentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des qualités paysagères à préserver</li> <li>• La place du végétal à conforter dans le village</li> <li>• Des cônes de vue sur le village perché à préserver</li> <li>• Une entrée de village Sud mettant en valeur les atouts de la commune</li> <li>• Une entrée de village Ouest à affirmer en clarifiant les fonctions urbaines et en accentuant la place du végétal</li> <li>• Une entrée de village Est dont il faut redessiner les contours et retravailler les franges urbaines</li> </ul>



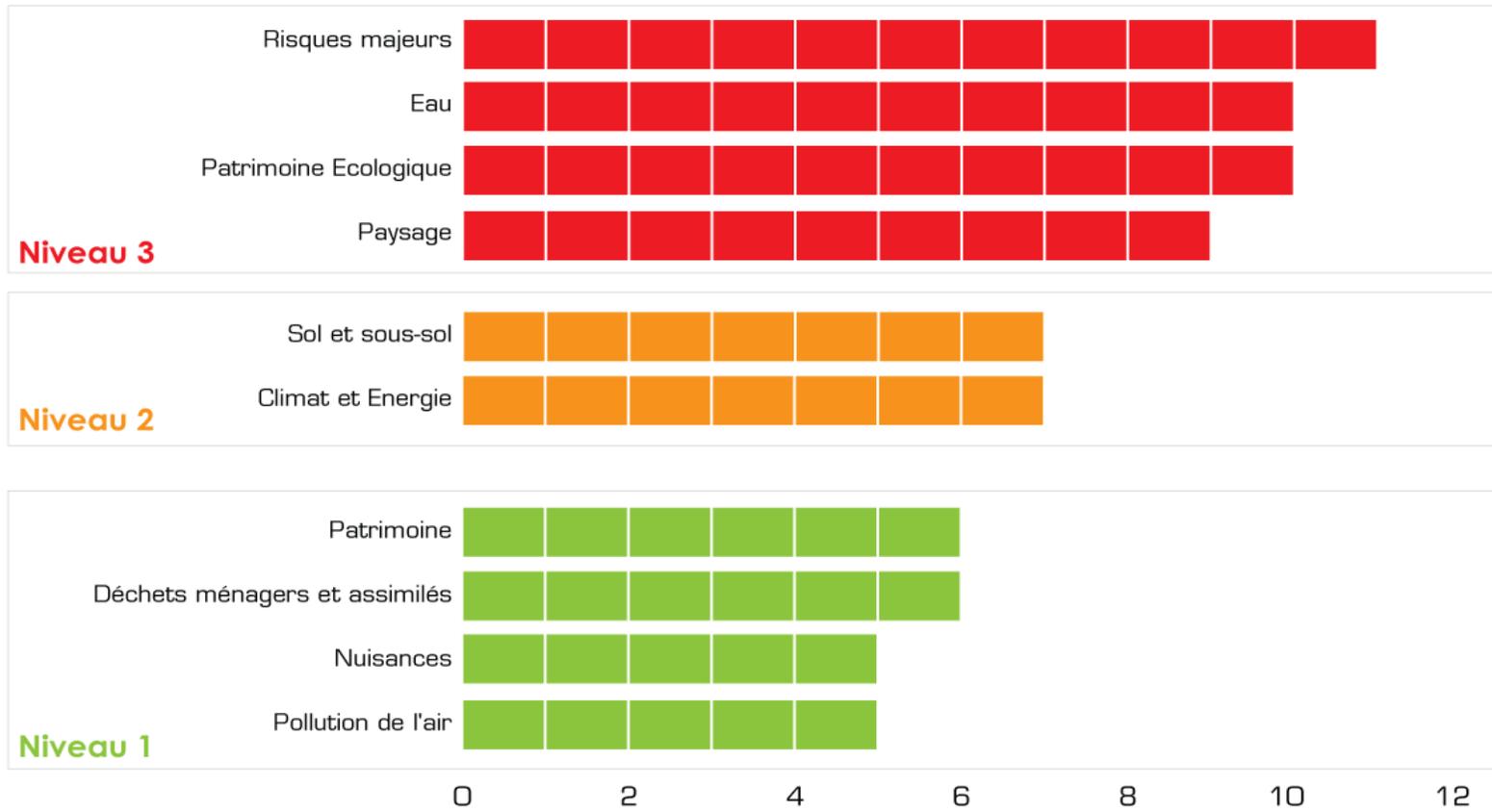
	Constat	Enjeux
<b>Patrimoine agricole</b>	<p>70% du territoire correspondant à des terres agricoles                      Une SAU stable malgré un nombre d'exploitants en baisse                      Un caractère rural très marqué                      Des cultures orientées vers la polyculture et l'élevage                      Un fort mitage des espaces agricoles                      Enjeux</p>	<p>Préserver la cohérence de la trame agricole                      Préserver le potentiel agronomique des terres                      Considérer la localisation des bâtiments d'élevage dans les choix d'aménagement de la commune                      Limiter le phénomène de mitage des espaces agricoles                      Protéger le patrimoine bâti remarquable en zone agricole</p>
<b>Patrimoine Ecologique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire quadrillé par trois rivières (Drôme, Riaille, Ozon...)</li> <li>• La Drôme, sa ripisylve et ses ramières, principale richesse écologique du territoire (Natura 2000, ZNIEFF, réserve naturelle)</li> <li>• Des continuités écologiques avec les communes limitrophes constituées par la Drôme et les terres agricoles</li> <li>• Un risque d'inondation par rupture de digue grevant principalement le Sud et l'Est du territoire en zone agricole</li> <li>• Un risque d'inondation par remontée de nappe impactant le secteur Sud-Est des secteurs résidentiels du village</li> <li>• Peu de boisements sur la commune induisant peu de risques feu de forêt</li> <li>• Un risque de glissement de terrain important sur la partie Est du noyau villageois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tirer partie de la topographie, notamment par le biais des points de vue remarquables</li> <li>• Entretien des digues : trouver un équilibre entre la protection des biens et des personnes et la préservation des richesses écologiques des sites Natura 2000</li> <li>• Maintenir le réservoir de biodiversité des Ramières</li> <li>• Préserver les continuités écologiques sur le territoire</li> <li>• Maintenir la cohérence et la globalité des trames verte, jaune et bleue</li> <li>• Prendre en compte le risque de glissement de terrain en limitant l'urbanisation</li> </ul>

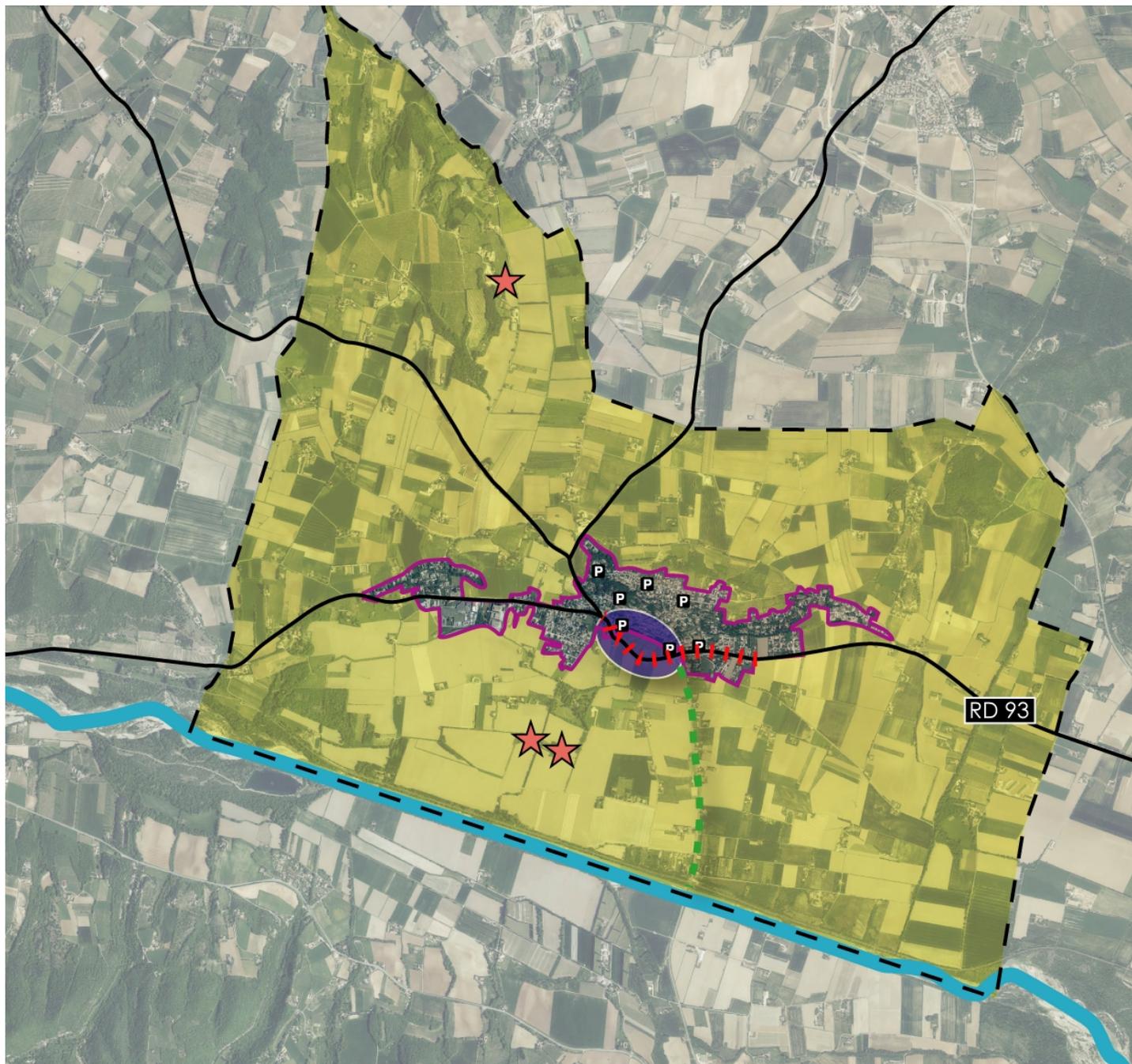


	Enjeux
<b>Eau</b>	<p>Améliorer la qualité des eaux (limiter l'usage d'intrants agricoles, par exemple)</p> <p>Garantir un développement et une efficacité du réseau d'assainissement public</p> <p>Développer une gestion des eaux pluviales limitant les risques d'inondation</p> <p>Planifier un développement urbain en cohérence avec les capacités des réseaux et équipements de la commune</p>
<b>Sol et sous sol</b>	<p>Respecter la topographie naturelle</p> <p>Limiter l'imperméabilisation des sols et les travaux de terrassement dans les zones sensibles pouvant entraîner des risques de mouvements de terrains</p> <p>Préserver les terres agricoles de grande qualité agronomique</p>
<b>Climat et énergie</b>	<p>Inciter à l'amélioration des performances énergétiques des constructions et aux innovations bioclimatiques</p> <p>Permettre le développement d'énergies renouvelables, tout en veillant aux enjeux patrimoniaux et paysagers de la commune</p> <p>Maintenir le couvert végétal afin de garantir un climat agréable et doux en été</p>
<b>Pollution de l'air</b>	<p>Maintenir la fluidité du trafic de la RD 93 afin de limiter la concentration de polluants dans l'air</p> <p>Favoriser le développement des modes doux</p>
<b>Déchets ménagers et assimilés</b>	<p>Maintenir un réseau de collecte de déchets ménagers et assimilés efficient sur la commune</p> <p>Planifier un développement urbain en cohérence avec les capacités des réseaux et équipements de la commune</p>

	Enjeux
<b>Nuisances</b>	<p>Maintenir une faible exposition de la population aux nuisances sonores diurnes et nocturnes</p>
<b>Risques</b>	<p>Assurer la sécurité des biens et des personnes (dans les zones soumises à des risques inondation par débordement des cours d'eau, par remontée de nappe, par débordement du canal, ou soumise à l'aléa glissement de terrain)</p> <p>Interdire le développement urbain dans les zones soumises à un risque fort</p> <p>Intégrer les normes et préconisations spécifiques aux risques naturels</p>

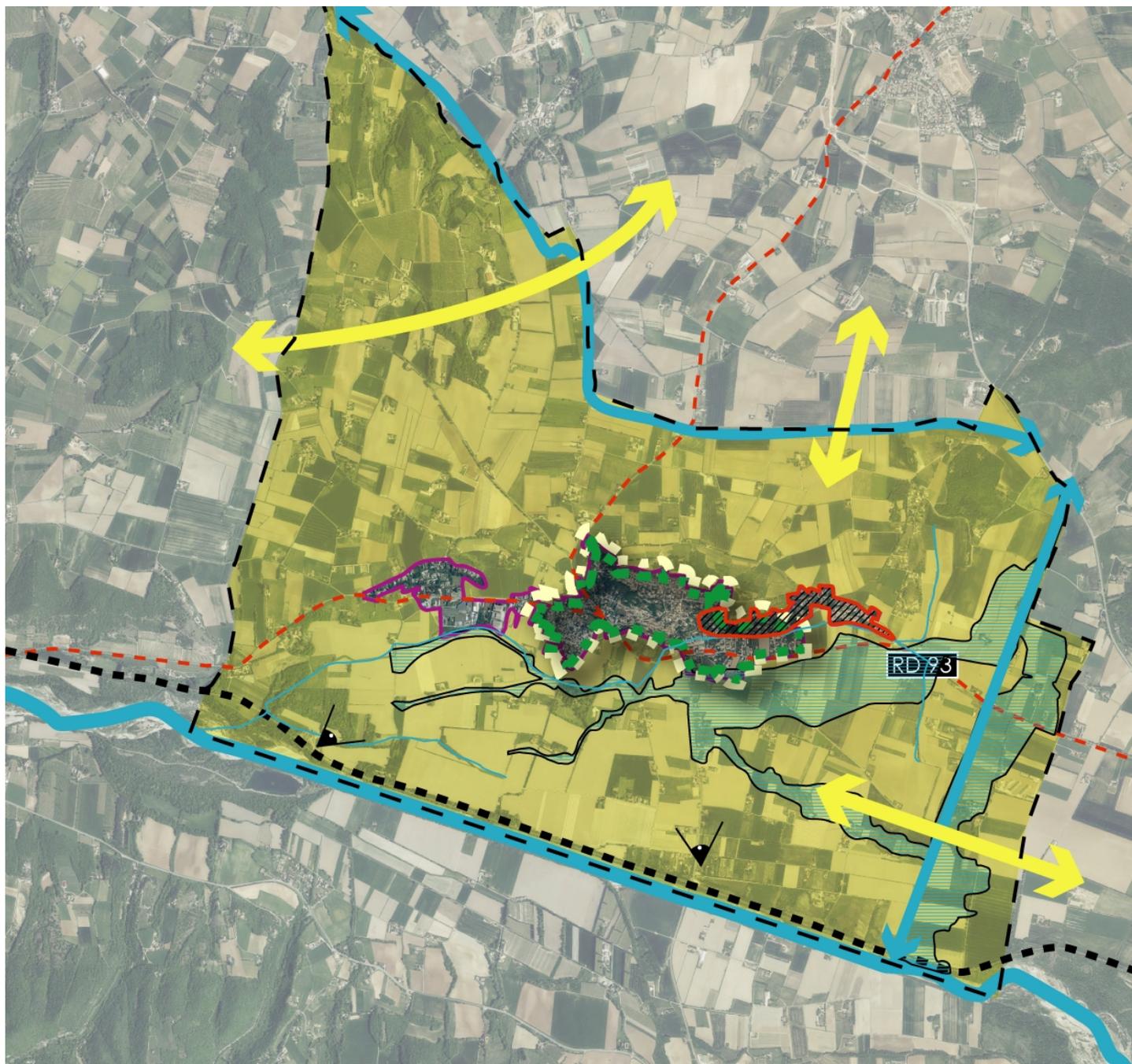
# 9. Hiérarchisation des enjeux environnementaux





## Enjeux territoriaux

-  Limiter l'étalement urbain et favoriser l'urbanisation en dents creuse
-  Préserver le potentiel agronomique des terres
-  Préserver le bâti remarquable au sein des espaces agricoles
-  Sécuriser la traversée de la RD 93 longeant le village au sud
-  Parcs de stationnement existants
-  Favoriser l'urbanisation à proximité des commerces et des équipements afin de limiter les déplacements
-  S'appuyer sur la voie verte pour valoriser les modes doux



## Enjeux environnementaux

### Urbanisation et activité

- Limiter l'étalement urbain
- Préserver les espaces agricoles

### Milieus naturels

- Préserver la trame bleue
- Préserver la trame agricole
- Ruptures de continuité
- Conforter le paysage au sein du village

### Patrimoine

- Préserver les perspectives visuelles sur le village perché

### Risques

- Risque glissement de terrain
- Risque inondation impactant le village

